

## ***Réunion de Conseil Municipal***

***Mardi 09 novembre 2021***

**Présents** : Véronique BARTHOULOT, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMEQ, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Charles MONNET, Emilie OUDOT, David PRETRE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

**Excusés** : Bernard BROGNARD donne procuration à Franck VILLEMAIN

Myriam CAILLE donne procuration à Vanessa GUINCHARD

**Absent** : Sylvain LAURENT

**Secrétaire de séance** : Emilie OUDOT

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 septembre 2021 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

### **3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

#### **4. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable :**

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

#### **5. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

#### **6. Présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche :**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Maîche pour l'exercice 2020 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

#### **7. Validation du devis - Travaux Rue du Commerce :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux inondations sur le parking de l'entreprise située 01 Rue du Commerce, et sachant que les eaux de ruissellements proviennent de la voirie, il convient de réaliser des travaux de canalisation. Après étude, sachant que la Communauté de Communes du Pays de Maîche est compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, sachant que le propriétaire du parking devra réaliser des travaux sur sa propriété, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les travaux de réfection de bordures pour un montant de 3737.98 € HT.

La Communauté de Communes prendra à sa charge les travaux de canalisation pour un montant de 4266.53 € HT et le propriétaire réalisera les travaux sur son parking pour un montant de 917.15 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **8. Convention pour le contrôle des poteaux incendies :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la visite des prises d'incendie situées sur le réseau d'eau potable de la commune.

Cette convention a pour objet :

- la visite annuelle des prises d'incendie municipales placées sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordées au réseau d'eau potable, le cas échéant en compagnie d'un délégué des services d'incendie et d'un représentant de la commune ;
- le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie ;
- les opérations de graissage, remplacement de chaînettes et bouchons lors des visites annuelles
- l'établissement d'un compte-rendu de visite,
- l'établissement d'un devis chiffré de travaux de remise en état.

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec l'entreprise VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux, pour un montant de la prestation s'élevant à 30,50 euros HT par prise d'incendie. A titre indicatif, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nombre des prises d'incendie s'élève à 18. La convention entrera en vigueur dès signature entre les deux parties concernées, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

## **9. Frais de scolarité année scolaire 2020-2021 :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de FRAMBOUHANS accueille des enfants de l'extérieur dans son établissement scolaire.

Au vu du total des dépenses afférentes à l'école au cours de l'année scolaire 2020/2021, le Conseil municipal fixe le montant des frais de scolarité à 877.19 € par élève.

A cet effet, une participation de :

- la commune de Saint-Julien les Russey sera demandée à hauteur de 1754.38 €,
- la commune de Soulce-Cernay sera demandée à hauteur de 877.19 €,
- la commune de Mancenans-Lizerne sera demandée à hauteur de 877.19 €,
- la commune de Le Russey sera demandée à hauteur de 438.60 €,
- la commune de Les Fontenelles sera demandée à hauteur de 438.60 €,
- la commune de Mont de Vougey sera demandée à hauteur de 877.19 €.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

## 10. Taxe d'aménagement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L 331-2 du code de l'urbanisme offrent aux communes la possibilité d'instituer, par délibération adoptée avant le 30 novembre de chaque année, la part communale de la taxe d'aménagement instituée en vue de permettre de fournir aux collectivités une partie des ressources nécessaires au financement des équipements publics destinés à la réalisation des objectifs définis à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme.

Cette taxe, applicable à compter du 1er mars 2012, s'est substituée à la taxe locale d'équipement et à la participation pour aménagement d'ensemble (PAE). Elle a remplacé au 1er janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour non réalisation des aires de stationnement (PNRAS).

Le taux de la part communale de la TA est fixé par le Conseil Municipal entre 1% et 5%. Ce taux peut être unique ou modulé par secteurs du territoire. Le taux peut également être augmenté par une délibération motivée du conseil municipal dans la limite de 20 % pour tenir compte de la création d'équipements nouveaux rendus nécessaires par l'accueil d'un nombre important de nouvelles constructions.

La taxe d'aménagement est exigée en cas d'opérations d'aménagement, de construction, de reconstructions, d'agrandissement de bâtiments, d'installations et d'aménagements de toute nature soumis à permis ou déclaration préalable.

Son montant est fixé par l'autorisation qui en constitue le fait générateur et correspond au produit suivant : [Surface x Valeur forfaitaire (/m<sup>2</sup> de surface de construction ou valeur déterminée par aménagement) x taux institué par la commune]

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 2,5 %.

La présente délibération ne pourra être modifiée, ni supprimée avant l'expiration d'un délai minimal de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera exécutoire dès sa transmission au préfet.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme au plus tard le 1er jour du 2ème mois qui suit la date de son adoption, en application de l'article L 331-5 du code de l'urbanisme.

## 11. Questions diverses

La séance est levée à 22h15 .

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 09 novembre 2021

### Questions diverses

---

**Information n° 1 :**

Inauguration de la bibliothèque du Groupe Scolaire Azelvandre  
Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation de l'association « Les Petits Ecoliers » concernant l'inauguration de la bibliothèque qui aura lieu le mardi 16 novembre 2021 à 18h30.

**Information n° 2 :**

**Information n° 3 :**

**Information n° 4 :**

**Information n° 5 :**

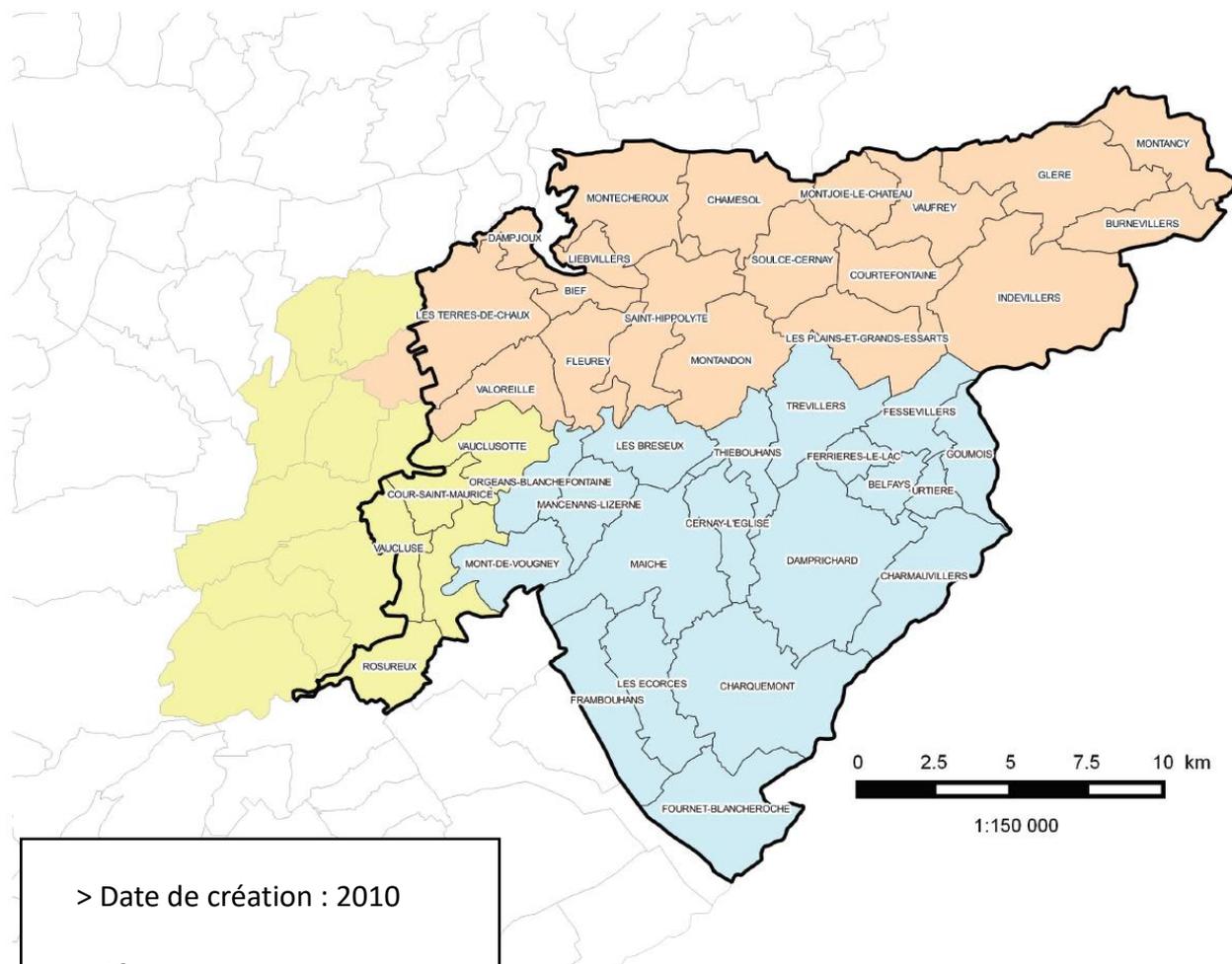
**Information n° 6 :**



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

## ANNEE 2020





# 01

## LES COMPETENCES

La Communauté de Communes du Pays de Maiche (CCPM) exerce de nombreuses compétences au service de la population :

- 1.1 L'Environnement et les Déchets
- 1.2 La Vie Associative et Culturelle
- 1.3 Le Développement économique
- 1.4 Le Tourisme et la Mobilité
- 1.5 L'action sociale
- 1.6 L'aménagement et l'attractivité du territoire
- 1.7 L'urbanisme
- 1.8 La Vie Scolaire

### 1.1 L'Environnement et les Déchets

#### a) Les déchets

La CCPM assure notamment :

- La collecte de l'ensemble des déchets produits par les administrés,
- La gestion de la déchèterie située à Maïche,
- Le traitement des déchets à travers son adhésion à PREVAL.

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2020 est également établi et présenté en conseil communautaire.

#### b) La prévention de l'environnement

Le Syndicat Mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant a été créé le 10 août 2011. La CCPM fait partie des quatre communautés de communes membres. Son siège était fixé à Maïche en 2016 dans les mêmes locaux que la CCPM. Il a été transféré au 3 rue du Clos Pascal 25190 SAINT HIPPOLYTE, à la fin du mois de janvier 2017.

Un comité syndical administre le syndicat. Il est composé de 17 titulaires et d'autant de suppléants, représentants les quatre communautés de communes adhérentes au syndicat : Pays de Maïche, Portes du Haut-Doubs, Plateau du Russey, Pays de Sancey-Belleherbe. Les élus de la CCPM jouent un rôle d'animation au sein de cette structure avec 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Les compétences du Syndicat portent essentiellement :

- Sur le pilotage de l'ensemble des études, travaux d'aménagement et actions de réhabilitation du Dessoubre et de ses affluents ;
- Sur la mise en œuvre et l'animation du document d'objectif Natura 2000 des vallées du Dessoubre et de la Reverotte ainsi que des sites associés ;
- Sur le portage de l'opération collective LIMITOX visant à réduire les rejets de micropolluants au cours d'eau.

Le Smix a pour mission d'assurer la gestion des milieux aquatiques :

- La restauration de la continuité écologique sur tout le linéaire de cours d'eau du bassin-versant,
- La restauration des habitats des zones altérées par des travaux de restauration hydromorphologique,
- Le soutien des débits d'étiage en prévenant l'évaporation dans les plans d'eau artificiels,
- La promotion des bonnes pratiques agricoles & sylvicoles en encourageant les solutions techniques favorables à la protection du milieu aquatique.

#### **Le Syndicat Mixte en chiffres :**

Superficie : 1 405 km<sup>2</sup>

Population : 55 000 habitants

Communes : 134

Bassin versant du Dessoubre : Superficie : 560km<sup>2</sup>

Linéaire du réseau hydrographique :

Dessoubre : 33km

Reverotte : 13km

La participation de la CCPM au Syndicat Mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant pour l'année 2020, est de 80 689 € TTC.

## **c) L'eau et l'assainissement**

### **▪ Eau potable**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPM a pris la compétence eau et assainissement par conséquent le SIVU de l'eau a été dissous.

28 ressources en eau sont utilisées sur notre territoire pour assurer l'adduction en Eau. Elles sont captées, traitées, analysées par nos services mais également contrôlées par ceux de l'Agence Régionale de Santé.

La source de Blanchefontaine et le forage de la Planche aux Veaux à Goumois sont les ressources principales et les plus abondantes. Elles alimentent l'ensemble du plateau de Maïche soit 12 000 habitants environ.

D'autres sources sont présentes dans les villages et sont captées au plus près des consommateurs. Elles font l'objet de la même surveillance afin d'assurer un service de qualité dans le respect des normes sanitaires.

Le but est de les protéger, les préserver mais également en découvrir de nouvelles, de qualité afin de sécuriser l'alimentation des usagers.

L'eau potable est gérée par VEOLIA par un contrat d'affermage.

### **▪ Assainissement collectif**

Le service assainissement collectif de la CCPM est responsable de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées, ainsi que de la gestion des eaux pluviales.

Ce qui implique le suivi et l'entretien des ouvrages suivants :

- **Stations d'épurations**

Respect des normes de rejet, adaptation des équipements et des techniques de traitement aux évolutions de la législation, gestion des boues, gestion des déchets liés aux prétraitements et aux traitements,

- **Réseaux gravitaires** (Eaux usées, eaux pluviales et unitaires)  
Entretien, curage, contrôles de raccordement, génie civil, déversoirs d'orage,
- **Réseaux et équipement de relevage et de refoulement**  
Paniers de dégrillage, entretien des pompes,
- **Réaliser les contrôles de réhabilitations, de mise aux normes, de ventes**

- **Assainissement non collectif**

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel (infiltration, dispersion...)

Le service du SPANC est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,
- Vérifier la bonne exécution des travaux vis-à-vis des préconisations de l'étude de sol et de la réglementation en vigueur,
- Vérifier le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif,
- Réaliser les contrôles des biens en cas de vente.

Les compétences du SPANC comprennent :

- Le contrôle de conception,
- Le contrôle de réalisation (ou exécution),
- Les visites de bon fonctionnement,
- Les diagnostics de vente,
- La réhabilitation.

Des rapports sur le prix et la qualité du service public pour :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif

Sont établis pour l'année 2020 et transmis au conseil communautaire.



## 1.2 la Vie Associative et Culturelle

### a) Le centre aquatique Cristallys de Maïche

En 2020, la CCPM a financé l'accès à la piscine pour les élèves du territoire pour un montant de 363 409.92 €. Le coût des transports à la piscine des écoles du territoire a également été pris en charge pour un montant de 26 508.78 €.

### b) Le soutien aux associations

La compétence Vie Associative regroupe toutes les demandes formulées par les associations du territoire de la CC du Pays de Maïche.

La Communauté de Communes soutient les associations par différents moyens :

- Remise de prix et offre de paniers garnis à l'occasion de manifestations,
- Prise en charge d'apéritifs (concours du cheval, comices),
- Mise à disposition du gymnase Mont Miroir aux associations sportives,
- Participations financières : subventions relatives au fonctionnement des associations et subventions pour les manifestations.

La crise sanitaire a également eu un grand impact sur la vie associative.

En effet, le gymnase n'a pu être ouvert que 4 mois en 2020, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du COVID.

De plus, un bon nombre de manifestations ont dû être annulées.

Malgré tout, la CCPM a décidé de verser la totalité des subventions demandées en 2020 afin de soutenir les associations du territoire.

La CCPM a ainsi versée 135 517.48 € en 2020 pour les associations du territoire.

### c) La jeunesse

La Collectivité agit en faveur de la jeunesse de notre territoire à travers les actions suivantes :

- Financement partiel d'un animateur sportif mis à disposition de certains clubs,
- Financement partiel d'un moniteur de ski de fond intervenant dans les écoles,
- Financement de spectacles vivants dispensés dans les écoles primaires du territoire, incluant le transport, pour un montant de 11 199 € en 2020.

### d) La culture

En 2020, la CCPM continue d'agir pour développer les pratiques culturelles sur notre territoire :

- Soutient des écoles de Musique via l'attribution de subvention,
- Soutient à l'organisation de l'Université Populaire Franche Montagne dont les professeurs dispensent bénévolement des cours de langue,
- Soutient au festival de « Musiques à Saint-Hipp' » via l'attribution d'une subvention.

Le feu d'artifice annuel de la CCPM, habituellement organisé en lien avec les associations volontaires du territoire, n'a malheureusement pas pu avoir lieu au vu du contexte sanitaire.

## 1.3 Le Développement économique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du pays de Maîche est devenue compétente en matière de développement économique. Cela se traduit notamment par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE) qu'elles soient industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.

Les 5 zones reconnues d'intérêt communautaire sont les suivantes :

- La zone d'activité économique « les Genévriers » située la commune de Maîche,
  - La zone d'activité économique « Les Louvières » située sur la commune de Frambouhans,
  - La zone d'activité économique « Le Grand Crôt » située sur la commune de Charquemont,
  - La zone d'activité économique située sur la commune de Les Écorces,
  - La zone d'activité économique « Au Finage » située sur la commune de Damprichard.
- 
- Acquisition des zones d'activité économique  
Pour rappel, le conseil communautaire, par délibération du 31 mai 2018, a décidé de fixer le prix d'achat des zones d'activité comme suit :
- La zone d'activité de Maîche : 6.64 €/m<sup>2</sup>
  - La zone d'activité de Charquemont : 3.62 €/m<sup>2</sup>
  - La zone d'activité de Frambouhans : 9.50 €/m<sup>2</sup>
  - La zone d'activité de Damprichard : 14.13 €/m<sup>2</sup>
  - La zone d'activité de Les Écorces : 6.50 €/m<sup>2</sup>

Au 31 décembre 2020, les opérations foncières entre la CCPM et les communes sont actées pour un montant total de 943 201.82 €.

- Les ventes de parcelles en 2020 :
- Vente à Mr et Mme GALMICHE (particuliers) à Charquemont de la parcelle AN 14, d'une superficie de 178 m<sup>2</sup> au prix de 2 670 € H.T.
  - Vente à la SCI DU PAVEY (contrôle technique) à Charquemont des parcelles AN 28 et AN 29, d'une superficie de 3 336 m<sup>2</sup> au prix de 46 032 € H.T.
  - Vente à la SCI LOPEZ (pompes funèbres) à Charquemont de la parcelle AN 64, d'une superficie de 1 974 m<sup>2</sup> au prix de 26 629.26 € H.T.
  - Vente à la SCI MINGU FR (industrie manufacturière) à Damprichard des parcelles AC 315 et AC 337, d'une superficie de 3 934 m<sup>2</sup> au prix de 53 207.35 € H.T.

- Aides exceptionnelles aux entreprises

La crise générée par l'épidémie du COVID-19 ayant fortement impacté les entreprises nationales, l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté ont instauré plusieurs mesures d'aides exceptionnelles (garanties, reports d'échéances, prêts rebond, fonds de soutien...).

La CCPM, étroitement impliquée dans la reprise économique du territoire, a mis en place une aide spécifique à destination des très petites entreprises (commerçants et artisans) pour les accompagner dans leurs projets d'investissement. A titre informatif, la CCPM et la Région ont participé chacune à hauteur de 1€ par habitant, soit une enveloppe globale de 37 340 €. Le taux de subvention s'élevait à 45.6 % avec un plafond fixé à 20 000 € : 14 entreprises du territoire ont pu y prétendre.

Par ailleurs, afin d'encourager la consommation locale et pérenniser les commerces de proximité du territoire, la CCPM et la Région ont également financé des bons d'achat ; plus de 46 000 euros de trésorerie ont été générés par ces petites entreprises.

- Perspectives 2021 :

Afin d'encourager l'attractivité du territoire et favoriser la création d'emplois, la CCPM a mandaté un cabinet d'étude pour permettre l'aménagement des zones d'activité de Charquemont, Maîche, Frambouhans et Les Ecorces. La réalisation des travaux est prévue jusqu'en 2024 compte tenu de la superficie globale non négligeable (plus de 170 000 m<sup>2</sup> de foncier disponible). Dès lors, la collectivité sera en mesure d'accueillir des entreprises, toute activité confondue, pour permettre un développement local conséquent et ainsi favoriser la création d'emplois.

Dans le cadre de territoire d'industrie, stratégie de reconquête industrielle par les collectivités (association des communautés de communes de Loue Lison, du Val de Morteau, des Portes du Haut-Doubs, du Plateau du Russey et du Pays de Maîche), la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> fiche action « étude d'une stratégie industrielle territoriale » a été confiée à l'AUDAB qui devrait rendre son rapport à la fin de l'année. En parallèle, une convention a été signée avec la CCI afin d'assurer l'animation et promouvoir ce dispositif auprès des entreprises pour les années à venir.



## 1.4 Le Tourisme et la Mobilité

La CCPM soutient le développement touristique en versant une participation de 85 918.50 € au PETR du Pays Horloger pour le financement de l'Office de Destination Pays Horloger.

La CCPM finance les investissements et le fonctionnement de l'ensemble des activités de loisirs été-hiver proposé sur le site de la Combe Saint-Pierre à Charquemont. En décembre 2020, suite à un appel d'offre classé sans suite, la CCPM a repris à son compte l'exploitation directe de la station. Un travail important a notamment été mené pour la mise en place d'une régie et la sécurisation du domaine nordique. La neige était au rendez-vous et les activités nordiques ont connu un grand succès. Les téléskis sont restés fermés en raison de la crise sanitaire.

De plus, la CCPM entretient et aménage 450 kilomètres de sentiers pédestres, 150 kilomètres de sentiers VTT, 30 kilomètres de sentiers équestres, en collaboration avec les associations locales (Sentiers du Doubs section Fournet-Blancheroche, section Charquemont, section Damprichard-Charmauvillers-Goumois, section Indevillers, section "la vallée d'or", section Saint-Hippolyte, la Randonnée Hérimoncourtoise et le Team VTT de Maiche). Outre le fait que l'entretien des sentiers a été perturbé par la période de confinement, les interventions ont dû être multipliées en raison des chutes d'arbres, plus particulièrement des frênes, stressés par la sécheresse.

D'autre part, la CCPM intervient également pour l'entretien, l'aménagement et la mise en valeur de plus d'une cinquantaine de points de vue, belvédères, aires de camping-car et sites naturels sur son territoire. L'installation de nouvelles tables de pique-nique au niveau de la grotte du Bisontin (Saint Hippolyte), ou encore du site des Neux du Faulx, du belvédère de la Crampoulotte et du site dit « chez France » (Charquemont) sont à souligner car elles ont nécessité un important travail de l'équipe tout comme la rénovation du garde-corps du belvédère et la Crampoulotte (Charquemont).

Pour terminer, la CCPM propose également un programme de sorties accompagnées et commentées durant la période estivale en partenariat avec l'Office de Tourisme. En 2020, le guide accompagnateur de la CCPM a assuré 8 sorties (soit environ 50 personnes).



## 1.5 L'action sociale

La CCPM a décidé de créer un centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) suite à la dissolution du SIAS au 31/12/2016.

Les différentes missions qui lui sont confiées sont nombreuses et variées :

- Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie,
- Portage des repas à domicile,
- Séances de gymnastique de maintien,
- MARPA,
- Appui administratif et aide financière aux personnes en difficultés,
- Logement d'extrême urgence,
- Accueil de loisirs sans hébergement...

La participation financière de la CCPM au CIAS s'élève à 101 897 € pour l'année 2020.



## 1.6 L'aménagement et l'attractivité du territoire

### a) La voirie

La CCPM procède aux bouchages des trous sur la voirie communale (74 286 € de dépenses en 2020) via un prestataire, l'entreprise Vermot et a commandé en 2020, 15 tonnes d'enrobé à froid pour un montant de 2 610 € TTC, mis à disposition des services techniques des communes, sur le site de la déchèterie.

### b) L'accès à Internet – Très Haut Débit

Le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, composé du Département du Doubs et des intercommunalités a pour objectif de couvrir l'ensemble du département en fibre optique d'ici 2022 au plus tard. Il s'agit d'un projet stratégique important d'aménagement du territoire, financé par les collectivités du Doubs, avec le soutien de l'Etat et de la Région.

La fibre couvre déjà une très large partie du territoire de la Communauté de communes du Pays de Maïche, l'une des toutes premières à s'être engagée aux côtés du Département en 2012.

Sa participation au projet, pour l'année 2020, est de 207 536 € TTC.

## 1.7 L'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes dotées d'un PLU ou POS et appartenant à un EPCI de 10 000 habitants et plus ne peuvent plus recourir aux services de la DDT pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

L'instruction est désormais pilotée par la CCPM pour le compte de 26 communes pour l'année 2020.

Quatre communes actuellement instruites par la DDT ont engagé une procédure pour établir un document d'urbanisme sur leur territoire :

- Fessevillers (carte communale)
- Fournet-Blancheroche (PLU),
- Indevillers (PLU),
- Les Plains et Grands Essarts (PLU)

Les documents d'urbanisme en 2020 :

Document d'urbanisme	Nom des communes	Nombre de communes
PLU	Chamesol Charquemont Damprichard Frambouhans Maîche Montandon Mont de Vougney Saint Hippolyte Thiébouhans	9
Carte communale	Belfays Bief Les Bréseux Cernay l'Eglise Charmauvillers Cour saint Maurice Les Ecorces Les Terres de Chaux Ferrières le Lac Glère Liebvillers Mancenans-Lizerne Montécheroux Trévillers Valoreille Vaucluse Vauclusotte	17
Document d'urbanisme	Nom des communes	Nombre de communes
RNU	Battenans-Varin Burnevillers Courtefontaine Dampjoux Fessevillers	17

	Fleurey Fournet- Goumois Indevillers Les Plains et Grands Essarts Montancy – Bremoncourt Montjoie le Château Orgeans- Blanchefontaine Rosureux Soulce-Cernay Urtière Vaufrey	
--	---	--

L'instruction vise à vérifier la conformité des projets avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à fournir des propositions de décisions à l'autorité compétente, motivées le cas échéant.

L'instruction concerne les actes suivants :

- Certificat d'urbanisme,
- Déclaration préalable,
- Permis de construire,
- Permis de démolir et d'aménager.

Pour la période de janvier à décembre 2020, 744 dossiers ont été instruits, se décomposant comme suit :

- Permis de construire : 151 dossiers,
- Permis d'aménager : 8 dossiers,
- Permis de démolir : 2 dossiers,
- Déclarations préalables : 314 dossiers,
- Certificats d'urbanisme : 269 dossiers.

Des dossiers des années précédentes (modificatifs) ne sont pas pris en compte dans le nombre de dossiers instruits.



## 1.8 La Vie Scolaire



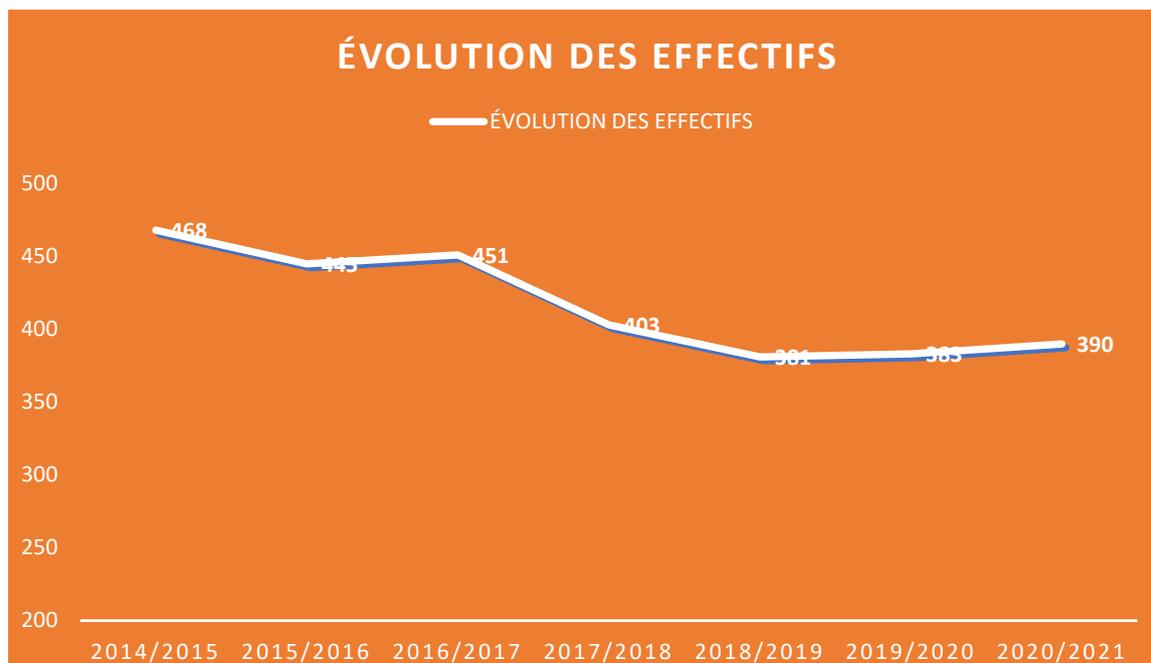
En 2020, c'est toujours :

11

Bâtiments scolaires mis à disposition gracieusement par les Communes et dont la Communauté de Communes du Pays de Maïche assure la construction, la réhabilitation, l'extension, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

### a) Les effectifs

RPI	ÉCOLE	NOMBRE DE CLASSE	EFFECTIFS 2019/2020	EFFECTIFS 2020-2021
Chamesol/Montécheroux	Chamesol	2	39	44
	Montécheroux	2	49	32
École intercommunale d'Indevillers	Indevillers	2	43	42
	Courtefontaine	1	25	24
	Les Plains et Grands Essarts	1	23	27
Montandon	Maternelle Montandon	1	12	19
	Primaire Montandon	2	24	25
Saint-Hippolyte	Maternelle St-Hippolyte	2	50	45
	Primaire St-Hippolyte	4	86	93
Glère/Vaufrey	Maternelle Glère	1	12	17
	Primaire Vaufrey	1	20	22



## b) Les investissements travaux

École	Désignation	Entreprise	Montant TTC	Subventions	Fonds de concours Commune
Chamesol	Mise en place éclairage LED	Confor'elec	831.84 €		85.40 €
Indevillers	Fourniture et pose d'une main courante	Wasner	602.11 €		159.69 €
Maternelle Montandon	Fourniture et pose BAES, coffret à registre et plan d'évacuation	ESI Extincteur	1 619.26 €		
Maternelle St-Hippolyte	Fourniture et pose BAES, alarme, coffret à registre et plan d'évacuation	ESI Extincteur	2 168.56 €		
Montécheroux	Contrôle technique d'accessibilité	SOCOTEC	768.00 €	<i>Travaux en cours</i>	
	Fourniture et pose BAES, alarme et coffret à registre	ESI Extincteur	312.42 €		
Les Plains et Grands Essarts	Coordinateur SPS et réfection de la toiture	CS2 Entreprise Holup Entreprise Parent	36 586.81 €	8 996.70 €	13 620.75 €
	Correction acoustique de la salle de classe	Société CCPA	9 600.00 €		1 912.80 €
	Fourniture et pose BAES, extincteur, coffret à registre et plan d'évacuation	ESI Extincteur	1 758.55 €		

Primaire Montandon	Fourniture et pose coffret registre et alarme	ESI Extincteur	<b>273.77 €</b>		
Primaire St-Hippolyte	Poursuite des travaux d'accessibilité	<i>Marché public</i>	<b>14 596.24 €</b>	<i>Travaux en cours</i>	
	Interphone	Confor'elec	<b>876.96 €</b>		
	Fourniture et pose coffret registre, plan d'évacuation, BAES, extincteurs et alarme	ESI Extincteur	<b>6 039.39 €</b>		
Vaufrey	Fourniture et pose coffret registre, plan d'évacuation et alarme	ESI Extincteur	<b>1 049.01 €</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>77 082.92 €</b>		

### c) Les investissements mobiliers

École	Désignation	Fournisseur	Montant TTC
Chamesol	Équipement numérique (tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur, ...)	BIMP	7 202.58 €
	Tableau blanc	Manutan Collectivité	538.27 €
Montécheroux	Équipement numérique (tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur, ...)	BIMP	7 007.13 €
	Ordinateur	Wagner	613.20 €
	Stores	Manutan Collectivité	1 253.86 €
Indevillers	Tableau interactif mobile	Spechi	598.80 €
Les Plains et Grands Essarts	Tableau ActivBoard	TSR Informatique	2 398.80 €
Maternelle Montandon	Aspirateur	Matias Luis	184.00 €
Maternelle St-Hippolyte	Kit pédagogique KUKO	Sauge Olifu	1 319.80 €
	Ordinateur	Wagner	613.20 €
Primaire St-Hippolyte	Équipement numérique (tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur, ...)	BIMP	14 119.23 €
	Armoire, présentoir, tapis	Manutan Collectivité	1 367.82 €
	Ordinateur	Wagner	613.20 €
Vaufrey	Équipement numérique (tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur, ...)	BIMP	7 516.86 €
Glère	Équipement numérique (tablettes, vidéoprojecteur, ordinateur, ...)	BIMP	7 351.55 €
<b>TOTAL</b>			<b>52 698.30 €</b>

La CCPM a perçu 21 598.67 € de subvention dans le cadre de l'appel à projet ENIR « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » ainsi que 10 710.00 € de DETR.

## d) Les états des dépenses de fonctionnement

Chaque année, les communes possédant un ou plusieurs établissement(s) scolaire(s) transmettent à la CCPM un état annuel des dépenses de fonctionnement de l'année, prises en charge directement par les Mairies. Après vérification et validation en commission de ces états, la CCPM rembourse aux Communes ces dépenses de fonctionnement.

En 2020, c'est un montant total de **7 354.88 € TTC** qui a été remboursé aux communes.

## e) La commission

Au cours de l'année 2020, l'ancienne commission « Vie Scolaire » a été remplacée pour laisser place à la nouvelle commission « Vie scolaire et Vie associative ». Elle est désormais composée des 26 membres ci-dessous :

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| 1. MONNET Alexandre      | 14. MAIRE Brigitte    |
| 2. BEURET Françoise      | 15. MISERE Francine   |
| 3. BUFFET Pierre-Antoine | 16. MOUGIN Isabelle   |
| 4. CLEMENCE Olivier      | 17. MOUGIN Nadège     |
| 5. COMMENT Karine        | 18. NARBÉY Denis      |
| 6. CORDIER Martial       | 19. NICOD Guillaume   |
| 7. CORNEILLE Peggy       | 20. PARATTE Patricia  |
| 8. GENTIT Gérard         | 21. PEQUIGNOT Raphaël |
| 9. JUBIN Yves            | 22. ROMAIN Thierry    |
| 10. LAB Lydie            | 23. SALVI Véronique   |
| 11. LAMBERT Dominique    | 24. SAULNIER Emmanuel |
| 12. LAPENNA Francine     | 25. TIROLE Gérard     |
| 13. LAURENT Sylvain      | 26. TIROLE Karine     |

## f) Divers

Au cours de l'année écoulée, nos écoles ont beaucoup été impactées par la situation sanitaire actuelle dû au COVID. Elles ont fait l'objet d'une fermeture non anticipée lors du premier confinement puis d'une réouverture avec les contraintes du protocole sanitaire mis en place par le gouvernement. Cette situation a eu un impact relativement conséquent au niveau du budget de fonctionnement des écoles puisque les dépenses de produits d'entretien ont doublé.



# 02

## LES FINANCES

### Le compte administratif 2020

Par une délibération en date du 15 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2020.

Les résultats d'exécution pour l'exercice 2020 sont les suivants :

#### **Budget annexe ORDURES MENAGERES**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	1 986 925.45 €	2 130 567.55 €
	Investissement	100 709.32 €	275 440.73 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		216 164.17 €
	Investissement art 001		352 451.38 €
Total (réalisations + reports)		2 087 634.77 €	2 974 623.83 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	81 257.39 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 986 925.45 €	2 346 731.72 €
	Investissement	181 966.71 €	627 892.11 €
	TOTAL CUMULE	2 168 892.16 €	2 974 623.83 €

#### **Budget annexe EAU**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	994 078.96 €	1 299 462.91 €
	Investissement	969 208.29 €	1 263 363.80 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		253 169.89 €
	Investissement art 001		608 167.48 €
Total (réalisations + reports)		1 963 287.25 €	3 424 164.08 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	1 404 066.98 €	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	994 078.96 €	1 552 632.80 €
	Investissement	2 373 275.27 €	1 871 531.28 €
	TOTAL CUMULE	3 367 354.23 €	3 424 164.08 €

### Budget annexe ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	2 266 094 .89 €	2 489 249.08 €
	Investissement	1 336 143.23 €	1 693 011.99 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		963 346.95 €
	Investissement art 001		249 973.12 €
Total (réalisations + reports)		3 602 238.12 €	5 395 581.14 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	620 651.22 €	92 732.00 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 266 094.89 €	3 452 596.03 €
	Investissement	1 956 794.45 €	2 035 717.11 €
	TOTAL CUMULE	4 222 889.34 €	5 488 313.14 €

### Budget annexe SPANC

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	68 175.26 €	56 644.06 €
	Investissement	483.60 €	6 618.31 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		21.61 €
	Investissement art 001	5 276.58 €	
Total (réalisations + reports)		73 935.44 €	63 283.98 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	68 175.26 €	56 665.67 €
	Investissement	5 760.18 €	6 618.31 €
	TOTAL CUMULE	73 935.44 €	63 283.98 €

### Budget annexe COMBE SAINT PIERRE

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	462 865.40 €	461 065.40 €
	Investissement	115 711.13 €	178 665.58 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		
	Investissement art 001		166 331.42 €
Total (réalisations + reports)		578 576.53 €	806 062.40 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	462 865.40 €	461 065.40 €
	Investissement	115 711.13 €	344 997.00 €
	TOTAL CUMULE	578 576.53 €	806 062.40 €

### Budget annexe ZA

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE	Fonctionnement	1 021 831.14 €	1 017 352.29 €

L'EXERCICE	Investissement	949 233.00 €	924 394.64 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		0.67€
	Investissement art 001	2 751.40 €	
Total (réalisations + reports)		1 973 815.54 €	1 941 747.60 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement		
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	1 021 831.14 €	1 017 352.96 €
	Investissement	951 984.40 €	924 394.64 €
	TOTAL CUMULE	1 973 815.54 €	1 941 747.60 €

### Budget général

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	6 722 791.14 €	7 396 519.79 €
	Investissement	283 541.42 €	387 658.23 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement art 002		1 673 849.78 €
	Investissement art 001	3 797.97 €	
Total (réalisations + reports)		7 010 130.53 €	9 458 027.80 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Investissement	133 716.89 €	18 015.13 €
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	6 722 791.14 €	9 070 369.57 €
	Investissement	421 056.28 €	405 673.36 €
	TOTAL CUMULE	7 143 847.42 €	9 476 042.93 €



# 03

## L'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

### 3.1 L'environnement

#### a) Le conseil communautaire

Les conseils municipaux de chacune des communes membres ont désigné leurs représentants au sein du Conseil communautaire : ce sont les délégués communautaires.

L'assemblée communautaire se compose de :

Communes	Nombre de délégués	Noms
BELFAYS	1	PILLOT Christel
BATTENANS-VARIN	1	PARENT Sébastien
BIEF	1	PANTEL Alexandre
BURNEVILLERS	1	LAB Lydie
CERNAY L'ÉGLISE	1	GENTIT Gérard
CHAMESOL	1	SAULNIER Emmanuel
CHARMAUVILLERS	1	CLEMENCE Olivier
CHARQUEMONT	7	MARTIN Roland
		VIPREY Françoise
		JANIN Christophe
		DELAVELLE Bernadette
		LOUVET Bertrand
		COURTET Brigitte
		JACQUOT François
COUR-SAINT-MAURICE	1	PARENT Yves-Marie
COURTEFONTAINE	1	BERTIN Patrick
DAMPJOUX	1	CHOULET Philippe
DAMPRICHARD	5	MERIQUE Anthony
		MAIRE Brigitte
		FEUVRIER Jean-Paul
		MOUGIN Nadège
		CORDIER Martial
FERRIERES LE LAC	1	BARRAS Sébastien
FESSEVILLERS	1	VERNEY Thierry
FLEUREY	1	BESSOT André
FOURNET BLANCHEROCHE	1	WYCART Pierre-Jean
FRAMBOUHANS	2	VILLEMAIN Franck
		LAURENT Sylvain
GLERE	1	PEQUIGNOT Raphaël
GOUMOIS	1	NAEGELEN Julien
INDEVILLERS	1	ARGUEDAS Guy

LES BRESEUX	1	MONNET Alexandre
LES ECORCES	1	MARTIN Maxime
LES PLAINS ET GRANDS ESSARTS	1	NARBEY Denis
LES TERRES DE CHAUX	1	BARTHOULOT Françoise
LIEBVILLERS	1	RACINE Catherine
MAICHE	12	LIGIER Régis
		CUCHE Constant
		SALVI Véronique
		FEUVRIER Jean-Michel
		NICOD Guillaume
		TATU Véronique
		PARATTE Patricia
		TIROLE Karine
		BARTHOULOT Céline
		TISSOT Richard
GODIN Pascal		
LA PENNA Francine		
MANCENANS LIZERNE	1	SPIELMANN Fernande
MONT DE VOUGNEY	1	ETEVENARD Jean-Pierre
MONTANCY	1	TIROLE Gérard
MONTANDON	1	LAMBERT Dominique
MONTECHEROUX	1	BONVALOT Léon
MONTJOIE LE CHATEAU	1	MARTELET Claude
ORGEANS BLANCHEFONTAINE	1	BERNARD Dominique
ROSUREUX	1	BOILLON Jérôme
SAINT HIPPOLYTE	2	LOICHOT Boris
		SAUNIER Noël
SOULCE CERNAY	1	VETTER Robert
THIEBOUHANS	1	MOUGIN Isabelle
TREVILLERS	1	TAILLARD Luc
URTIERE	1	GARESSUS Christian
VALOREILLE	1	CLEMENT Jean-Paul
VAUCLUSE	1	GOSSO Aurore
VAUCLUSOTTE	1	BERNARDOT Michel
VAUFREY	1	MISERE Francine

En 2020, le conseil communautaire a été réuni à 8 reprises :

- Le 29 janvier 2020
- Le 26 février 2020
- Le 11 mars 2020
- Le 10 juillet 2020
- Le 3 septembre 2020
- Le 30 septembre 2020
- Le 29 octobre 2020
- Le 26 novembre 2020
- Le 17 décembre 2020

La commission « Tourisme et Mobilité » s'est réunie trois fois les 18 février, 28 septembre et 15 décembre 2020.

La commission « Finances – Ressources Humaines » s'est réunie une fois le 20 février 2020.

La commission « Environnement et Déchets » s'est réunie deux fois les 19 février et 29 septembre 2020.

La commission « Développement économique » s'est réunie quatre fois les 19 février, 22 septembre, 20 octobre et 21 décembre 2020.

La commission « Cycle de l'Eau » s'est réunie trois fois les 11 février, 24 septembre et 24 novembre 2020.

La commission « Vie scolaire et associative » s'est réunie deux fois les 20 février et 23 octobre 2020.

La commission « Services au Territoire » s'est réunie une fois le 15 octobre 2020.

La commission « MAPA » s'est réunie une fois le 24 novembre 2020.

## 3.2 L'organisation des services

Au 31 décembre 2020, les effectifs permanents de la CCPM étaient composés ainsi :

Effectifs permanents			
31/12/2020			
Emplois	Effectif	ETP	Grade
<b>Pole Ressources</b>			
Directeur Général des Services	1	0,57	Attaché
Secrétaire de direction	1	1	Adjoint administratif
Gardien de police	1	1	Gardien-Brigadier
Contrôle de gestion et finances			
Responsable de service	1	1	Attaché
Chargé de commande publique	1	1	Attaché
Chef d'équipe	1	0,8	Attaché principal
Comptable	1	0,9	Rédacteur principal 2ème classe
	1	0,8	Rédacteur
	3	2,6	Adjoint administratif
Ressources humaines			
Responsable de service	1	1	Adjoint administratif
Gestionnaire RH	1	0,9	Rédacteur
<b>Pôle Attractivité du territoire</b>			
Développement économique			
Responsable de service	1	0,9	Adjoint administratif 2ème classe
Tourisme et mobilité			
Responsable de service	1	1	Rédacteur principal 1ère classe
Chef d'équipe	1	0,57	Animateur principal 1ère classe
Agent technique	1	1	Adjoint technique
	1	1	Adjoint technique 2ème classe
Vie scolaire et associative			
Responsable de service	1	0,8	Adjoint administratif
ATSEM	3	2,69	ATSEM 1ère classe
	2	1,93	ATSEM 2ème classe
Aide ATSEM	2	1,69	Adjoint d'animation

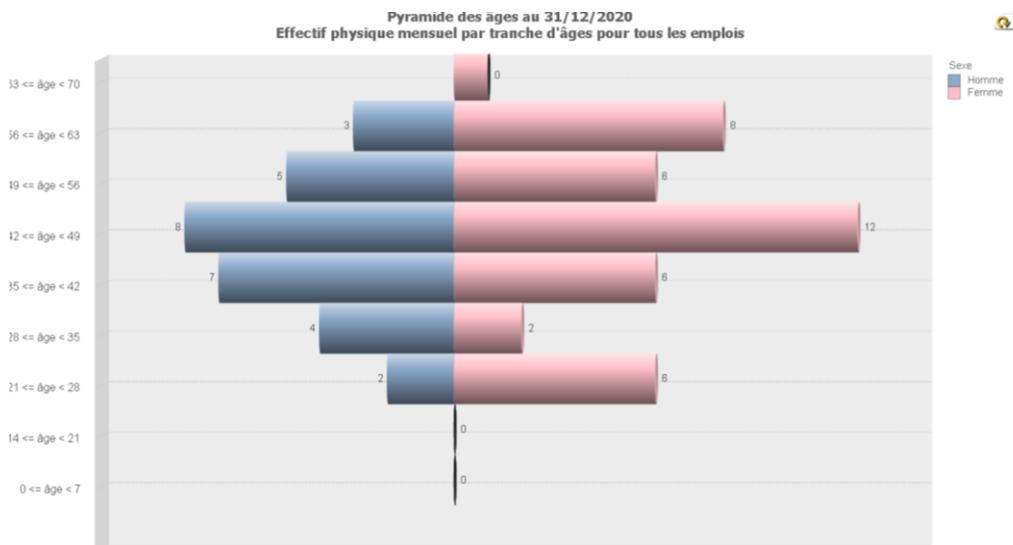
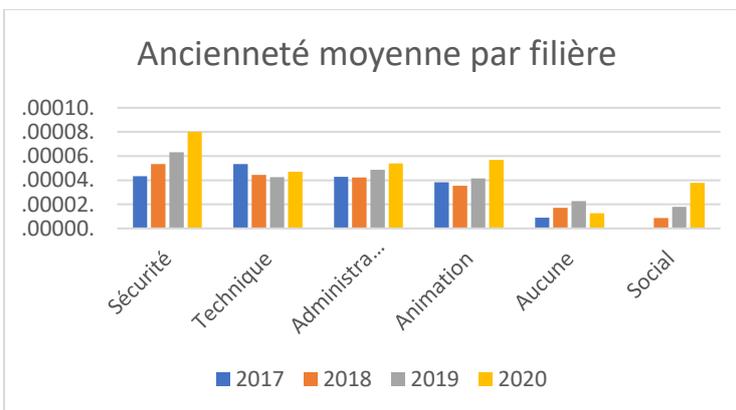
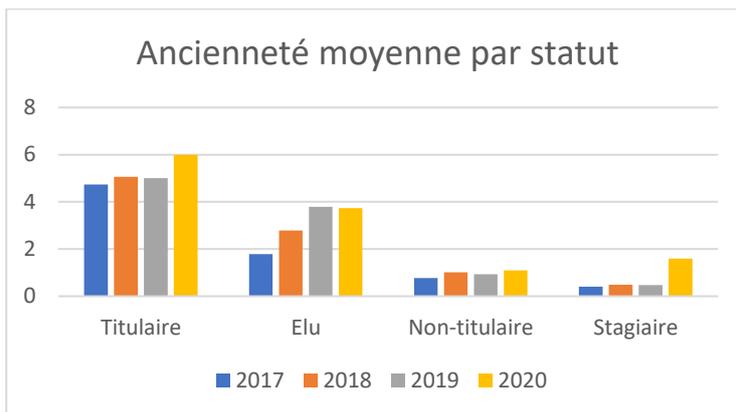
Accompagnatrice scolaire	8	1,69	Adjoint technique
Agent d'entretien	1	1	Adjoint technique 2ème classe
	4	0,07	Adjoint technique
Conciergerie	1	0,27	Adjoint technique
<b>Centre intercommunal d'action sociale</b>			
Responsable de service	1	0,7	Rédacteur principale 1ère classe
Agent d'accueil MFS	1	1	Adjoint administratif
Agent portage des repas	1	0,66	Agent social principal 2ème classe
Animatrice RAM	1	0,8	Educateur de jeunes enfants (01/01/2021)
	1	0,5	Animateur
<b>Pôle environnement, infrastructures et ingénierie</b>			
Responsable de pôle	1	0,5	Technicien principal 1ère classe (màd Ville)
<b>Service usagers</b>			
Responsable de service	1	0,91	Adjoint administratif
Chef d'équipe	1	1	Adjoint administratif
Agent d'accueil	1	0,5	Adjoint administratif
<b>Urbanisme</b>			
Responsable de service	1	1	Adjoint technique principal 1ère classe
Instructeur droit des sols	1	1	Adjoint administratif (11/01/2021)
<b>Cycle de l'eau</b>			
Responsable de service	1	1	Technicien principal 2ème classe
Chef d'équipe	1	1	Agent de maitrise
Agent technique-Assainissement non collectif	1	1	Technicien principal 1ère classe
Agent technique-Assainissement collectif	1	1	Agent de maitrise principal
	5	5	Adjoint technique
<b>Service techniques et déchets</b>			
Responsable de service	1	1	Agent de maitrise principal
Chef d'équipe	1	1	Adjoint technique
Agent déchèterie	2	1,5	Adjoint technique
Agent de collecte	2	2	Adjoint technique principal 1ère classe
	1	1	Adjoint technique principal 2ème classe
	3	3	Adjoint technique
Agent polyvalent	1	1	Adjoint technique principal 1ère classe
	2	2	Adjoint technique
Agent d'entretien	1	0,51	Adjoint technique principal 2ème classe
<b>Effectif total</b>	<b>74</b>	<b>56,86</b>	

Soit un total de 74 agents correspondant à 56.86 ETP.

## Faits majeurs 2020

- Réorganisation des services, autour d'un nouvel organigramme et le souhait d'attribuer un responsable pour chaque service. Notamment, mise en place de responsable pour les services finances, tourisme, RH et vie scolaire,
- Ajout d'une strate, chef d'équipe, pour les services aménagement touristique et collecte des déchets,
- Renforcement du service Comptabilité des Communes avec un agent,

## Statistiques 2020



# 04

## LES MARCHES PUBLICS 2020

### LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2020

*Selon les articles L.2196-1 et suivants et R.2196-1 et suivants  
du Code de la Commande Publique*

#### MARCHES DE FOURNITURES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT				
NEANT				
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT				
2020-013 ASS	SAS HDV	62670	ACQUISITION D'UN COMBINE HYDROCUREUR	05/10/2020
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus				
NEANT				

#### MARCHES DE SERVICES

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché
MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT				
2020-009 EA	OXYA CONSEIL	88400	DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE THIEBOUHANS ET TREVILLERS	09/07/2020
2020-011	EVI	70250	DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHARQUEMONT	20/08/2020
2020-016 ZA	ABINET D'ETUDES ANDR	25300	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES	25/11/2020
2020-018 ASS	EGIS EAU	78286	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REDIMENSIONNEMENT DE LA FILIERE BOUE DE LA STEP DE MAICHE	17/12/2020
MONTANT de 90 000 € HT à 208 999,99 € HT				
NEANT				
MONTANT de 209 000,00 € HT et plus				
NEANT				

## MARCHES DE TRAVAUX

N° marché	Attributaire	Code postal	Objet du marché	Date signature marché
<b>MONTANT de 25 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>				
2020-007 CSP	EPISUR	25200	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE LA VIA FERRATA ET DU PARCOURS ACROBATIQUE DE LA STATION FAMILIALE DE LA COMBE SAINT PIERRE A CHARQUEMONT - LOT 1 TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIA FERRATA	07/05/2020
2020-007 CSP	EPISUR	25200	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE LA VIA FERRATA ET DU PARCOURS ACROBATIQUE DE LA STATION FAMILIALE DE LA COMBE SAINT PIERRE A CHARQUEMONT - LOT 2 TRAVAUX DE RENOVATION DU PARCOURS ACROBATIQUE	07/05/2020
2020-002 CIAS	MENUISERIES METTEY SA	25420	REMISE EN ETAT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MARPA - LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES	23/07/2020
2020-002 CIAS	TARBY SARL	25420	REMISE EN ETAT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MARPA - LOT 3 PEINTURES	23/07/2020
2020-014 EA	GROUPEMENT VERMOT/LACOSTE	25650	PROGRAMME RESEAU EAU POTABLE ET RESEAU ASSAINISSEMENT - LOT 2 RENOUELEMENT DU RESEAU AEP, LE PONT NEUF - COMMUNE DE COUR SAINT MAURICE	22/12/2020
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 5 224 999,99 € HT</b>				
2020-003 ST	VERMOT SAS	25650	ENTRETIEN DE LA VOIRIE DES 43 COMMUNES MEMBRES DE LA CCPM	27/03/2020
2020-010	FANTINI TP	25150	RENOUELEMENT DE BRANCHEMENT AEP - COMMUNE DE GOUMOIS LOT 1	09/06/2020
2020-010	FANTINI TP	25150	RENOUELEMENT DE BRANCHEMENT AEP - COMMUNE DE GOUMOIS LOT 2	09/06/2020
2020-010	TP CHOPARD LALLIER	25390	RENOUELEMENT DE BRANCHEMENT AEP - COMMUNE DE GOUMOIS LOT 3	09/06/2020
2020-01	LACOSTE	25120	RENOUELEMENT DE BRANCHEMENT AEP - COMMUNE DE GOUMOIS LOT 4	09/06/2020
2020-004 EAU	LACOSTE	25120	STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MISE EN PLACE DE TRAITEMENT ET MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS - LOT 1 TERRASSEMENT GENIE CIVIL EAU POTABLE	11/06/2020
2020-004 EAU	VEOLIA EAU	75008	STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MISE EN PLACE DE TRAITEMENT ET MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS - LOT 2 ELECTROMECHANIQUE EAU POTABLE	11/06/2020
2020-015 ASS	LACOSTE	25120	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	03/11/2020
2020-014 EA	GROUPEMENT LACOSTE/VERMOT	25120	PROGRAMME RESEAU ASSAINISSEMENT ET RESEAU EAU POTABLE LOT 1 : RENOUELEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP & MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX EU&EP RUE GUSTAVE BOURBET - COMMUNE DE MAICHE RENOUELEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP & RENOUELEMENT DU RESEAU EP RUE DU STADE - COMMUNE DE MAICHE	22/12/2020
2020-014 EA	TP CHOPARD LALLIER	25390	PROGRAMME RESEAU ASSAINISSEMENT ET RESEAU EAU POTABLE - LOT 3 RENOUELEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEP, LA LIZERNE - COMMUNE DE MANCENANS-LIZERNE	22/12/2020
<b>MONTANT de 5 225 000,00 € HT et plus</b>				
<b>NEANT</b>				

**RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**  
**PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON**  
**COLLECTIF.**



**2020**

## TABLE DES MATIERES

	Pages
1. Présentation du territoire desservi	3
2. L'instruction des dossiers et les contrôles de conception	3
3. Les contrôles d'exécution	5
4. Les visites de fonctionnement, dérogations de raccordement au réseau collectif et ventes	6
5. Taux de conformité	7
6. Les redevances 2021	11
7. L'évaluation du service selon la réglementation	13
8. Financement des investissements	14
9. Montant des recettes provenant des contrôles	14
ANNEXES	15
BILAN PAR COMMUNE	22

## 1. Présentation du territoire desservi :

Le service public d'assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal et le service est exploité en régie. La CCPM est un EPCI à fiscalité propre.

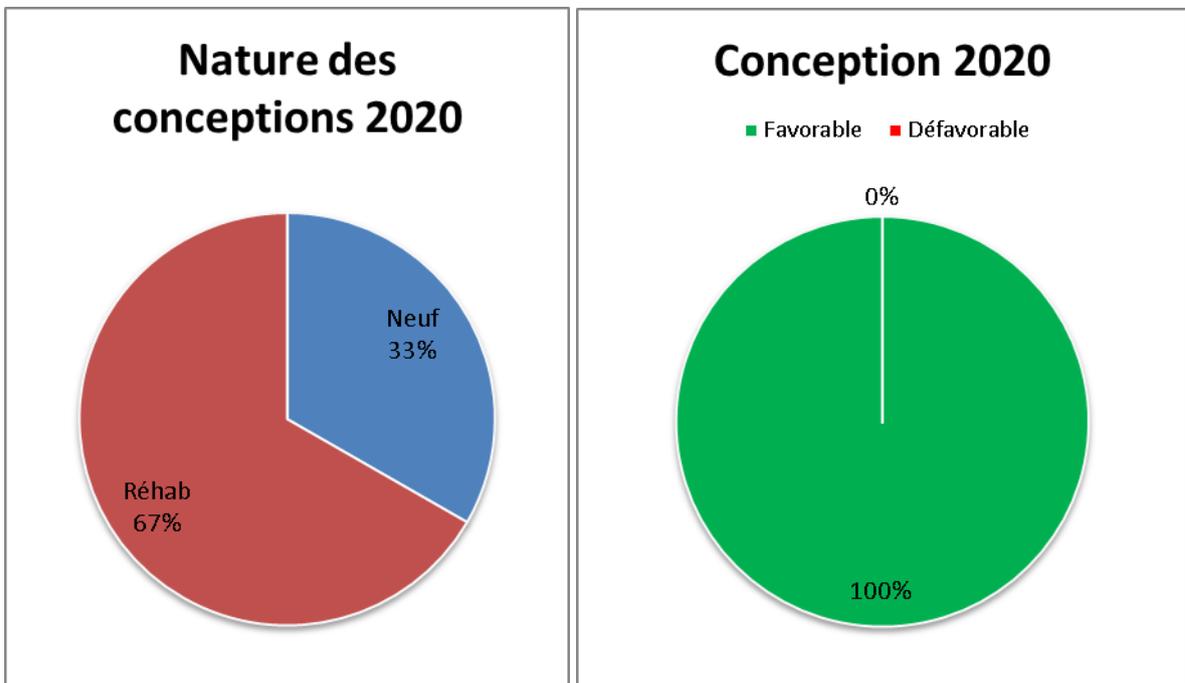
Le SPANC réalise les compétences obligatoires prévues par la réglementation en vigueur. Il regroupe 43 communes.

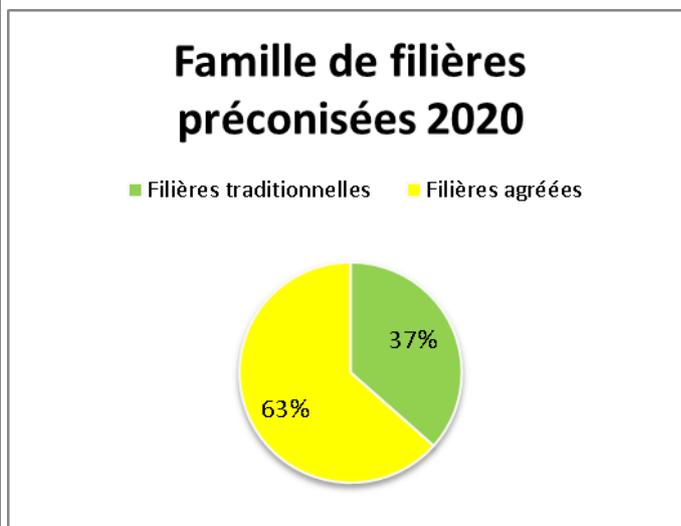
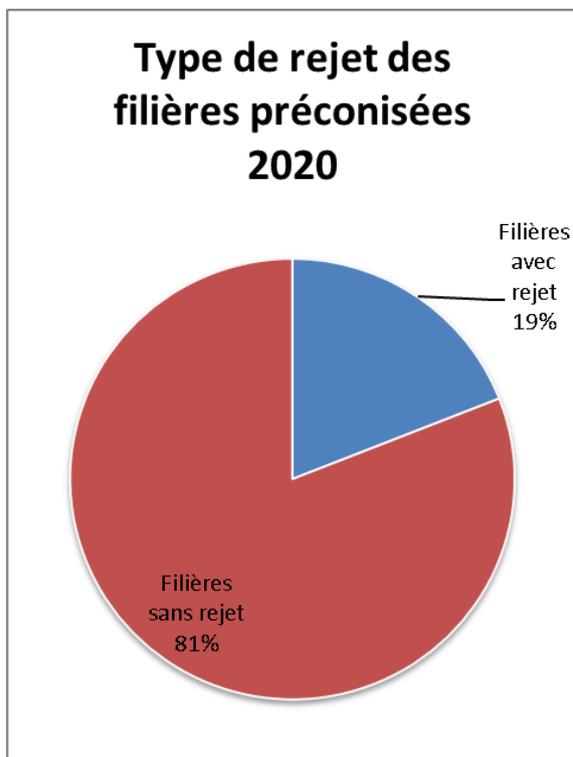
Le SPANC représente 2139 installations au 31/12/2020 avec un reliquat d'environ 136 installations soit potentiellement 2275 installations (voir tableau annexe 5b).

Le SPANC est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Le SPANC est financé directement par les usagers.

## 2. L'instruction des dossiers et les contrôles de conception :

42 dossiers d'assainissement non collectif ont été traités en 2020 au titre du contrôle de conception. Parmi ces 42 dossiers, 14 dossiers (soit 33 %) concernent des projets neufs et 28 (soit 67 %) concernent des projets de réhabilitation.





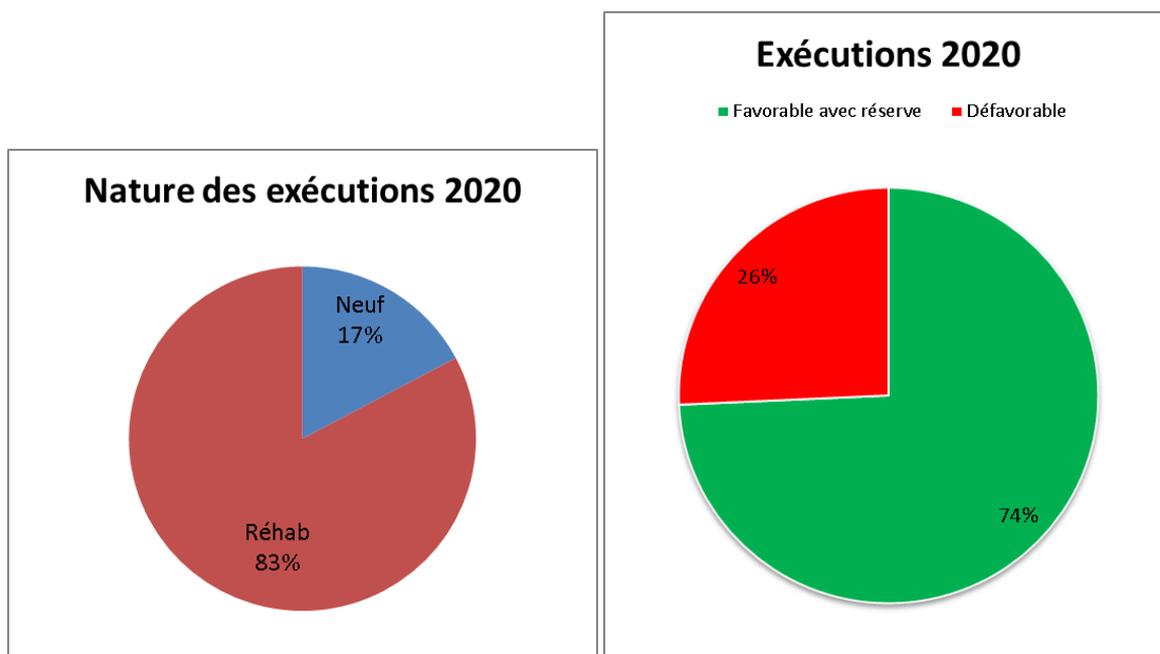
Dans une volonté d'éviter au maximum les rejets d'eaux usées traitées dans le milieu hydraulique superficiel, les bureaux d'études préconisent des zones d'infiltration en aval des filières de traitement. Sur 28 installations qui nécessitent un exutoire, 20 sont suivies d'une zone d'infiltration, 1 est suivie d'une zone d'infiltration dotée d'un trop-plein et 7 présentent un rejet en direct des eaux usées traitées.

### 3. Les contrôles d'exécution :

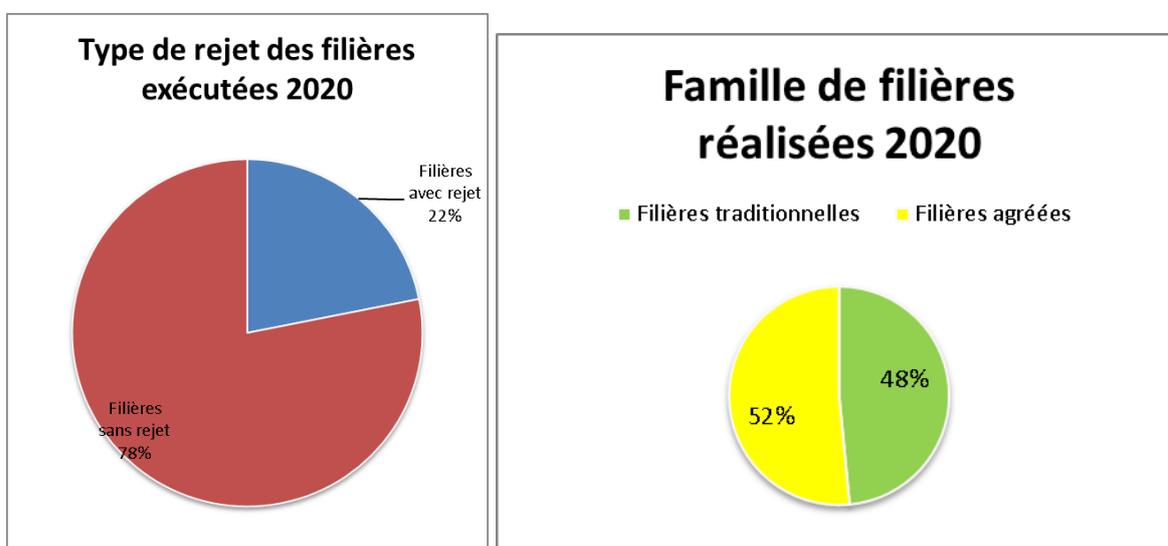
35 chantiers ont été contrôlés dans le courant de cette année. 9 chantiers ont été classés défavorable car certains chantiers ne respectent ni l'agrément ministériel ni les prescriptions du bureau d'études. D'autres installations, au nombre de 6, ont été mises en œuvre sans contrôle de conception et sans contrôle d'exécution.

Des réserves ont été émises pour plusieurs chantiers, elles concernent les points suivants :

- Le lit de pose et/ou le sablage absent ou mal réalisé pour les canalisations de liaison et les cuves des pompes de relevage,
- La pente de la canalisation en amont de la fosse toutes eaux,
- Absence du système de ventilation ou ventilation incomplète,
- Remblayage de la filière selon les prescriptions du bureau d'études ou du fabricant.



Il y a eu cette année 24 ANC réhabilités et 5 ANC neufs, soit 69 % de réhabilitation.



### Filières industrielles (annexe 3) :

Sur le territoire de la CCPM, il y a 7 % de filières dites « industrielles ».

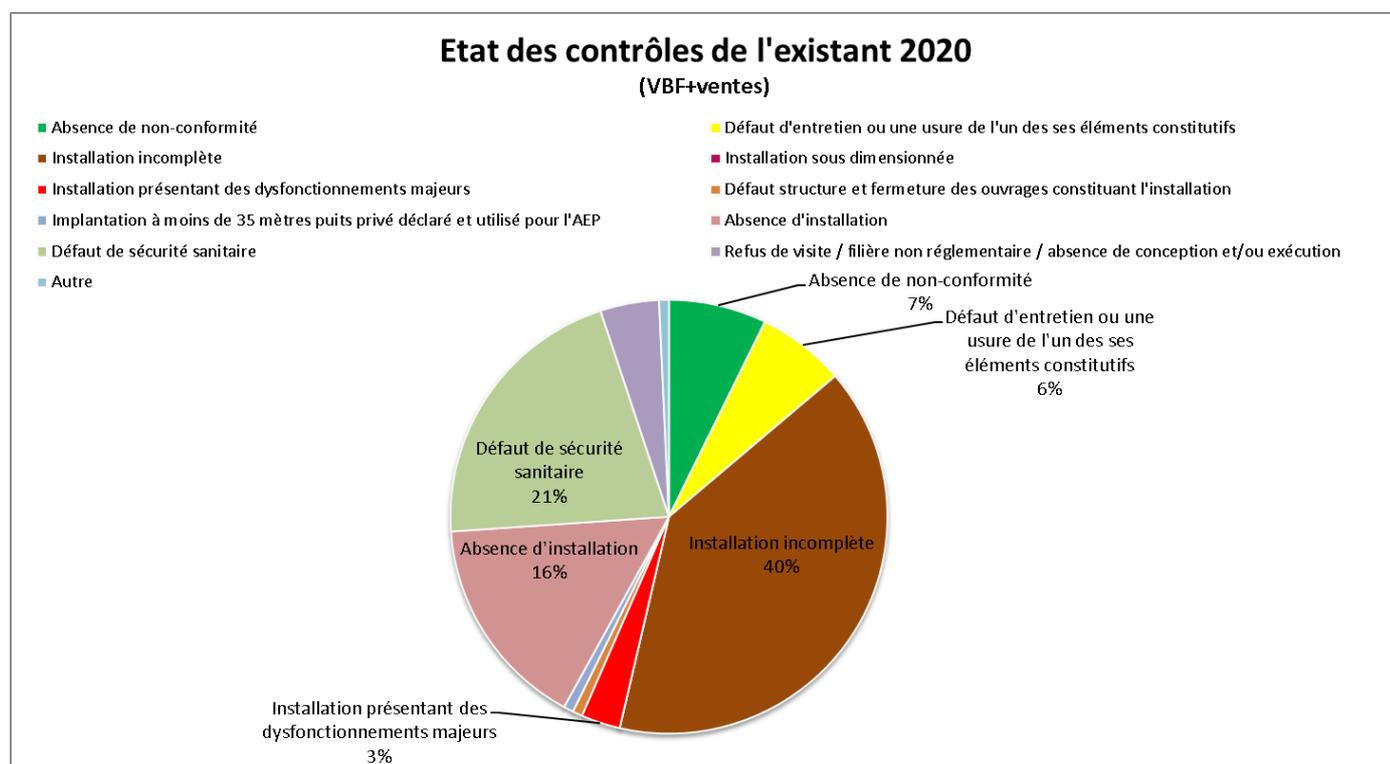
Au global nous avons 143 filières de ce type sur notre territoire qui compte 2139 installations soit environ 7 % du parc. Pour 2020, cela représente 50 % des filières mises en œuvre contre 50 % de filières traditionnelles.

#### **4. Les visites de bon fonctionnement et ventes :**

Le technicien du SPANC a réalisé cette année 105 visites de bon fonctionnement.

33 dossiers ont été contrôlés dans le cadre de transactions immobilières.

Il y a eu 6 dossiers pour lesquels les usagers ont refusé le contrôle malgré une relance par recommandé avec accusé réception.



#### **Bilan de ces deux missions pour 2020 :**

- Absence de non-conformité : 10
- Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutif : 9
- Installation incomplète : 55
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs : 4
- Défaut de structure ou de fermeture : 1
- Installation à moins de 35 mètres d'un puits déclaré pour la consommation humaine : 1
- Absence d'installation : 22
- Défaut de sécurité sanitaire : 29
- Refus de visite ou filière non réglementaire : 6
- Autre : 1

Pour un total de 138 visites.

Parmi les visites périodiques de fonctionnement et transactions voici le bilan avec la prise en compte de la conformité des installations :

- Absence de non-conformité : 10
- Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutif : 9
- Installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnement majeur - réhabilitation uniquement en cas de transaction immobilière 1 an après l'acte authentique de vente : 20
- Installation incomplète, sous dimensionnée ou dysfonctionnement majeur - réhabilitation dans un délai de 4 ans après la visite du technicien ou 1 an après l'acte de vente en cas de transaction immobilière : 2
- Défaut de structure et de fermeture, implantation à moins de 35 mètres d'un puits, absence d'installation ou défaut de sécurité sanitaire - réhabilitation dans un délai de 4 ans après la visite du technicien ou 1 an après l'acte de vente en cas de transaction immobilière : 53

Pour mémoire, tous les avis émis par le SPANC sont transmis aux communes. Le Maire, s'il le juge nécessaire peut ainsi par son pouvoir de police sanitaire, agir en diminuant les délais de réhabilitation fixés par le législateur.

Dans le courant de l'année 2020, il y a eu :

- Le confinement du 17 mars 12h au 11 mai (soit 1 mois et 25 jours),
- 51 déplacements de rendez-vous soit 49%,
- 48 absences au rendez-vous, soit 46%,
  - 21 VBF ont pu être faites après courrier de mise en demeure,
  - 6 usagers sont pénalisés pour refus de contrôle,
- 7 VBF se sont transformées en contrôle de réalisation « non conforme » pour absence de contrôle de conception et d'exécution,
- 31 VBF n'ont pas pu avoir lieu car l'immeuble contrôlé est inhabitable (nous referons un point dans 3 ans pour ces immeubles).

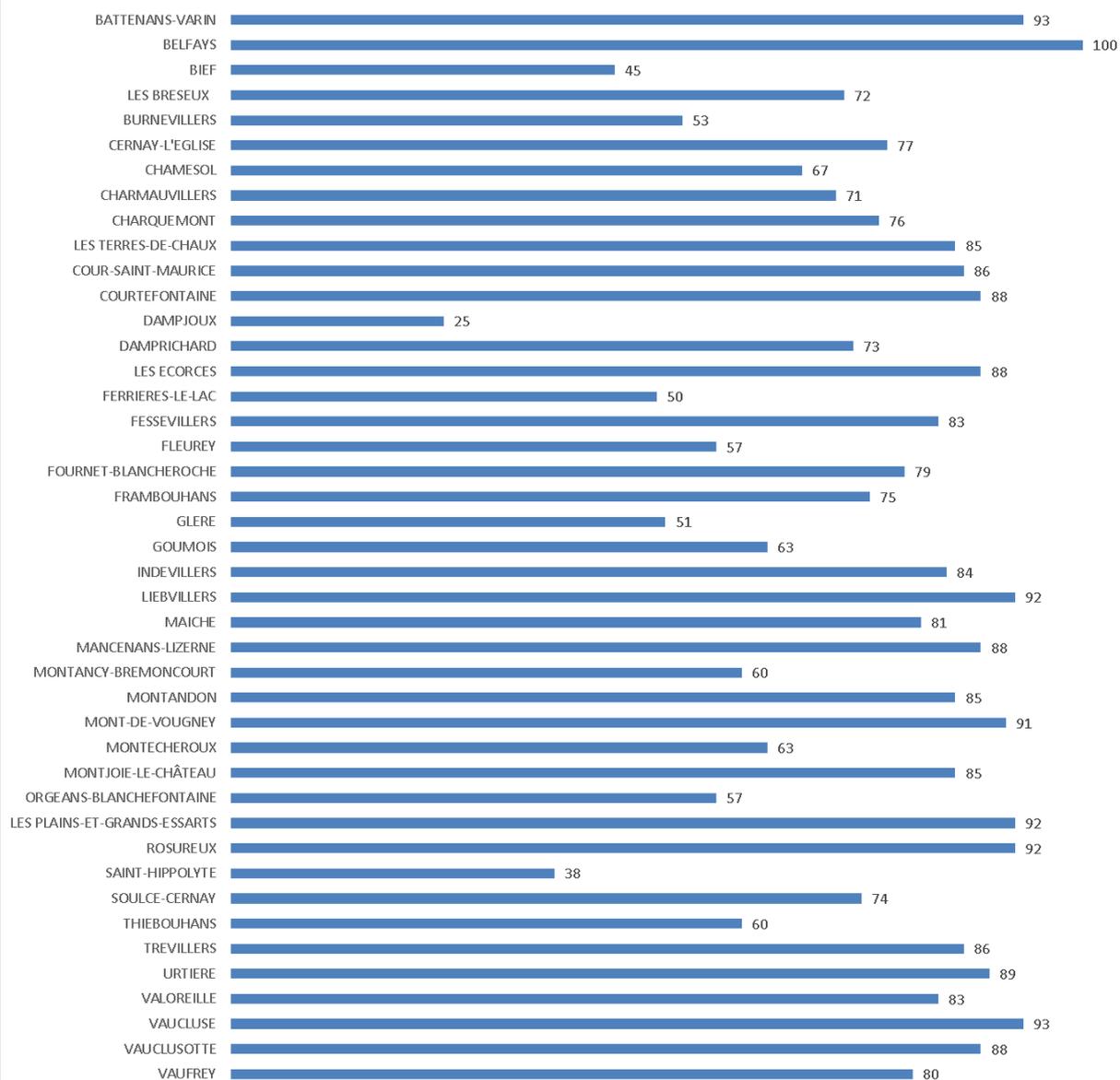
**5. Taux de conformité (voir annexe 5) :**

Le taux de conformité du parc ANC s'établit à 77 % (1654 ANC classés « conforme » sur 2139 ANC contrôlés par le SPANC). Ce résultat prend en compte les ANC neufs et réhabilités en exécution, les Visites de Fonctionnement et les ventes au 31/12/2020.

Pour information - voir page 23 pour le bilan par commune :

<b>CCPM</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	482	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	37	
Installation incomplète	1072	
Installation sous dimensionnée	16	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	47	
Défavorable exécution		6
Installation incomplète		5
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		1
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		12
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		2
Absence d'installation		277
Défaut de sécurité sanitaire		171
Refus de visite ou filière non réglementaire		10
Autre		1
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		203
Raccordable non raccordé		0
Total	1654	485
<b>PARC ANC</b>	<b>2139</b>	

### Taux de conformité 2020 (%)



#### Rappel de la définition du taux de conformité des dispositifs d'ANC :

« L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »

Fiabilité du taux de conformité (Les chiffres identifiés en rouge correspondent à des habitations situées hors des zonages mais où des possibilités de raccordement sont envisageables et où la vérification n'a pas été réalisée).

	Prévisionnel	Nbre d'installations contrôlées	Dont refus de visite ou absence de conception et/ou exécution	% de contrôles du parc
BATTENANS-VARIN	45	44	1	100%
BELFAYS	3	3	0	100%
BIEF	21	20	0	95%
LES BRESEUX	32	32	0	100%
BURNEVILLERS	19	19	0	100%
CERNAY-L'EGLISE	18	13	0	72%
CHAMESOL	14	6	0	43%
CHARMAUVILLERS	22	21	0	95%
CHARQUEMONT	123	120	1	98%
LES TERRES-DE-CHAUX	77	73	1	96%
COUR-SAINT-AURICE	103	92	0	89%
COURTEFONTAINE	119	113	0	95%
DAMPJOUX	8	8	1	113%
DAMPRICHARD	115	112	0	97%
LES ECORCES	70	57	0	81%
FERRIERES-LE-LAC	3	2	0	67%
FESSEVILLERS	13	12	0	92%
FLEUREY	63	61	1	98%
FOURNET-BLANCHEROCHE	151	150	0	99%
FRAMBOUHANS	22	20	0	91%
GLERE	135	111	0	82%
GOUMOIS	20	19	0	95%
INDEVILLERS	77	50	1	66%
LIEBVILLERS	43	38	0	88%
MAICHE	104	89	0	86%
MANCENANS-LIZERNE	75	75	0	100%
MONTANCY-BREMONCOURT	70	68	0	97%
MONTANDON	65	40	0	62%
MONT-DE-VOUGNEY	81	79	0	98%
MONTECHEROUX	15	8	0	53%
MONTJOIE-LE-CHATEAU	33	20	0	61%
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	24	21	0	88%
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	95	87	0	92%
ROSUREUX	64	62	0	97%
SAINT-HIPPOLYTE	94	73	1	79%
SOULCE-CERNAY	75	73	1	99%
THIEBOUHANS	19	15	0	79%
TREVILLERS	42	29	0	69%
URTIERE	9	9	0	100%
VALOREILLE	9	6	0	67%
VAUCLUSE	57	55	0	96%
VAUCLUSOTTE	59	52	0	88%
VAUFREY	94	82	2	89%
<b>Total</b>	<b>2400</b>	<b>2139</b>	<b>10</b>	<b>89%</b>
<b>Total parc ANC</b>		<b>2139</b>		

## 6. Les redevances 2021 :

REDEVANCES ANC	MONTANTS	
	2020	2021
Contrôle de conception	127 €	127 €
Contrôle d'exécution	140 €	140 €
Diagnostic initial	110 €	110 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien	/	/
Visite de bon fonctionnement et d'entretien jusqu'à 9 pièces principales	110 €	120 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien de 10 à 14 pièces principales	171 €	171 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien de 15 à 20 pièces principales	244 €	244 €
Visite de bon fonctionnement et d'entretien au-delà de 20 pièces principales	306 €	306 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière	/	/
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière jusqu'à 9 pièces principales	140 €	200 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière de 10 à 14 pièces principales	218 €	218 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière de 15 à 20 pièces principales	311 €	311 €
Visite technique dans le cadre d'une transaction immobilière au-delà de 20 pièces principales	389 €	389€
Toute contre-visite technique	70 €	70 €
<b>INDEMNITES</b>		
Dédommagement du service en compensation de certains frais occasionnés par le refus, l'absence de l'utilisateur ou le report abusif de rendez-vous	70 €	70 €
<b>FRAIS DE PRELEVEMENT</b>		
Remboursement des frais de prélèvement et d'analyse	Fonction de la facture du laboratoire (DBO 5 + MES - frais d'envoi)	Fonction de la facture du laboratoire (DBO 5 + MES + frais d'envoi)
Frais administratifs	41 €	41 €
<b>PENALITES</b>		
Absence d'installation d'ANC ou mauvais état de fonctionnement de cette dernière → Pénalité dont le montant est équivalent à la redevance de contrôle majorée de 100%	100% de la redevance	100% de la redevance

Mise en œuvre et maintien d'une installation d'ANC ne répondant pas à la réglementation en vigueur sans l'accord écrit du SPANC → Majoration de 100% de la redevance de contrôle de conception ou d'exécution	100% de la redevance	<b>100% de la redevance</b>
Les immeubles nécessitant la réhabilitation d'une installation d'ANC dans un délai de 4 ans, notamment pour les installations présentant un danger pour la santé des personnes, un risque de pollution de l'environnement ou l'absence d'installation → Majoration de 100% de la redevance de contrôle de conception ou d'exécution	100% de la redevance	<b>100% de la redevance</b>
En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle → Majoration de 100% de la redevance de contrôle	100% de la redevance	<b>100% de la redevance</b>

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 15/04/2021 n°2021-51 validée par les services de la préfecture le 29/04/2021.

## 7. L'évaluation du service selon la réglementation :

L'arrêté du 02 mai 2007 a inscrit dans la réglementation la réalisation d'un rapport annuel pour les services d'eau et d'assainissement.

Concernant le SPANC, il s'agit d'indices spécifiques du service avec des notes intermédiaires qui donnent une note totale sur 140 points.

Voici sous forme de tableau, les critères d'évaluation et les notes obtenues par le SPANC de la CCPM :

<b>Indicateur retenu</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b><u>A - Eléments obligatoires</u></b>			
20	Zonages d'assainissement réalisé	20	20
20	Application du règlement et approuvé	20	20
30	Vérification conception et exécution	30	30
30	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	30	30
<b><u>B - Eléments facultatifs</u></b>			
10	Compétence entretien proposée aux usagers	0	0
20	Compétence réalisation et/ou réhabilitation proposée aux usagers	0	0
10	Existence d'une aire de traitement des matières de vidanges	10	10
<b>140</b>	<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>110</b>

**8. Financement des investissements :**

<u>Projets à l'étude</u>	<u>Montant prévisionnels en €</u>
Sans objet Encours de dette = 0 €	0

**9. Montant des recettes provenant des contrôles (tous contrôles confondus) - Indicateur DC 197 SISPEA :**

	2018	2019	2020
Montant	25 022 €	27 539 €	32 190 €

# ANNEXES

## Bilan global des contrôles du SPANC pour l'année 2020

Communes	Conception (Prendre requête SQL 006)			Type de projet (Prendre requête SQL 006)		Exécution (Prendre requête SQL 007a)			Type d'exécution (Prendre requête SQL 007a)	VBF, ventes et dérogations (Prendre requête SQL 001aa)													Type de contrôle (Prendre requête SQL 001aa)					
	Favorable (0 et 1)	Défavorable (2)	Total	Neuf (1)	Réhab (2)	Favorable (1 et 2)	Défavorable (3)	Total	Neuf (1)	Réhab (2)	Absence C1/R1 (-1)	Absence de non-conformité (1)	Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs (2)	Installation incomplète (3)	Installation sous dimensionnée (4)	Installation présentant des dysfonctionnements majeurs (5)	Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation (6)	Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP (7)	Absence d'installation (8)	Défaut de sécurité sanitaire (9)	Refus de visite / filière non réglementaire / absence de conception et/ou exécution (10)	Autre	Raccordable non raccordé	Total	Dérogation EU (4)	Vente (3)	VBF (1-2)	Total
BATTENANS-VARIN	1		1		1	2		2				1									1			2			2	2
BELFAYS			0					0																0				0
BIEF			0					0					1	1					4	4				10			10	10
LES BRESEUX			0					0																0				0
BURNEVILLERS	1		1		1			0																0				0
CERNAY-L'EGLISE			0					0						1										1			1	1
CHAMESOL	1		1		1			0						1										1			1	1
CHARMAUVILLERS			0			3		3	1	2									1					1			1	1
CHARQUEMONT	5		5	4	1	4	1	5		5			1	6					1	1	1			10		5	5	10
LES TERRES-DE-CHAUX	3		3	2	1	1	1	2		1	1	1	1	1					2	1	1			6		1	5	6
COUR-SAINT-MAURICE	3		3		3	2	1	3		3		1		6					1	1				9		4	5	9
COURTEFONTAINE	3		3		3	4		4		4				2		1			2	4		1		10			10	10
DAMPJOUX			0					0													1	1		2			2	2
DAMPRICHARD	2		2		2			0					2	5					3	2				12		3	9	12
LES ECORCES	3		3		3			0						1		1								2		1	1	2
FERRIERES-LE-LAC			0					0																0				0
FESSEVILLERS			0					0																0				0
FLEUREY	1		1		1	1	2	3	1	1	1		1	2		1								4		2	2	4
FOURNET-BLANCHEROCHE	3		3	3				0					1	2						2				5		3	2	5
FRAMBOUHANS	1		1		1			0											1					1		1		1
GLERE	1		1		1			0				1		8		1		1	4	5				20		3	17	20
GOUMOIS	1		1		1			0					1						1	1				3			3	3
INDEVILLERS			0					0						1										1		1		1
LIEBVILLERS	2		2		2			0						1										1			1	1
MAICHE	3		3	2	1	1		1	1				1											1			1	1
MANCENANS-LIZERNE			0			2		2	1	1		1	1	1			1							4		1	3	4
MONTANCY-BREMONCOURT	1		1	1				0						1										1		1		1
MONTANDON			0					0																1		1		1
MONT-DE-VOUGNEY	2		2	1	1			0						3										3		1	2	3
MONTECHEROUX			0					0																0				0
MONTJOIE-LE-CHATEAU	1		1		1	1		1						1										0				0
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE			0					0																0				0
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS			0			1		1	1															0				0
ROSUREUX	1		1		1			0				2		1										3		1	2	3
SAINT-HIPPOLYTE			0				1	1			1			2					1	5	1			9		1	8	9
SOULCE-CERNAY			0			1	3	4						3					1	1	1			6		1	5	6
THEBOUHANS			0					0																0				0
TREVILLERS			0			1		1						1										0				0
URTIERE			0					0						2										2			2	2
VALORELLE			0					0						2										2			2	2
VAUCLUSE			0			1		1				2								1				3		2	1	3
VAUCLUSOTTE	2		2		2	1		1																0				0
VAUFREY	1		1	1				0				1		1										2			2	2
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>42</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>138</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>105</b>	<b>138</b>
<b>%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>33%</b>	<b>67%</b>	<b>74%</b>	<b>26%</b>	<b>100%</b>	<b>14%</b>	<b>69%</b>	<b>17%</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>40%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>16%</b>	<b>21%</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>24%</b>	<b>76%</b>	<b>100%</b>

Filières traditionnelles

Filières agréées

Communes	Type de filières projetées (Prendre requête SQL 006)														Total	Filtre suivi par zone infiltrant (Z)	Z puis rejet du trop-plein	Rejet direct	Filières avec rejet	Filières sans rejet	Total		
	Tranchées (6)	Lit d'épandage (5)	Terre d'infiltration (0)	Filtre à sable non drainé (4)	Filtre à sable vertical drainé (3)	Filtre horizontal (2)	Fosse étanche (7)	Toilette sèche (14)	Filtre compact (8)	Filtre planté (9)	MicroSTEP culture fixée (10)	MicroSTEP culture libre (11)	MicroSTEP culture SBR (12)	Filières traditionnelles								Filières agréées	
BATTENANS-VARIN									1						0	1	1	1			0	1	1
BELFAYS															0	0	0				0	0	0
BIEF															0	0	0				0	0	0
LES BRESEUX															0	0	0				0	0	0
BURNEVILLERS				1											1	0	1				0	1	1
CERNAY-L'EGLISE															0	0	0				0	0	0
CHAMESOL										1					0	1	1	1			0	1	1
CHARMAUVILLERS															0	0	0				0	0	0
CHARQUEMONT				1					3		1				1	4	5	4			0	5	5
LES TERRES-DE-CHAUX									3						0	3	3	3			0	3	3
COUR-SANT-MAURICE									3						0	3	3			3	3	0	3
COURTEFONTAINE				1					2						1	2	3	1	1		1	2	3
DAMPJOUX															0	0	0				0	0	0
DAMPRIHARD				2											2	0	2				0	2	2
LES ECORCES				3											3	0	3				0	3	3
FERRIERES-LE-LAC															0	0	0				0	0	0
FESSEVILLERS															0	0	0				0	0	0
FLEUREY									1						0	1	1	1			0	1	1
FOURNET-BLANCHEROUCHE				2	1										3	0	3	1			0	3	3
FRAMBOUHANS					1										1	0	1	1			0	1	1
GLERE									1						0	1	1			1	1	0	1
GOUMOIS									1						0	1	1	1			0	1	1
INDEVILLERS															0	0	0				0	0	0
LIEBVILLERS									2						0	2	2			2	2	0	2
MAICHE				2					1						2	1	3	1			0	3	3
MANCENANS-LZERNE															0	0	0				0	0	0
MONTANCY-BREMONCOURT									1						0	1	1	1			0	1	1
MONTANDON															0	0	0				0	0	0
MONT-DE-VOUGNEY				1					1						1	1	2	1			0	2	2
MONTECHEROUX															0	0	0				0	0	0
MONTJOIE-LE-CHATEAU										1					0	1	1	1			0	1	1
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE															0	0	0				0	0	0
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS															0	0	0				0	0	0
ROSUREUX									1						0	1	1			1	1	0	1
SAINTE-IPPOLYTE															0	0	0				0	0	0
SOULCE-CERNAY															0	0	0				0	0	0
THEBOUHANS															0	0	0				0	0	0
TREVILLERS															0	0	0				0	0	0
URTIERE															0	0	0				0	0	0
VALORELLE															0	0	0				0	0	0
VAUCLOSE															0	0	0	1			0	1	1
VAUCLOSOTTE															1	1	2				0	1	1
VAUFREY										1					0	1	1	1			0	1	1
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	
<b>%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>31%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>	<b>52%</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>36%</b>	<b>62%</b>	<b>100%</b>	<b>71%</b>	<b>4%</b>	<b>25%</b>	<b>19%</b>	<b>81%</b>	<b>100%</b>	

Communes	Type de filières exécutées (Prendre requête SQL 007a)														Total	Filtre suivi par zone infiltrant (Z)	Z puis rejet du trop-plein	Rejet direct	Filières avec rejet	Filières sans rejet	Total		
	Tranchées (6)	Lit d'épandage (5)	Terre d'infiltration (0)	Filtre à sable non drainé (4)	Filtre à sable vertical drainé (3)	Filtre horizontal (2)	Fosse étanche (7)	Toilette sèche (14)	Filtre compact (8)	Filtre planté (9)	MicroSTEP culture fixée (10)	MicroSTEP culture libre (11)	MicroSTEP culture SBR (12)	Filières traditionnelles								Filières agréées	
BATTENANS-VARIN									2						0	2	2	1		1	1	1	2
BELFAYS															0	0	0				0	0	0
BIEF															0	0	0				0	0	0
LES BRESEUX															0	0	0				0	0	0
BURNEVILLERS															0	0	0				0	0	0
CERNAY-L'EGLISE															0	0	0				0	0	0
CHAMESOL															0	0	0				0	0	0
CHARMAUVILLERS				3											3	0	3				0	3	3
CHARQUEMONT				2	2				1						4	1	5	3			0	5	5
LES TERRES-DE-CHAUX				1					1						1	1	2	1			0	2	2
COUR-SANT-MAURICE									2				1		0	3	3	1	2		2	1	3
COURTEFONTAINE				1					2				1		1	3	4	1	1	1	1	2	3
DAMPJOUX															0	0	0				0	0	0
DAMPRIHARD															0	0	0				0	0	0
LES ECORCES															0	0	0				0	0	0
FERRIERES-LE-LAC															0	0	0				0	0	0
FESSEVILLERS															0	0	0				0	0	0
FLEUREY				2					1						2	1	3		1		1	2	3
FOURNET-BLANCHEROUCHE															0	0	0				0	0	0
FRAMBOUHANS															0	0	0				0	0	0
GLERE															0	0	0				0	0	0
GOUMOIS															0	0	0				0	0	0
INDEVILLERS															0	0	0				0	0	0
LIEBVILLERS															0	0	0				0	0	0
MAICHE				1											1	0	1				0	1	1
MANCENANS-LZERNE				2											2	0	2				0	2	2
MONTANCY-BREMONCOURT															0	0	0				0	0	0
MONTANDON															0	0	0				0	0	0
MONT-DE-VOUGNEY															0	0	0				0	0	0
MONTECHEROUX															0	0	0				0	0	0
MONTJOIE-LE-CHATEAU										1					0	1	1	1			0	1	1
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE															0	0	0				0	0	0
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS				1											1	0	1				0	1	1
ROSUREUX															0	0	0				0	0	0
SAINTE-IPPOLYTE													1		0	1	1		1		1	0	1
SOULCE-CERNAY										1	1	1			0	3	3	2			0	2	2
THEBOUHANS															0	0	0				0	0	0
TREVILLERS					1										1	0	1				0	1	1
URTIERE															0	0	0				0	0	0
VALORELLE															0	0	0				0	0	0
VAUCLOSE										1					0	1	1		1		1	0	1
VAUCLOSOTTE															1	0	1				0	1	1
VAUFREY															0	0	0				0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>32</b>	
<b>%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>44%</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>31%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>13%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>	<b>56%</b>	<b>6%</b>	<b>39%</b>	<b>22%</b>	<b>7</b>		

**ANNEXE 3**

**Nombre de filières industrielles mis en œuvre sur le territoire par année**

Famille	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Pourcentage par famille 2020		Famille	Au 31/12/2020	Total	Pourcentage par famille par rapport au parc	
Filtre compact (8)	1	8	4	2	16	7	10	29%		Filtre compact (8)	79	79	4%	7%
Filtre planté (9)					2		1	3%		Filtre planté (9)	3	3	0%	
MicroSTEP culture fixée (10)		4	3	2	3	3	1	3%		MicroSTEP culture fixée (10)	27	27	1%	
MLicroSTEP culture libre (11)			3	2	1		1	3%		MLicroSTEP culture libre (11)	17	17	1%	
MicroSTEP SBR (12)					5		4	12%		MicroSTEP SBR (12)	14	14	1%	
Filière traditionnelle	0	0	11	3	16	15	17	50%		MicroSTEP modèle inconnu	3	3	0%	
Nbre de filières industrielles	1	12	10	6	27	10	17			Filière traditionnelle	422	422	20%	
Nombre d'exécution	1	12	21	9	43	25	34			Nbre de filières industrielles	143	143		
Pourcentage de filières industrielles par rapport aux exécutions	100%	100%	48%	67%	63%	40%	50%			Nombre d'installation SPANC	2139	2139		

Communes	Conclusion du contrôle (Prendre requête SQL 001aa)											
	Absence de non-conformité-défaut d'entretien ou usure / conforme		Incomplet(3)-sous dimensionné(4)-dysfonctionnement majeur(5) / conforme et non conforme				Non conforme (6-7-8-9)			Ne pas relancer (11)	Refus ou absence de conception et/ou exécution (10)	Total
	Conforme	Racc EU immédiat exigé	Conforme mais réhab uniquement si vente	1 an (vente(3))	4 ans (danger pour la santé des personnes)	Racc EU immédiat exigé	1 an (vente(3))	4 ans (danger pour la santé des personnes)	Racc EU immédiat exigé			
BATTENANS-VARIN	1							0			1	2
BELFAYS	0											0
BIEF	1		1					8				10
LES BRESEUX	0											0
BURNEVILLERS	0											0
CERNAY-L'EGLISE	0		1									1
CHAMESOL	0		1									1
CHARMAUVILLERS	0							1				1
CHARQUEMONT	1		1	5				2			1	10
LES TERRES-DE-CHAUX	1			1				3			1	6
COUR-SAINT-MAURICE	1		4	2				2				9
COURTEFONTAINE	0		3					6		1		10
DAMPJOUX	0							1			1	2
DAMPRICHARD	2		4	1				5				12
LES ECORCES	0		1	1								2
FERRIERES-LE-LAC	0											0
FESSEVILLERS	0											0
FLEUREY	1			1	2							4
FOURNET-BLANCHEROCHE	1			2				2				5
FRAMBOUHANS	0							1				1
GLERE	1		8	1				10				20
GOUMOIS	1							2				3
INDEVILLERS	0			1								1
LIEBVILLERS	0		1									1
MAICHE	1											1
MANCENANS-LIZERNE	2			1				1				4
MONTANCY-BREMONCOURT	0			1								1
MONTANDON	0			1								1
MONT-DE-VOUGNEY	0		2	1								3
MONTECHEROUX	0											0
MONTJOIE-LE-CHATEAU	0											0
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	0											0
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	0											0
ROSUREUX	2		1									3
SAINT-HIPPOLYTE	0		2					6			1	9
SOULCE-CERNAY	0		2	1				2			1	6
THIEBOUHANS	0											0
TREVILLERS	0											0
URTIERE	0		2									2
VALOREILLE	0		2									2
VAUCLUSE	2							1				3
VAUCLUSOTTE	0											0
VAUFREY	1		1									2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>138</b>
<b>%</b>	<b>14%</b>	<b>0%</b>	<b>27%</b>	<b>14%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>38%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

	AU 31/12/2020					
	Non conforme	Conforme	Refus de visite / filière non réglementaire / absence de conception et/ou exécution	Autre	Total (conforme+non conforme+autre)	% conformité
BATTENANS-VARIN	2	41	1	0	44	93%
BELFAYS	0	3	0	0	3	100%
BIEF	11	9	0	0	20	45%
LES BRESEUX	9	23	0	0	32	72%
BURNEVILLERS	9	10	0	0	19	53%
CERNAY-L'EGLISE	3	10	0	0	13	77%
CHAMESOL	2	4	0	0	6	67%
CHARMAUVILLERS	6	15	0	0	21	71%
CHARQUEMONT	28	91	1	0	120	76%
LES TERRES-DE- CHAUX	10	62	1	0	73	85%
COUR-SAINT-MAURICE	13	79	0	0	92	86%
COURTEFONTAINE	13	99	0	1	113	88%
DAMPJOUX	5	2	1	0	8	25%
DAMPRICHARD	30	82	0	0	112	73%
LES ECORCES	7	50	0	0	57	88%
FERRIERES-LE-LAC	1	1	0	0	2	50%
FESSEVILLERS	2	10	0	0	12	83%
FLEUREY	25	35	1	0	61	57%
FOURNET- BLANCHEROCHE	31	119	0	0	150	79%
FRAMBOUHANS	5	15	0	0	20	75%
GLERE	54	57	0	0	111	51%
GOUMOIS	7	12	0	0	19	63%
INDEVILLERS	7	42	1	0	50	84%
LIEBVILLERS	3	35	0	0	38	92%
MAICHE	17	72	0	0	89	81%
MANCENANS-LIZERNE	9	66	0	0	75	88%
MONTANCY- BREMONTCOURT	27	41	0	0	68	60%
MONTANDON	6	34	0	0	40	85%
MONT-DE-VOUGNEY	7	72	0	0	79	91%
MONTECHEROUX	3	5	0	0	8	63%
MONTJOIE-LE- CHÂTEAU	3	17	0	0	20	85%
ORGEANS- BLANCHEFONTAINE	9	12	0	0	21	57%
LES PLAINS-ET- GRANDS-ESSARTS	7	80	0	0	87	92%
ROSUREUX	5	57	0	0	62	92%
SAINT-HIPPOLYTE	44	28	1	0	73	38%
SOULCE-CERNAY	18	54	1	0	73	74%
THIEBOUHANS	6	9	0	0	15	60%
TREVILLERS	4	25	0	0	29	86%
URTIERE	1	8	0	0	9	89%
VALOREILLE	1	5	0	0	6	83%
VAUCLUSE	4	51	0	0	55	93%
VAUCLUSOTTE	6	46	0	0	52	88%
VAUFREY	14	66	2	0	82	80%
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>1654</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>2139</b>	<b>77%</b>

	Prévisionnel	Nbre d'installations contrôlées	Dont refus de visite ou absence de conception et/ou exécution	% de contrôles du parc
BATTENANS-VARIN	45	44	1	100%
BELFAYS	3	3	0	100%
BIEF	21	20	0	95%
LES BRESEUX	32	32	0	100%
BURNEVILLERS	19	19	0	100%
CERNAY-L'EGLISE	18	13	0	72%
CHAMESOL	14	6	0	43%
CHARMAUVILLERS	22	21	0	95%
CHARQUEMONT	123	120	1	98%
LES TERRES-DE-CHAUX	77	73	1	96%
COUR-SAINT-AURICE	103	92	0	89%
COURTEFONTAINE	119	113	0	95%
DAMPJOUX	8	8	1	113%
DAMPRICHARD	115	112	0	97%
LES ECORCES	70	57	0	81%
FERRIERES-LE-LAC	3	2	0	67%
FESSEVILLERS	13	12	0	92%
FLEUREY	63	61	1	98%
FOURNET-BLANCHEROCHE	151	150	0	99%
FRAMBOUHANS	22	20	0	91%
GLERE	135	111	0	82%
GOUMOIS	20	19	0	95%
INDEVILLERS	77	50	1	66%
LIEBVILLERS	43	38	0	88%
MAICHE	104	89	0	86%
MANCENANS-LIZERNE	75	75	0	100%
MONTANCY-BREMONCOURT	70	68	0	97%
MONTANDON	65	40	0	62%
MONT-DE-VOUGNEY	81	79	0	98%
MONTECHEROUX	15	8	0	53%
MONTJOIE-LE-CHATEAU	33	20	0	61%
ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	24	21	0	88%
LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	95	87	0	92%
ROSUREUX	64	62	0	97%
SAINT-HIPPOLYTE	94	73	1	79%
SOULCE-CERNAY	75	73	1	99%
THIEBOUHANS	19	15	0	79%
TREVILLERS	42	29	0	69%
URTIERE	9	9	0	100%
VALOREILLE	9	6	0	67%
VAUCLUSE	57	55	0	96%
VAUCLUSOTTE	59	52	0	88%
VAUFREY	94	82	2	89%
<b>Total</b>	<b>2400</b>	<b>2139</b>	<b>10</b>	<b>89%</b>
<b>Total parc ANC</b>		<b>2139</b>		

# **BILAN GLOBAL ET PAR COMMUNE**

## Bilan du neuf et de l'existant depuis la création du SPANC

<u>CCPM</u>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	482	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	37	
Installation incomplète	1072	
Installation sous dimensionnée	16	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	47	
Défavorable exécution		6
Installation incomplète		5
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		1
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		12
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		2
Absence d'installation		277
Défaut de sécurité sanitaire		171
Refus de visite ou filière non réglementaire		10
Autre		1
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	203	
Raccordable non raccordé		0
Total	1654	485
<b>PARC ANC</b>	<b>2139</b>	

<u>BATTENANS-VARIN</u>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	15	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	25	
Installation sous dimensionnée	1	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	2	
Raccordable non raccordé		0
Total	41	3
<b>PARC ANC</b>	<b>44</b>	

<b>BELFAYS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	0	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	3	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		0
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		
Raccordable non raccordé		0
Total	3	0
<b>PARC ANC</b>	<b>3</b>	

<b>BIEF</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	1	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	7	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		5
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	11	
Raccordable non raccordé		0
Total	9	11
<b>PARC ANC</b>	<b>20</b>	

<b>LES BRESEUX</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	5	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	15	
Installation sous dimensionnée	3	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		1
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		7
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		
Raccordable non raccordé		0
Total	23	9
<b>PARC ANC</b>	<b>32</b>	

<b>BURNEVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	3	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	7	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		1
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		3
Défaut de sécurité sanitaire		5
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		
Raccordable non raccordé		0
Total	10	9
<b>PARC ANC</b>	<b>19</b>	

<b>CERNAY-L'EGLISE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	3	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	6	
Installation sous dimensionnée	1	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	6	
Raccordable non raccordé		0
Total	10	3
<b>PARC ANC</b>	<b>13</b>	

<b>CHAMESOL</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	2	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	2	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	8	
Raccordable non raccordé		0
Total	4	2
<b>PARC ANC</b>	<b>6</b>	

<b>CHARMAUVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	10	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	5	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		5
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		4
Raccordable non raccordé		0
Total	15	6
<b>PARC ANC</b>	<b>21</b>	

<b>CHARQUEMONT</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	18	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	69	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	3	
Défavorable exécution		1
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		23
Défaut de sécurité sanitaire		4
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		5
Raccordable non raccordé		0
Total	91	29
<b>PARC ANC</b>	<b>120</b>	

<b>LES TERRES-DE-CHAUX</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	28	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	2	
Installation incomplète	31	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		1
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		5
Défaut de sécurité sanitaire		4
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	10	
Raccordable non raccordé		0
Total	62	11
<b>PARC ANC</b>	<b>73</b>	

<b>COUR-SAINT-MAURICE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	21	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	57	
Installation sous dimensionnée	1	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		7
Défaut de sécurité sanitaire		6
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	12	
Raccordable non raccordé		0
Total	79	13
<b>PARC ANC</b>	<b>92</b>	

<b>COURTEFONTAINE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	20	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	2	
Installation incomplète	75	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		7
Défaut de sécurité sanitaire		6
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		1
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		13
Raccordable non raccordé		0
Total	99	14
<b>PARC ANC</b>	<b>113</b>	

<b>DAMPJOUX</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	1	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	1	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		4
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		2
Raccordable non raccordé		0
Total	2	6
<b>PARC ANC</b>	<b>8</b>	

<b>DAMPRICHARD</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	19	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	2	
Installation incomplète	60	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		1
Absence d'installation		25
Défaut de sécurité sanitaire		4
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		10
Raccordable non raccordé		0
Total	82	30
<b>PARC ANC</b>	<b>112</b>	

<b>LES ECORCES</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	8	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	41	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		7
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		12
Raccordable non raccordé		0
Total	50	7
<b>PARC ANC</b>	<b>57</b>	

<b>FERRIERES-LE-LAC</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	0	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	1	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		1
Raccordable non raccordé		0
Total	1	1
<b>PARC ANC</b>	<b>2</b>	

<b>FESSEVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	3	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	7	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		1
Raccordable non raccordé		0
Total	10	2
<b>PARC ANC</b>	<b>12</b>	

<b>FLEUREY</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	8	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	2	
Installation incomplète	24	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		1
Installation incomplète		3
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		1
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		17
Défaut de sécurité sanitaire		3
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		4
Raccordable non raccordé		0
Total	35	26
<b>PARC ANC</b>	<b>61</b>	

<b>FOURNET-BLANCHEROCHE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	42	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	72	
Installation sous dimensionnée	2	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		26
Défaut de sécurité sanitaire		5
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		2
Raccordable non raccordé		0
Total	119	31
<b>PARC ANC</b>	<b>150</b>	

<b>FRAMBOUHANS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	5	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	10	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		3
Défaut de sécurité sanitaire		2
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	1	
Raccordable non raccordé		0
Total	15	5
<b>PARC ANC</b>	<b>20</b>	

<b>GLERE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	16	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	35	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	5	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		1
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		1
Absence d'installation		15
Défaut de sécurité sanitaire		37
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	39	
Raccordable non raccordé		0
Total	57	54
<b>PARC ANC</b>	<b>111</b>	

<b>GOUMOIS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	4	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	7	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		1
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		4
Défaut de sécurité sanitaire		2
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	3	
Raccordable non raccordé		0
Total	12	7
<b>PARC ANC</b>	<b>19</b>	

<b>INDEVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	6	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	35	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	27	
Raccordable non raccordé		0
Total	42	8
<b>PARC ANC</b>	<b>50</b>	

<b>LIEBVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	5	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	27	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	3	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		0
Défaut de sécurité sanitaire		3
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	6	
Raccordable non raccordé		0
Total	35	3
<b>PARC ANC</b>	<b>38</b>	

<b>MAICHE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	12	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	54	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	5	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		1
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		14
Défaut de sécurité sanitaire		2
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	15	
Raccordable non raccordé		0
Total	72	17
<b>PARC ANC</b>	<b>89</b>	

<b>MANCENANS-LIZERNE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	34	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	29	
Installation sous dimensionnée	1	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		2
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		4
Défaut de sécurité sanitaire		3
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		
Raccordable non raccordé		0
Total	66	9
<b>PARC ANC</b>	<b>75</b>	

<b>MONTANCY-BREMONCOURT</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	19	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	2	
Installation incomplète	20	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		21
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	2	
Raccordable non raccordé		0
Total	41	27
<b>PARC ANC</b>	<b>68</b>	

<b>MONTANDON</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	8	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	23	
Installation sous dimensionnée	3	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	25	
Raccordable non raccordé		0
Total	34	6
<b>PARC ANC</b>	<b>40</b>	

<b>MONT-DE-VOUGNEY</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	36	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	30	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	6	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	1	
Raccordable non raccordé		0
Total	72	7
<b>PARC ANC</b>	<b>79</b>	

<b>MONTECHEROUX</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	0	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	5	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	7	
Raccordable non raccordé		0
Total	5	3
<b>PARC ANC</b>	<b>8</b>	

<b>MONTJOIE-LE-CHÂTEAU</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	9	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	7	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	13	
Raccordable non raccordé		0
Total	17	3
<b>PARC ANC</b>	<b>20</b>	

<b>ORGEANS-BLANCHEFONTAINE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	3	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	9	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		9
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		3
Raccordable non raccordé		0
Total	12	9
<b>PARC ANC</b>	<b>21</b>	

<b>LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	30	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	38	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	12	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		5
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		9
Raccordable non raccordé		0
Total	80	7
<b>PARC ANC</b>	<b>87</b>	

<b>ROSUREUX</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	15	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	42	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		4
Défaut de sécurité sanitaire		1
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	2	
Raccordable non raccordé		0
Total	57	5
<b>PARC ANC</b>	<b>62</b>	

<b>SAINT-HIPPOLYTE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	7	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	18	
Installation sous dimensionnée	1	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	2	
Défavorable exécution		1
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		9
Défaut de sécurité sanitaire		34
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	31	
Raccordable non raccordé		0
Total	28	45
<b>PARC ANC</b>	<b>73</b>	

<b>SOURCE-CERNAY</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	17	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	12	
Installation incomplète	25	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		2
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		10
Défaut de sécurité sanitaire		6
Refus de visite ou filière non réglementaire		1
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		10
Raccordable non raccordé		0
Total	54	19
<b>PARC ANC</b>	<b>73</b>	

<b>THIEBOUHANS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	6	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	3	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		6
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		4
Raccordable non raccordé		0
Total	9	6
<b>PARC ANC</b>	<b>15</b>	

<b>TREVILLERS</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	4	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	20	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		2
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		2
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	14	
Raccordable non raccordé		0
Total	25	4
<b>PARC ANC</b>	<b>29</b>	

<b>URTIERE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	3	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	5	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)		
Raccordable non raccordé		0
Total	8	1
<b>PARC ANC</b>	<b>9</b>	

<b>VALOREILLE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	2	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	3	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		0
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	5	
Raccordable non raccordé		0
Total	5	1
<b>PARC ANC</b>	<b>6</b>	

<b>VAUCLUSE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	15	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	1	
Installation incomplète	32	
Installation sous dimensionnée	3	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		1
Défaut de sécurité sanitaire		3
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	3	
Raccordable non raccordé		0
Total	51	4
<b>PARC ANC</b>	<b>55</b>	

<b>VAUCLUSOTTE</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	4	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	0	
Installation incomplète	42	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	0	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		4
Défaut de sécurité sanitaire		2
Refus de visite ou filière non réglementaire		0
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	6	
Raccordable non raccordé		0
Total	46	6
<b>PARC ANC</b>	<b>52</b>	

<b>VAUFREY</b>	Conforme	Non conforme
Absence de non-conformité	15	
Défaut d'entretien ou une usure de l'un des ses éléments constitutifs	5	
Installation incomplète	45	
Installation sous dimensionnée	0	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	1	
Défavorable exécution		0
Installation incomplète		0
Installation sous dimensionnée		0
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		0
Défaut structure et fermeture des ouvrages constituant l'installation		0
Implantation à moins de 35 mètres puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP		0
Absence d'installation		11
Défaut de sécurité sanitaire		3
Refus de visite ou filière non réglementaire		2
Autre		0
Reliquat non contrôlé (en attente confirmation)	11	
Raccordable non raccordé		0
Total	66	16
<b>PARC ANC</b>	<b>82</b>	

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.1.	Mode de gestion du service .....	4
1.2.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.3.	Nombre d'abonnés .....	4
1.4.	Volumes facturés .....	5
1.5.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	24
2.1.	Modalités de tarification .....	24
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	25
2.3.	Recettes.....	26
3.	Indicateurs de performance .....	27
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	27
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	27
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	29
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	30
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	31
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	32
4.	Financement des investissements .....	39
4.1.	Montants financiers.....	39
4.2.	Etat de la dette du service .....	39
4.3.	Amortissements .....	39
4.4.	Présentation des projets à l'étude et des restes à réaliser en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	39
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	43
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	43
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	43

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de Communes

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- Belfays
- Bief
- Cernay-l'Église
- Chamesol
- Charmauvillers
- Charquemont
- Dampjoux
- Damprichard
- Ferrières-le-Lac
- Fessevillers
- Frambouhans
- Goumois
- Indevillers
- Les Bréseux
- Les Ecorces
- Maîche
- Montandon
- Montécheroux
- Saint-Hippolyte
- Thiébouhans
- Tréwillers

- Valoreille
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence de zonages  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

### 1.1. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie simple

### 1.2. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12956 habitants au 31/12/2020

### 1.3. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5953 abonnés au 31/12/2020

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020
Belfays	49	50
Bief	46	41
Cernay l'Eglise	119	122
Chamesol	169	176
Charmauvillers	111	111
Charquemont	1000	1025
Dampjoux	73	42
Damprichard	651	652
Ferrières le Lac	60	62
Fessevillers	68	68
Frambouhans	349	330
Goumois	126	120
Indevillers	85	82
Les Bréseux	153	162
Les Ecorces	233	244
Maiche	1492	1525
Montandon	140	136
Montécheroux	267	266
Saint Hippolyte	404	397
Thiébouhans	86	82
Trévillers	192	203
Valoreille	55	57
<b>Total</b>	<b>5928</b>	<b>5953</b>

#### 1.4. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>567485</b>	<b>485 048</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.5. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
Système d'assainissement des Fontenelles	Pas de système de comptage
<b>Total des volumes exportés</b>	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
0	0
0	0
<b>Total des volumes importés</b>	

## 1.6. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 56 au 31/12/2020.

## 1.7. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Les compétences eau et assainissement ont été prises par la CCPM au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le géoréférencement de l'ensemble des réseaux unitaires et séparatifs est en cours d'élaboration. Les données concernant les linéaires de réseaux ne peuvent être estimées que de manière imprécise à ce jour.

1 ouvrages permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	STEP Maiche	800 m3

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 14 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### Bief

Code Sandre de la station : 060925061001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques			
Date de mise en service	01/09/2007			
Commune d'implantation	Bief (25061)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 31/01/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	DOUBS		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie

A4 - A4	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO <sub>2</sub> -	NO <sub>3</sub> -	NKJ	NGL	P total	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Temp. eau	pH
Unité	m <sup>3</sup> /j	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg/L	mg(NO <sub>2</sub> )/L	mg(NO <sub>3</sub> )/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH <sub>4</sub> )/L	°C	unité pH
14/01/2020	5	5.4	67	12	2.72655	553.375	3.8	32.3	9.2	4.8944	6.8	7.7

## MAICHE

Code Sandre de la station : 060925356001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	25/11/2008			
Commune d'implantation	Maïche (25356)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	9700			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	1770			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> En cours d'élaboration <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Faille de la RASSE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90 %
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	81 %
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92 %
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75 %
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	81 %

## Bilans 24h sortie

Unité	Vol.Moy.J. m3/j	DBO5 mg(O2)/L	DCO mg(O2)/L	MES mg/L	NO2- mg(NO2)/L	NO3- mg(NO3)/L	NKJ mg(N)/L	NGL mg(N)/L	P total mg(P)/L	NH4+ mg(NH4)/L	Temp. eau °C	pH unité pH
06/01/2020	921	3	30	6	0.08	1.5	4.1	5.68	0.35	2.41	10.5	7.6
20/01/2020	942	7	52	8	0.2	1	10.9	12.1	0.55	10.2	10.8	8
04/02/2020	4529	3.9	30	3	0.15	2.8	1.6	4.55	0.39	0.47	7.7	7.6
18/02/2020	2331	4.4	30	5	0.1	1.9	3.5	5.5	0.49	1.79	8.5	7.5
04/03/2020	2268	3.7	30	4	0.18	2.7	2.8	5.68	0.26	1.48	8.1	7.4
06/04/2020	721	3	30	3	0.12	1.1	9.6	10.82	0.92	6.68	13	7.8
15/04/2020	740	8	51	13	0.12	1.5	4.5	6.12	2.6	0.53	15.6	7.9
23/04/2020	688	2.8	46	4	0.09	2.3	3.1	5.49	1.9	0.57	16	7.8
05/05/2020	4111	4.5	30	7	0.24	0.9	8.8	9.9	0.6	5.67	13.3	7.1
18/05/2020	1070	3.4	30	2	0.27	2.6	2.8	5.67	0.51	1.24	15.2	7.6
03/06/2020	2214	2.7	35	5	0.25	3.5	2.7	3.6	1	1.3	17.6	8
23/06/2020	935	2.3	30	4	0.07	0.6	2.6	3.5	0.39	0.66	17.6	7.8
06/07/2020	1493	7	71	7	0.2628	3.9843	3	3.98	0.88	0.60536	20	7.8
22/07/2020	753	2.6	30	2	0.1971	3.9843	1.8	2.76	0.44	0.61824	21.2	7.7
04/08/2020	698	1.6	35	3	0.54	7.8	2.1	4	0.27	0.39	21.5	7.9
20/08/2020	730	3	30	4	5.7816	46.4835	12.9	25.2	1.7	16.7	22.5	7.6
02/09/2020	827	2.5	30	2	0.29	2.5	3.5	4.2	0.31	2.9	19.7	7.9
28/09/2020	2193	2.2	30	5	0.18	6.5	0.41	2	0.2	0.1	15.9	7.5
05/10/2020	1292	3.3	32	4	1.4	16.5	1.5	5.6	0.33	0.32	16.2	7.6
20/10/2020	848	2	30	2	0.11	13	2	4.9	0.15	0.5	15	7.3
03/11/2020	2771	1.9	30	2	0.13	10.9	0.86	3.4	0.25	0.1	14	7.3
25/11/2020	772	4.2	48	6	1.7	15.8	3.7	7.8	0.44	2.1	14.4	8.1
02/12/2020	1090	3	30	3	1.1826	14.1664	5.6	9.2	0.39	5.10048	13.5	7.8
17/12/2020	1267	5.1	34	8	0.657	8.854	6.7	8.9	0.7	7.19992	10.5	7.6

## Chamesol

Code Sandre de la station : 060925114001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée forte charge	
Date de mise en service		31/12/1977	
Commune d'implantation		Chamesol (25114)	
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500	
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/11/2010	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	Perte karstique	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60 %
DCO		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60%
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50 %
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie:

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
10/02/2020	53	4.1	30	5	1.0512	23.4631	5.1	6.4	2	0.644	9	7.9

## Charmauvillers

Code Sandre de la station : 060925124002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/2006		
Commune d'implantation	Charmauvillers (25124)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	950		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 17/12/2009		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	PUITS D'INFILTRATION	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie

	Vol. Moy. J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
09/03/2020	28.3	7	63	8	8.541	6.1978	2.1	3.2	0.26	0.1288		

## Charquemont

Code Sandre de la station : 060925127001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	04/07/2007		
Commune d'implantation	Charquemont (25127)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	4500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Sol doline	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90 %
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80 %
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90 %
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70 %
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85 %

## Bilans 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
07/01/2020	284	3.8	47	11	1.1826	0.8854	3.3	3.86	0.56	0.14168	13.5	7.7
05/02/2020	381	4	35	3	1.1826	0.8854	2	2.56	0.27	0.10304	12.1	7.9
05/03/2020	299	7	63	8	2.59515	1.3281	2.1	3.19	0.26	0.10304	11.5	7.7
07/04/2020	299	3	47	7	0.4599	26.1193	2.9	8.94	0.39	0.10304	15.7	7.6
06/05/2020	259	1.8	30	3	0.82125	14.6091	2.5	6.05	0.07	0.24472	13.7	7.8
04/06/2020	421	3.8	40	7	0.36135	10.6248	2	4.51	0.22	0.27048	19.1	7.6
07/07/2020	286	3.2	30	7	0.9198	16.8226	2.4	6.48	0.39	0.52808	21.5	7.9
05/08/2020	253	2.5	30	5	0.95265	38.5149	2.2	11.19	0.64	0.56672	22.2	8
03/09/2020	283	3.1	57	4	0.79	3.3	2.5	3.4	0.34	0.66	21.1	7.7
06/10/2020	434	2.8	30	4	0.89	2.1	2.1	2.9	0.27	0.51	17.9	7.6
04/11/2020	316	4.5	41	5	3.2	2	2.5	4	0.16	0.21	16.7	7.7
03/12/2020	303	6.7	61	9	4.599	7.5259	3.6	6.7	0.28	0.75992	14.9	7.8

## Goumois Fessevillers

Code Sandre de la station : 060925280001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		_____		
Date de mise en service		_____		
Commune d'implantation		Goumois		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		900		
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		140		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/01/2011		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Rivière		
		Nom du milieu récepteur Doubs		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
08/06/2020	25	4.8	50	5	0.2628	0.8854	4.2	4.48	2.8	2.09944	18.2	7.9

## Indevillers

Code Sandre de la station : 060925314001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service		31/12/2004		
Commune d'implantation		Indevillers (25314)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		650		
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		48		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Sol	
		Nom du milieu récepteur	perte karstique - étang	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50%
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70%
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80 %

### Bilan 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
10/06/2020	46	4.6	40	3	1.2	2.8	16.5	17.6	0.47	13.5	18.1	8.2
10/12/2020	38	7	87	7	0.55	3.1	7.3	8.2	2.4	0.1	12.5	8

## Les Bréseux

Code Sandre de la station : 060925091001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1978			
Commune d'implantation	Les Bréseux (25091)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	500			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Faille lieu-dit 'LES MIALETTES'		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60 %
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60 %
MES	85	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50 %
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
25/05/2020	46	18	109	18	1.80675	4.427	65.3	65.5	2.3	77.924	15.7	8.1

## Les Écorces

Code Sandre de la station : 060925213001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service		31/12/1979		
Commune d'implantation		Les Écorces (25213)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500		
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		85		
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol	Sol perte karstique	
		Nom du milieu récepteur		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60 %
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60 %
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50 %
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
15/06/2020	78	3.9	31	5	1.6	12.8	4.8	8.2	3.5	2.5	15.3	7.8

## Montandon

Code Sandre de la station : 060925387002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques			
Date de mise en service	31/12/1977			
Commune d'implantation	Montandon (25387)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	270			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	60			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 10/06/2013			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	faille - perte karstique		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	40	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Pt	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	10

### Bilan 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO <sub>2</sub> -	NO <sub>3</sub> -	NKJ	NGL	P total	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Temp. eau	pH
	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m <sup>3</sup> /j	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg/L	mg(NO <sub>2</sub> )/L	mg(NO <sub>3</sub> )/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH <sub>4</sub> )/L	°C	unité pH
12/10/2020	25	3.6	33	5	1.1	156	1.5	37.1	7.6	0.14	14	7.2

## Montécheroux

Code Sandre de la station : 060925393001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1976			
Commune d'implantation	Montécheroux (25393)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1230			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	60			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Faille - Doubs		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilans 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
24/02/2020	40	7	42	8	0.42705	28.7755	9.6	11.1	3.3	7.9856	7	7.9
28/09/2020	44	5	33	17	0.16	21.9	2.7	7.7	4.8	0.58	10.4	7.8

## Saint Hippolyte

Code Sandre de la station : 060925519002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1982		
Commune d'implantation	Saint-Hippolyte (25519)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	733		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 30/06/1994		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	le Doubs	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

### Bilans 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
18/06/2020	106	2.3	30	2	1.3	66	1.3	16.6	2.1	0.1	18.6	7.7
16/11/2020	93	2.7	32	4	0.13	6.6	2.2	3.7	0.41	0.1	14	7.8

## Step de Trevillers-Thiébouhans

Code Sandre de la station : 060925571001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1995		
Commune d'implantation	Trévillers (25571)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2333		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	PERTE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

## Bilans 24h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO2-	NO3-	NKJ	NGL	P total	NH4+	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(NO2)/L	mg(NO3)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH4)/L	°C	unité pH
21/01/2020	118	4.3	52	6	0.03285	0.8854	2.2	2.41	0.46	0.37352	10	7.9
19/02/2020	114	2.7	37	9	0.03285	0.8854	3	3.21	0.48	0.7728	12.5	7.6
13/04/2020	114	8	66	17	0.3285	2.2135	5.6	6.2	1.3	1.9964	14	7.7
22/04/2020	108	8	61	13	0.0657	0.8854	3.9	4.12	3	0.966		7.8
19/05/2020	142	3	77	6	0.16425	0.8854	3.2	3.45	0.29	1.0948	18.3	7.7
24/06/2020	95	3.7	31	18	0.09855	3.0989	4.2	4.93	1.3	2.49872	20	7.6
23/07/2020	90	4.8	30	13	0.49275	1.3281	8.7	9.15	0.67	7.50904	21.2	7.4
19/08/2020	84	2.5	32	5	0.54	2.7	2.3	3.1	0.4	0.51	23.5	7.4
22/09/2020	112	3.1	30	12	1	3.7	3.3	4.4	0.83	1.2	20.9	7
21/10/2020	72	3	30	4	1.8	5	9.6	11.3	0.08	11.8	18.8	7.7
26/11/2020	77	2.8	30	5	0.21	0	2.5	2.6	0.51	0.25	16.1	7.7
16/12/2020	81	2.5	30	2	0.29565	2.2135	1.7	2.29	0.23	0.11592	11.8	7.8

## Station d'épuration de Valoreille

Code Sandre de la station : 060925584001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service		31/12/2000		
Commune d'implantation		Valoreille (25584)		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		500		
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	massif d'infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

### Bilan 24 h sortie

	Vol.Moy.J.	DBO5	DCO	MES	NO <sub>2</sub> -	NO <sub>3</sub> -	NKJ	NGL	P total	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Temp. eau	pH
Code_Param	1552	1313	1314	1305	1339	1340	1319	1551	1350	1335	1301	1302
Unité	m3/j	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg(O <sub>2</sub> )/L	mg/L	mg(NO <sub>2</sub> )/L	mg(NO <sub>3</sub> )/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	mg(NH <sub>4</sub> )/L	°C	unité pH
01/07/2020	30	17	138	13	1.6	44.5	3.3	13.9	16	0.44	20.9	7.8

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service :	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	1500 €
Participation aux frais de branchement	

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020
Abonnement <sup>(1)</sup>		70 €
Part variable		2.02 €
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €
Part fixe annuelle	70,00
Part proportionnelle	242,40
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	372,4
Part fixe annuelle	—
Part proportionnelle	—
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00
VNF Rejet :	—
Autre : _____	—
TVA	34,04
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,04
<b>Total</b>	<b>365,44</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,037</b>

*ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.*

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	<b>1 635 838</b>	<b>1 597 915</b>
<i>dont abonnements</i>		
Recette pour boues et effluents importés	<b>9 675</b>	<b>19 543</b>
Total recettes de facturation	<b>1 645 513</b>	<b>401 123</b>
Recettes de raccordement	<b>29 855</b>	<b>99 354</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>56 051</b>	<b>29 573</b>
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>320 000</b>	<b>160 000</b>
Recettes liées aux travaux	<b>285 223</b>	<b>117 060</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrôles de branchement	<b>26 818</b>	<b>18 503</b>
Participations fromageries	<b>73 284</b>	<b>93 693</b>
Total autres recettes	<b>791 231</b>	<b>48 754</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 436 744</b>	<b>2 184 395</b>

## 3. Indicateurs de performance

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des abonnés potentiels.

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	5	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		5	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		30%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	30%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
MAICHE	380.63	100
BIEF	2.6	100
CHAMESOL	5.83	100
CHARMAUVILLERS	18.11	100
CHARQUEMONT	213.85	100
GOUMOIS	13.25	100
INDEVILLERS	69	100
LES BRESEUX	20.24	100
LES ECORCES	17.94	100
MONTANDON	7.5	100
MONTECHEROUX	13.12	100
SAINT HIPPOLYTE	26.27	100
THIEBOUHANS - TREVILLERS	130.77	100
VALOREILLE	13.2	100

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
MAICHE	380.63	100
BIEF	2.6	100
CHAMESOL	5.83	100
CHARMAUVILLERS	18.11	100
CHARQUEMONT	213.85	100
GOUMOIS	13.25	100
INDEVILLERS	69	100
LES ECORCES	20.24	100
LES BRESEUX	17.94	0
MONTANDON	7.5	100
MONTECHEROUX	13.12	0
SAINT HIPPOLYTE	26.27	100
THIEBOUHANS - TREVILLERS	130.77	100
VALOREILLE	13.2	0

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
MAICHE	380.63	100
BIEF	2.6	100
CHAMESOL	5.83	100
CHARMAUVILLERS	18.11	100
CHARQUEMONT	213.85	100
GOUMOIS	13.25	100
INDEVILLERS	69	100
LES BRESEUX	20.24	0
LES ECORCES	17.94	100
MONTANDON	7.5	100
MONTECHEROUX	13.12	0
SAINT HIPPOLYTE	26.27	100
THIEBOUHANS - TREVILLERS	130.77	100
VALOREILLE	13.2	0

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de MAICHE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	171.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		171.7

#### Station d'épuration de Bief :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.908
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

### Station d'épuration de Chamesol :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.584
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.584

### Station d'épuration de Charmauvillers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4.323
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4.323

### Station d'épuration de Charquemont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	57.370
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		57.370

### Station d'épuration de Goumois Fessevillers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.485
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.485

### Station d'Épuration d'Indevillers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.63
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3.63

### Station d'épuration des Bréseux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.970
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2.970

### Station d'épuration des Ecorces :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.597
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3.597

### Station d'épuration de Montécheroux

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.630
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3.630

### Station d'épuration de Saint Hippolyte :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6.524
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6.524

### Station d'épuration de Trévillers :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	17.061
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		17.061

**Station d'épuration de Valoreille :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.206
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1.206

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	948 443	1 090 880.80
Montants des subventions en €	285 223	117 060
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 234 622	5 715 026
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	684 214	444 001
	en intérêts	139 988	128 641

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 96 208 €

### 4.4. Présentation des projets à l'étude et des restes à réaliser en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Code analytique	N prg	Travaux	2020
PPI 2020-2023			
<b>STEP</b>			
<b>Dossiers réglementaires</b>			
A29L1	29	SDA + Manuel d'autosurveillance 2020 STEP Tréviillers Charquemont	130 000 €
A29L2	29	Dossier de déclaration + traçage sortie 2020 STEP Valoreille Montécheroux	13 200 €

A29L3	29	SDA Frambouhans via Mouv Les Fontenelles	10 000 €
A29L4	29	Analyse des risques de défaillances 2020 STEP Tréwillers Charquemont Maiche Valoreille	40 000 €
<b>Programme dossier règlementaire</b>			<b>193 200 €</b>
<b>Travaux suite SDA</b>			
A29L5	29	Programme mise en conformité STEP Valoreille suite SDA	550 000 €
A29L6	29	Filière boues STEP Maiche	656 000 €
<b>Programme dossier travaux suite SDA</b>			<b>1 206 000 €</b>
<b>Travaux sur STEP</b>			
A29L7	29	STEP Tréwillers réhabilitation PR	5000
A29L8	29	STEP les Ecorces réhabilitation	300000
A29L12	29	Faïlle de Montecheroux	0
<b>Programme STEP</b>			<b>305 000 €</b>
<b>Divers STEP</b>			
A29L9	29	enveloppe matériel	30 000 €
A29L10	29	Mise à jour Topkapi	5 000 €
A29L11	29	Maîtrise d'œuvre suite accord cadre step	120 880 €
<b>Programme Divers</b>			<b>155 880 €</b>
<b>Réseau</b>			
<b>Travaux suite SDA</b>			
A27L1	27	Réfection des réseaux Indevillers	159 596 €
<b>Programme Réseau suite SDA</b>			<b>159 596 €</b>
<b>Travaux réseau en lien projets communes</b>			
A27L2	27	Charquemont EP rue Cuvier	60 000 €
A27L3	27	Maiche rue Courbet	50 000 €
A27L4	27	Maiche rue du stade	40 000 €
A27L5	27	Maiche Parking Batheuse	10 000 €

A27L6	27	Thiebouhans rue de la cité	80 000 €
A27L7	27	Montandon Rue des Jonquilles	0 €
<b>Programme Réseau suite projet communes</b>			<b>240 000 €</b>
A28L1	28	Caméra + aiguille de traçage	11 417 €
A28L2	28	Remplacement de véhicules (prévisionnel rachat véhicule police + Om)	30 000 €
A28L3	28	GEPU	122 000 €
A28L4	28	Communication sur ouvrages	5 000 €
A28L5	28	Camion hydrocureur ou système d'hydrocurage	40 000 €
A28L6	28	Mise en place boîtes de branchement	30 000 €
A28L7	28	Levé des réseaux et intégration SIG	25 000 €
A28L8	28	Signature convention de passage Acte notarié	5 000 €
A28L9	28	Maîtrise d'œuvre accord cadre réseaux	15 984 €
A28L10	28	Achat véhicule Berlingo	8 583 €
<b>Programme Prg Général</b>			<b>292 983 €</b>
A11L1	11	Matériel, véhicules et logiciel	23 421 €
<b>Matériel, véhicules et logiciel</b>			<b>23 421 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 576 080 €</b>



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
-	-



**Rapport annuel  
sur le prix et  
la qualité  
du service d'élimination  
des déchets**

**2020**

## Avant propos

En application de l'article 98 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015, l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié ainsi :

Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/ CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#) et sur le site internet de la collectivité.

Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.

Ce décret est sorti le 30 décembre 2015.

## **Table des matières**

Avant propos.....	2
1 Le territoire .....	4
2 La gestion de la compétence .....	4
3 L'organisation de la collecte .....	5
4 Le traitement des déchets .....	11
5 Les tonnages 2020 et les évolutions .....	13
6 Les actions de communication .....	16
7 Le pouvoir de police.....	16
8 Indicateurs financiers.....	17

# 1 Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Maîche a été créée le 1er janvier 2010 par arrêté préfectoral.

La Communauté de Communes du Pays de Maîche regroupait 19 communes en 2016 :

Belfays, Les Bréseux, Cernay-l'Eglise, Charquemont, Charmauvillers, Damprichard, Les Ecorces, Fessevillers, Ferrières le Lac, Frambouhans, Fournet-Blancheroche, Goumois, Maîche, Mancenans-Lizerne, Mont de Vougnay, Orgeans-Blanchefontaine, Thiébouhans, Tréwillers, Urtière.

24 autres communes ont intégré la communauté de communes au 1er janvier 2017 :

Bief, Burnevillers, Chamesol, Courtefontaine, Dampjoux, Fleurey, Glère, Indevillers, Liebvillers, Montancy, Montandon, Montécheroux, Montjoie le Château, Les Plains et Grands Essarts, Saint-Hippolyte, Soulce Cernay, Les Terres de Chau, Valoreille, Vaufrey, Battenans-Varin, Cour Saint-Maurice, Rosureux, Vaucluse, Vauclusotte.

Cette évolution de périmètre, au 1er janvier 2017, continue à faire preuve d'adaptation au dispositif existant dans la collectivité d'accueil, en particulier, l'accès aux déchetteries.

La population municipale desservie en 2020 est de 18 670 habitants.

## 2 La gestion de la compétence

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maîche comportent, au titre de la protection et la mise en valeur de l'environnement : « la collecte, l'élimination et le traitement des déchets, la déchèterie et le verre ».

La CCPM gère, en régie avec ses agents, la collecte des déchets et assure l'accueil à la déchèterie.

### **Adhésion à PREVAL pour le traitement et l'élimination des déchets**

La CCPM adhère à PREVAL HAUT-DOUBS. C'est le Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs. Cette structure intercommunale regroupe 8 collectivités adhérentes représentant 221 communes et 2 communes sous conventions. Préval couvre 140 259 habitants.

Ses compétences sont :

- L'élaboration et le suivi du programme local de prévention des déchets
- Le traitement du tri et de la valorisation matière des déchets recyclables
- Le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèterie
- Le transfert, le traitement et la valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles
- La communication sur la gestion des déchets.

Auparavant, PREVAL gérait uniquement le transfert, le traitement et la valorisation énergétique des Ordures Ménagères Résiduelles. Ses compétences se sont étoffées récemment :

- Depuis septembre 2010, PREVAL est chargé de l'élaboration et du suivi du programme local de prévention des déchets.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le transfert et le traitement des déchets collectés en déchèterie a été repris par PREVAL.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le contrat avec Eco-Emballages est porté par Préval
- Au 1<sup>er</sup> juin 2011, PREVAL a également repris le traitement du tri et de la valorisation matière des déchets recyclables.
- Depuis mi-2011, PREVAL s'occupe de la communication sur le tri et la prévention de la production de déchets. Un service a été créé et un agent a été mis à la disposition de la CCPM depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour assumer cette mission.
- Le début d'année 2015 a été marqué par l'ouverture de l'unité de tri des recyclables et l'unité de broyage des encombrants et du bois à Pontarlier sous maîtrise d'ouvrage de PREVAL.

- PREVAL a également financé la réhabilitation du quai de transfert de Maîche réalisée en 2015.

Ce quai de transfert, qui avait été construit en 1990 pour acheminer les ordures ménagères vers l'usine de valorisation énergétique par incinération à Pontarlier, comporte désormais deux quais et permet de transférer également le flux « collecte sélective », c'est-à-dire les déchets collectés dans le bac jaune, pour optimiser le transport vers l'unité de tri des emballages et papiers à Pontarlier.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les consignes de tri des plastiques ont été étendues à tous les emballages.

La mutualisation des moyens et l'élaboration de marchés publics de traitement des déchets à l'échelle de PREVAL permettent de réaliser des économies. Le contrat, conclu avec Citeo, permet également un meilleur financement de la filière Tri.

## 3 L'organisation de la collecte

### 3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPM assure en régie la collecte des OMR et du Tri de l'ensemble des 43 communes. Les communes de Charquemont, Maîche et Damprichard sont collectées toutes les semaines. L'ensemble des autres communes sont collectées toutes les deux semaines selon le planning suivant :

	matin	après midi		matin	après midi
lundi	St Hippolyte	Damprichard	lundi	St Hippolyte	Damprichard
	Damprichard	Belfays Charmauvillers Ferrières le lac Fessevillers Goumois		Damprichard	Belfays Charmauvillers Ferrières le lac Fessevillers Goumois
mardi	Charquemont Les Ecorces + Les Bichets	Cernay l'Église Fournet Blancheroche Les Bréseux Mancenans Lizerne Thiebouhans Trévillers	mardi	Charquemont Frambouhans	Cernay l'Église Fournet Blancheroche Les Bréseux Mancenans Lizerne Thiebouhans Trévillers
mercredi	Charquemont Les Ecorces + Les Bichets	Bief Chamesol Courtefontaine Dampjoux Liebvillers Montécheroux Soulce Cernay	mercredi	Charquemont Frambouhans	Bief Chamesol Courtefontaine Dampjoux Liebvillers Montécheroux Soulce Cernay
jeudi	Maîche	Battenans Varin Cour St Maurice Fleurey Mont Vougnay Orgeans Blanchefontaine Rosureux Terres de chaux Valoreille Vaucluse Vauclusotte	jeudi	Maîche	Battenans Varin Cour St Maurice Fleurey Mont Vougnay Orgeans Blanchefontaine Rosureux Terres de chaux Valoreille Vaucluse Vauclusotte
vendredi	Maîche	Burnevillers Glère Indevillers Montandon Montancy Bremoncourt Montjoie le Château Vaufrey Les Plains et Grands Essarts	vendredi	Maîche	Burnevillers Glère Indevillers Montandon Montancy Bremoncourt Montjoie le Château Vaufrey Les Plains et Grands Essarts

Urtière devient "écart lundi"

Les "bichets" (écart mercredi) repasse en gros camion avec les Ecorces

Vernoy Le Fol bascule du "vendredi après-midi/Glère" sur la tournée "écarts jeudi"

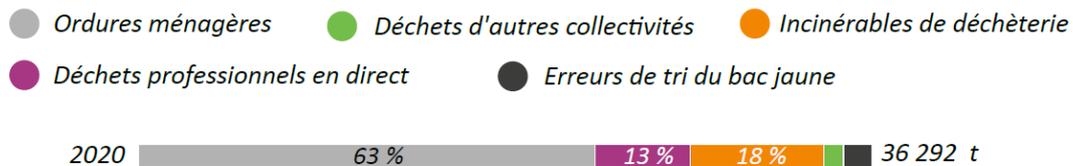
Cependant quelques points de collecte spécifiques sont toujours collectés toutes les semaines, c'est le cas notamment des restaurants, camping, salles des fêtes.

L'ensemble des tournées de collecte réalisé en régie sur une semaine représente en moyenne **1373 km**.

## La valorisation énergétique

Les OMR sont acheminées à l'unité de valorisation énergétique des déchets de Pontarlier, installation dont PREVAL Haut Doubs est propriétaire, via le quai de transfert de Maîche. Ces déchets ménagers non recyclables sont valorisés en énergie par incinération.

Ainsi en 2020, **22 607 tonnes de déchets ménagers issus des collectivités de PREVAL ont été valorisées en énergie par incinération**. L'unité de valorisation énergétique (UVE) a accueilli également 5 267 tonnes de déchets industriels banaux livrés par les entreprises pontissaliennes, 325 tonnes d'ordures ménagères d'autres collectivités, 1 621 tonnes de refus de tri et 5 759 tonnes d'incinérables broyés.



La valorisation énergétique des déchets par incinération réduit de 90 % le volume des déchets, elle constitue une véritable source d'énergie renouvelable qui permet la préservation des ressources naturelles.

Fournisseur majeur de chauffage urbain de Pontarlier, PREVAL a vendu via un réseau de distribution de chaleur de comptant 69 points de livraison, **31 000 MWh en 2020**.

L'énergie provient de la **combustion des déchets** à 80 % et de la **chaudière gaz** à 20 %.



1

**Le réseau primaire :**  
*de l'UVE au point de livraison*

Les canalisations transportent la chaleur sous forme d'eau chaude vers les points de livraison des bâtiments.



2

**Le réseau secondaire :**  
*du point de livraison aux bâtiments*

Les canalisations arrivent à un point de livraison.



3



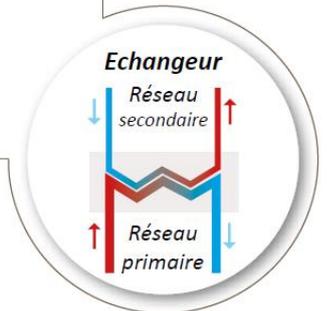
5

En retour, l'eau refroidie est acheminée vers l'UVE où elle sera de nouveau chauffée. C'est un réseau en circuit fermé.



4

L'énergie fournie permet aux bâtiments d'assurer leurs besoins en **chauffage, eau chaude sanitaire** et/ou **process**.



Ce local technique permet de transférer l'énergie vers le réseau interne du bâtiment au travers un échangeur de chaleur.

### 3.2 Collecte du verre

La collecte du verre se fait par apport volontaire au moyen de 141 conteneurs installés dans 97 points de regroupement.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collecte est réalisée par l'entreprise Mineris sur l'ensemble du territoire (qui soustrait la collecte sur la CCPM).

Après avoir été collecté en point d'apport volontaire, le verre est envoyé à l'usine **Solover** à Champforgeuil (71), où il est débarrassé des éléments indésirables puis broyé pour être transformé en calcin.

Ce calcin est ensuite envoyé à **Verallia** à Chalon sur Saône (71) où il servira d'ingrédient de base à la fabrication de nouvelles bouteilles en verre.

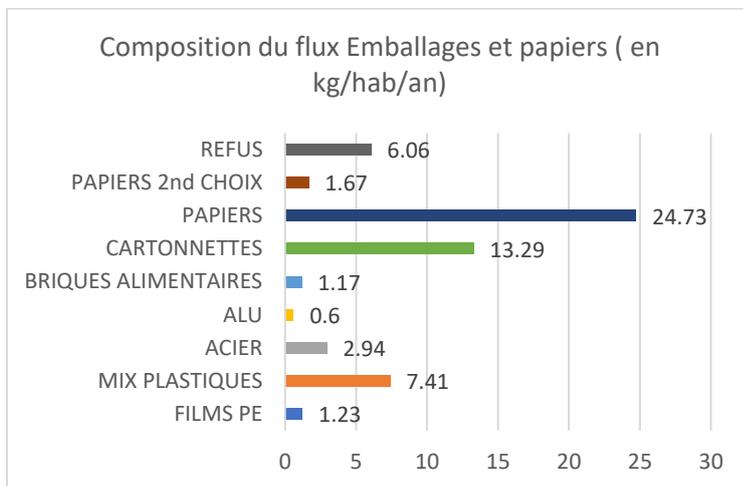
### 3.3 Collecte des emballages recyclables

A partir du 1er janvier 2018, la CCPM assure en régie la collecte du Tri de l'ensemble des 43 communes.

Les usagers sont dotés de bacs jaunes dont la collecte est réalisée de façon identique et à la même fréquence que celle des ordures ménagères.

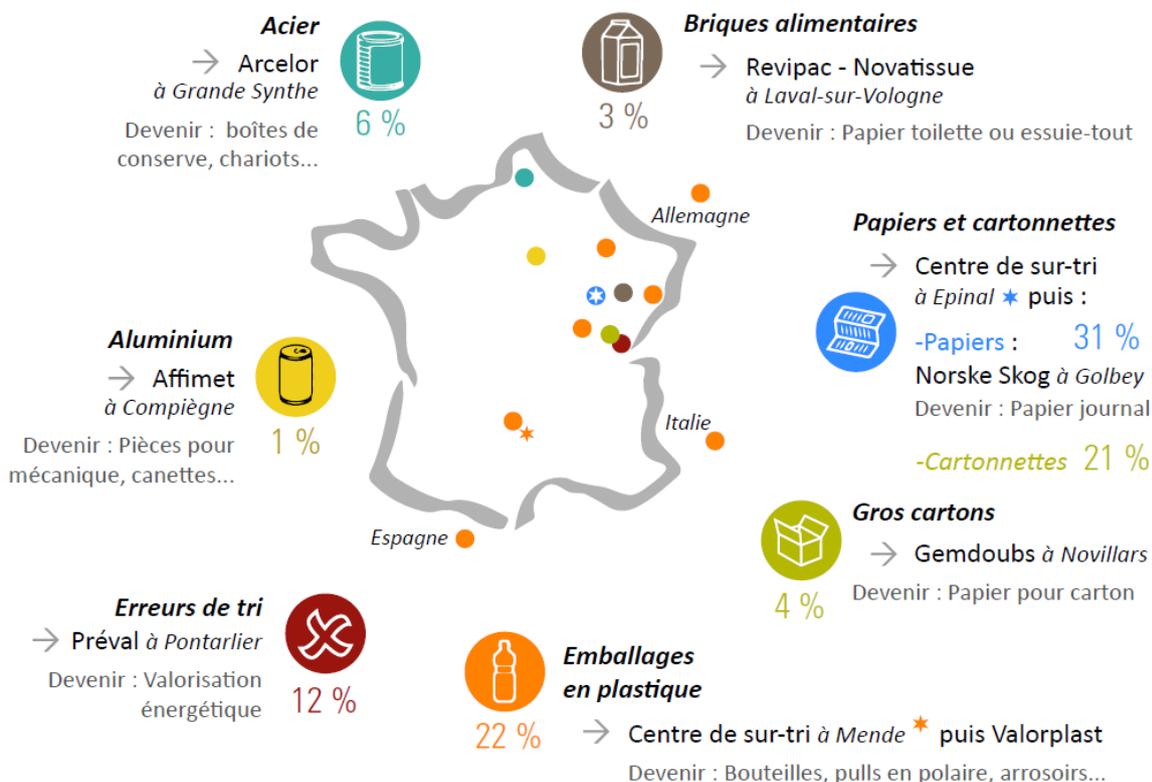
Les emballages recyclables sont transférés jusqu'à l'unité de tri des emballages et papiers à Pontarlier.

Evolution des flux collectés  
Emballages et papiers



L'augmentation en 2020 s'explique par l'extension des consignes de tri des plastiques qui a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Où sont envoyés nos emballages ?



60% des matériaux sont envoyés en Franche-Comté.

### 3.4 Collecte des encombrants

La CCPM organise et prend en charge, deux fois par an, une collecte des encombrants en "porte à porte" sur rendez-vous pour toutes les communes de la communauté de communes.

Les encombrants sont également acceptés tout au long de l'année en déchèterie. Une fois collectés, ces déchets sont acheminés à la déchèterie de Maîche et triés en fonction de leurs flux respectifs.

### 3.5 La déchèterie

La déchèterie se situe sur la commune de Maîche au lieu-dit Les Seignes, rue du Stade.

Les horaires d'ouverture depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

	Hiver <i>du 1<sup>er</sup> nov. au 28 févr.</i>	Été <i>du 1<sup>er</sup> mars au 31 oct.</i>
Du lundi au vendredi	de 9 h à 11h45 de 14h à 16h45	de 9 h à 11h45 de 14h à 17h45
Samedi	de 9 h à 11h45 de 14h à 15h45	de 9 h à 11h45 de 14h à 16h45

Son accès est réglementé par des badges qui ont été distribués à tous les usagers payant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.



Elle accepte les métaux, les non valorisables, les incinérables, les déchets inertes, les déchets verts, le bois, les mobiliers, le plâtre, le carton, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le verre, les papiers et cartons, les huisseries, les films plastiques, les huiles alimentaires et de moteur, les piles, les déchets diffus spécifiques, les cartouches d'encre, les vêtements, les pneus, les livres.

En outre, les communes de Bief, Chamesol, Dampjoux, Fleurey, Glère, Liebvillers, Montancy, Montécheroux, Montjoie-le-château, Les Terres de Chaux, Soulcé Cernay, Saint-Hippolyte, Valoreille et Vaufrey ont accès à quatre déchetteries de Pays de Montbéliard Agglomération : Montbéliard, Seloncourt, Voujeaucourt, Vieux-Charmont, Colombier-Fontaine et Pont-de-Roide-Vermondans.

Cet accès est permis par la signature d'une convention de prestation de services entre les Présidents de la CCPM et de Pays de Montbéliard Agglomération. Le coût de cette prestation pour la CCPM est de 3 755.64 € / an.

Cette convention a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, une réflexion est en cours sur ces modalités mais également sur la création par les services de la CCPM d'une déchèterie mobile pour les usagers les plus éloignés de la déchèterie.

### 3.6 Collecte de l'amiante

Au vu de sa dangerosité, l'élimination de l'amiante doit s'effectuer dans le respect de certaines règles de sécurité, d'où l'interdiction de le déposer en déchèterie.

Un dispositif de collecte a été mis en place à partir de 2017 par Préval. Cette collecte est uniquement réservée aux particuliers. Les dates et lieux de collectes sont organisées en fonction des demandes. Pour toutes demandes, les usagers doivent s'adresser directement aux services usagers de la CCPM avant l'apport sur site. **En 2020**, deux collectes ont eu lieu pour la CCPM en juillet et en octobre pour un total de 1,24 tonnes.

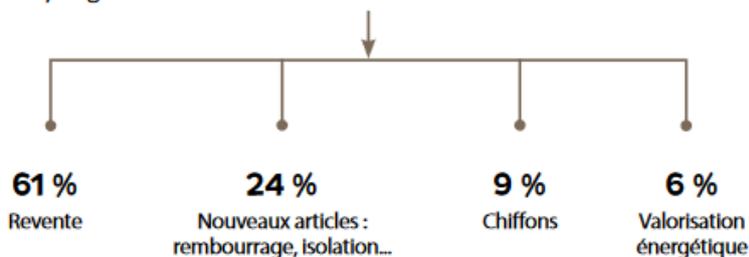
### 3.7 Autres déchets

#### Les textiles

Des bornes de collecte des textiles et chaussures sont présentes sur l'ensemble du territoire de la CCPM. Deux types de bornes sont installées : 9 bornes Fripvie et 10 bornes Le Relais.

73,7 tonnes de textiles, linges et chaussures ont été collectés en 2019 soit 4 kg par habitant et par an.

Après un tri, les articles sont orientés vers différents circuits de recyclage selon leur état :



#### Compostage individuel

Un programme de vente de composteurs a été initié par PREVAL dès 2002.

Il propose des composteurs de 565 L en bois pour une participation de 40 €.

En 2020, 102 composteurs ont été vendus sur la CCPM.

#### Le papier des associations

La CCPM achemine le papier collecté par l'association des parents d'élèves de l'école Louis Pasteur de Maîche jusqu'à Pontarlier. 12,14 tonnes de papier ont été collectés ainsi en 2020.

### 3.8 Les déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans, commerçants, administrations ont accès au même service que les particuliers et comme les autres usagers payent la redevance incitative.

La collecte des déchets des Artisans, Commerçants, Administrations et Industriels se fait en "porte à porte", en même temps que celle des ménages. Ce sont les déchets ménagers assimilés et les déchets industriels banals qui sont collectés avec les ordures ménagères et le tri sélectif.

## 4 Le traitement des déchets

Chaque type de déchet est traité par une filière de traitement adaptée. PREVAL a repris début 2011 les marchés concernant l'ensemble du traitement des déchets.

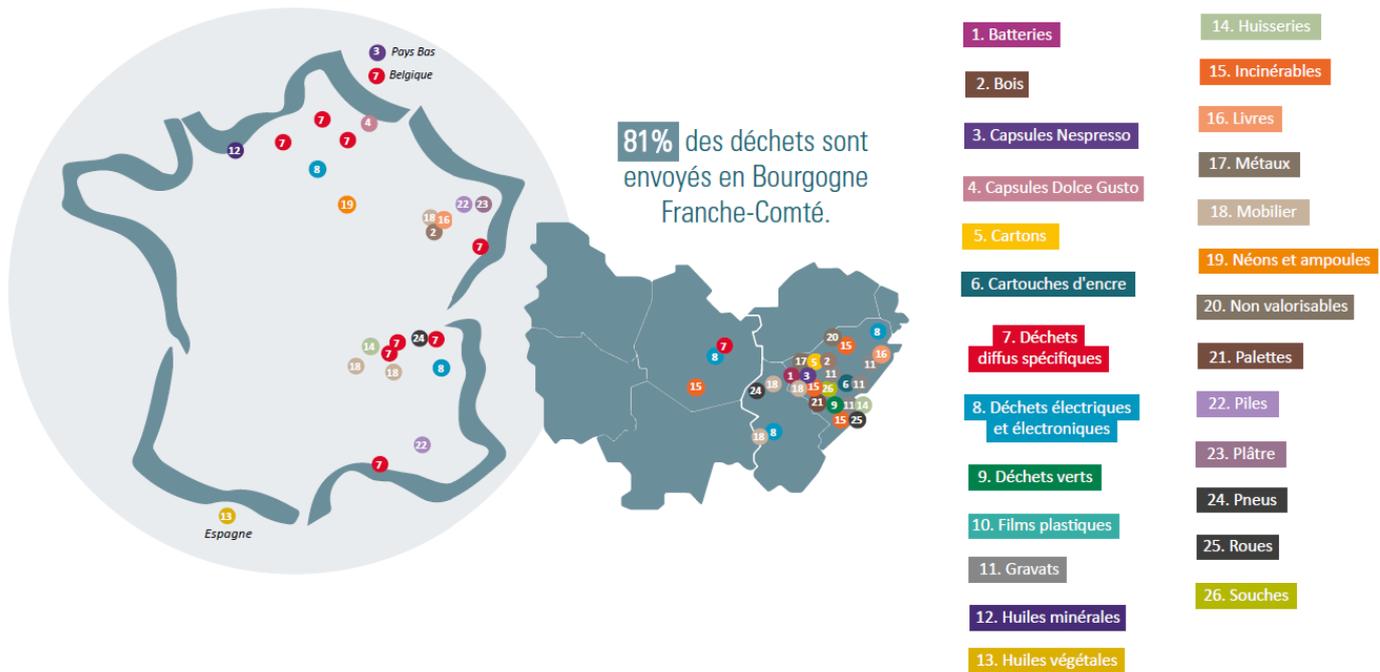
	Eco-Organisme	Prestataire valorisation + lieu de valorisation	Valorisation
Ordures ménagères résiduelles et incinérables de déchèterie		Préval Haut-Doubs(Pontarlier) Unité de valorisation énergétique	Valorisation énergétique (production de chaleur)
Collecte séparée (tri)	Citeo Eco folio	Préval Haut-Doubs (Pontarlier) Unité de tri des recyclables	Valorisation matière
Verre	Citeo	Verallia à Chalon-sur-Saône (71)	Valorisation matière
Inertes / Gravats		Site contigu à la déchèterie de Maiche (25)	Stockage
Non Valorisables		Suez Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) à Fontaine-les-Clerval et Favorney	Stockage
Incinérables		Broyés puis unité de valorisation énergétique (Suez à Pontarlier) Suez à Fontaine-les-Clerval Bennefoy à Merrey-sous-M. Bourgogne recyclage à Beaune	Valorisation énergétique (production de chaleur) et stockage
Métaux		DERICHEBOURG à Franois	Valorisation matière
Cartons		Préval Haut-Doubs, Unité de tri des recyclables de Pontarlier puis papeterie Gemdoub à Novillars (recyclage)	Valorisation matière
Bois		Chaufferie papeterie Norske Skog à Golbey (88) Synov à Merrey sous Montrond	Valorisation énergétique
Déchets verts		Co-compostage en prairie	Valorisation organique
Meubles	Eco-mobilier	BBCI Villers sous montrond (25)	Valorisation énergétique des matelas
		EGGER à Rambervillers (88)	Valorisation énergétique des refus
		Secondly à Flaviac	Valorisation matière du bois d'ameublement
		Praxy à Allègre	Valorisation matière des plastiques
		Demain à Lons-le Saunier	Valorisation matière des ferrailles
		GDE Evans 39	
Huile minérale		Sevia à Brazey-en-Plaine (21) puis Osilub à Gonfreville-L'Orcher (76)	Régénération combustible industriel
Huile végétale		Triadis Services à Beaufort (39) puis ecovirea à Barcelone	Valorisation énergétique et valorisation matière
Déchets diffus spécifiques	Hors-Eco-DDS Eco-DDS	Tredi à Salaise sur Sanne, Hombourg et Saint Vulbas, Triadis Services à Rouen, ORTEC à Villers Bretonneux, ARF à Vendeuil, EDIB à Longvic, SOLOMAT MEREX à Fos sur MER,	Traitement pour réduire la toxicité puis valorisation matière et énergétique

		SARPI à La Talaudière, RD RECYCLING à Houthalen (Belgique)	
Néons et ampoules	Recylum	Paprec puis Artemise à Vulaines (10)	Valorisation matière 86% énergétique 4% élimination 10%
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Eco-système	Envie2E à Valentigney Demain environnement à Lons-le-Saunier Godard à Chenôve Galloo à Vernouillet Terecoval à La Chambre	Valorisation matière 80% énergétique 9% élimination 11%
Plâtre (depuis juillet 2015)		Recyclé en gypse par Ritleng Revalorisations à Rohr (67)	Valorisation matière
Batteries		Derichebourg à Franois	Valorisation matière
Piles	Corepile	Godard à Chenove (21) puis Eurodieuze à Dieuze (57) Meta Regeneration à Saint Auban	Valorisation matière et valorisation énergétique
Textiles	Eco-TLC	Le relais (Est de la France) et Frip'vie (Audincourt)	Valorisation matière et réutilisation
Pneus		Alpha Recyclage à Brevans (39) et TFM pneus à Trevoux (01)	Réemploi, valorisation matière ou énergétique
Pneus jantés		les roues sont déjantées au chantier de démantèlement à Houtaud par ADS puis l'alu et l'acier sont recyclés par Doubs Recyclage Pontarlier. Pour les pneus ils sont recyclés par Alpha Recyclage (Brevans 39).	Valorisation matière métaux puis réemploi, valorisation matière ou énergétique pour les pneus
Cartouches		KN03 à Villers-le-Lac	Valorisation matière
Capsules de café Nespresso		Suez à Chemaudin (25) puis Remondis aux Pays-Bas	Valorisation matière et organique
Capsules Dolce Gusto		Terracycle à Troisvilles	Valorisation matière et organique
Films Plastiques		Suez dans les pays de l'UE	Valorisation matière
Huisseries		Doubs Recyclage à Pontarlier Solover à Saint Romain Le Puy	Valorisation matière
Souches		Sapolin Frères à Naisey les Granges	Valorisation énergétique

\* Le traitement des déchets verts (DV) est réalisé sur le territoire de la CCPM depuis fin 2005. Les DV sont en effet stockés sur une plate-forme située sur la déchèterie de Maïche. Ils sont broyés régulièrement sur place par PREVAL, puis transportés chez les agriculteurs volontaires de la communauté. Ils sont compostés avec du fumier, à raison de 50% de chaque produit. Les andains (tas de compost) sont retournés en moyenne 4 fois, à raison d'une fois par mois. En fin de maturation, une analyse d'un échantillon du produit est réalisée afin de contrôler sa qualité et sa conformité avant épandage.

Ce procédé de traitement permet de réduire de façon importante les trajets effectués par camion et donc les pollutions et le coût engendré par la gestion de ces produits.

**OÙ SONT ENVOYÉS** les déchets de déchèterie ?



## 5 Les tonnages 2020 et les évolutions

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020
Flux	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Kg/hab.
<b>Ordures Ménagères</b>	1 870	1 934	2 514	2 474	2 511	2 481	133
<b>Collecte sélective</b>	698	723	925	1028	1031	1 103	59
<b>Papier des associations</b>	14	18	11	27	16	12	0,65
<b>Part de refus</b>	61	56	93	106	103	113	6,1
<b>Tri (sans refus et avec papiers des assos)</b>	651	685	843	949	944	1 002	53,7
<b>Verre</b>	615	624	851	896	932	959	51
<b>Déchets de la déchèterie</b>	2 829	3 998	3 239	4 166	4 266	4 009	228
<b>TOTAL</b>	6 026	7 297	7 540	8 591	8 756	8 675	468
<i>Population prise en compte</i>	13314	13375	18504	18651	18686	18670	18670

### 5.1 Ordures ménagères résiduelles

La production individuelle d'ordures ménagères est relativement constante entre 2019 et 2020, passant de 134 à 133 kg/habitant.

### 5.2 Emballages ménagers recyclables

Le ratio par habitant était relativement stable depuis plusieurs années aux alentours de 55 kg/an, et a augmenté en 2020 passant à 59 kg/an en raison de l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les refus de tri sont à 10,95 %. Le taux est à un niveau raisonnable mais a augmenté quelque peu ces 2 dernières années. Les usagers ont tendance à vouloir réduire le volume des déchets allant dans leur bac gris pour limiter le montant de leur redevance incitative. Par conséquent, ils ont tendance à vouloir réaliser un « sur-tri » et déposent dans leur bac jaune notamment des plastiques qui doivent aller dans leur bac gris. Ces erreurs sont faites volontairement ou par méconnaissance.

**Les principales erreurs de tri recensées :** films et sacs plastiques, barquettes alimentaires, sacs d'ordures ménagères, verre.

Il convient de mettre dans le bac jaune uniquement : le papier, les magazines, les cartonnets, les briques alimentaires, les emballages métalliques, les bouteilles et flacons plastiques.

Les emballages présentés dans les bacs jaunes par les habitants sont recyclés après avoir été triés à l'unité de tri des recyclables de Pontarlier. Les emballages y sont séparés par matériau avant d'être expédiés sous forme de balles dans les usines de recyclage.

Ils sont ensuite transformés dans des usines de recyclage en une nouvelle matière première (dite « secondaire »), et réutilisés ensuite par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Le recyclage permet de fabriquer des nouveaux produits en économisant des matières premières.

Parce qu'il conduit à leur recyclage, le tri des emballages a un impact direct sur l'environnement. Il permet d'économiser des ressources naturelles, de l'énergie et de l'eau.

### 5.3 Verre

Le tonnage de verre a légèrement augmenté de 48 à 50 kg par habitant.

### 5.4 Déchèterie

Tonnages collectés à la déchèterie de Maïche par type de déchets

Type de déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gravats	111,86	141,78	252,04	281,7	314,32	306,4	316,8
Incinérables	546,06	786,08	733,66	788,6	926,2	891	844,4
Non valorisables	287,06	282,74	196,54	221,49	200,96	193	166,1
Plâtre		35,06	88,98	94,17	107,34	104	111,1
Films plastiques					2,114	3,5	2,3
DEA Meubles	170,24	249,78	301,56	354,52	417,72	431	411,8
Déchets Verts	380,96	493,14	671,96	502	610,97	655	773,5
Bois	904,13	430,27	631,08	699,2	826,44	855	607,3
Métaux	147,2	152,86	178,8	190,28	223,58	211	200,3
Cartons	121,29	142,5	184,46	181,82	196,34	257	233
DEEE	142,27	154,49	151,19	168,51 9	194,94	194	183,6
DDS Déchets Diffus Spécifiques	2,92	3	7,79	8,762	9,38	10,47	12,6
DDS Eco DDS	12,42	11,83	10,83	16,002	18,41	20,7	20,6

Ampoules Néon				<b>0,693</b>	<b>0,813</b>	<b>1,21</b>	
Batteries	<b>4,88</b>	<b>5,34</b>	<b>6,35</b>	<b>5,859</b>	<b>5,51</b>	<b>8,05</b>	<b>6,05</b>
Huiles minérales	<b>5,58</b>	<b>7,74</b>	<b>6,93</b>	<b>9,52</b>	<b>9,18</b>	<b>8,19</b>	<b>9,36</b>
Huiles végétales	<b>3,09</b>	<b>4,09</b>	<b>3,4</b>	<b>5,688</b>	<b>5,24</b>	<b>5,5</b>	<b>2,65</b>
Huisseries							<b>10,9</b>
Livres (réemploi)					<b>1,575</b>	<b>3,75</b>	<b>5,1</b>
Pneus	<b>37,4</b>	<b>35,87</b>	<b>45,03</b>	<b>55,773</b>	<b>66,38</b>	<b>75</b>	<b>67,7</b>
Pneus jantés				<b>5,912</b>	<b>3,45</b>	<b>2,86</b>	<b>12</b>
Pneus non conformes (facturés)					<b>4,856</b>	<b>1,4</b>	
Cartouches d'encre	<b>0,36</b>	<b>0,5</b>	<b>0,57</b>	<b>0,447</b>	<b>0,404</b>	<b>0,36</b>	<b>0,48</b>
Piles	<b>1,8</b>	<b>1,15</b>	<b>1,76</b>	<b>2,445</b>	<b>2,59</b>	<b>2,43</b>	<b>3</b>
Capsules Nespresso	<b>0,36</b>	<b>0,79</b>	<b>1,06</b>	<b>1,414</b>	<b>1,13</b>	<b>1,16</b>	<b>1,01</b>
Palettes							<b>7,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 895,6</b>	<b>2 951</b>	<b>3 486,9</b>	<b>3 687,7</b>	<b>3 860,7</b>	<b>4242</b>	<b>4 009,3</b>

Amiante				<b>1,73</b>	<b>1,416</b>	<b>1,48</b>	<b>1,24</b>
---------	--	--	--	-------------	--------------	-------------	-------------

Les tonnages de déchets apportés en déchèterie avaient fortement diminué ces dernières années du fait de la mise en place du contrôle d'accès et de la facturation des apports au-delà d'un seuil de petits apports. Ce seuil a évolué au 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour passer de 6 à 9 accès de petits apports compris dans la part fixe.

Analyser les évolutions est toujours délicat et nécessite de prendre des précautions quant aux interprétations. Des pistes d'explication vont donc être évoquées, celle-ci seront à confirmer en fonction de l'évolution des tonnages des années futures.

Concernant les gravats ou inertes, l'augmentation du tonnage constatée résulte essentiellement d'un meilleur comptage de l'ensemble des apports. Auparavant, certains petits apports d'inertes n'étaient pas pesés et étaient déposés directement sur le site contigu à la déchèterie.

Au début de l'été 2015 à la suite de l'ouverture de l'unité de broyage de Pontarlier, les déchets acceptés en incinérable ont évolué, il n'y a plus de restrictions de tailles. Seuls quelques types de déchets ne peuvent être dirigés vers les incinérables soit en raison de leur nature incombustible soit pour des raisons techniques liées au broyage. C'est notamment le cas des grandes quantités de laine de verre, des mélanges de plâtre et de brique, du siporex, des huisseries, des parebrises, des souches d'arbre, du béton armé, et des morceaux de toit bitumé qui doivent être déposés en non valorisables. Une nouvelle filière a également été mise en place pour recycler le plâtre et donc éviter son enfouissement.

A partir de 2017, on constate une augmentation de la plupart des tonnages de déchèterie qui s'explique par le plus grand nombre d'utilisateurs qui y ont accès. Il est à noter que les utilisateurs de 14 communes ont également accès aux déchèteries de Pays de Montbéliard Agglomération.

## 6 Les actions de communication

Les actions de communications sont assurées par Préval dans le cadre de ses missions.

En annexe, le bilan 2020 des actions réalisées pour la mobilisation territoriale pour réduire et gérer les déchets est présenté.

## 7 Le pouvoir de police 2020

En 2020, dans le cadre de ses missions, le brigadier de police a été sollicité et est intervenu suite à :

- 32 informations ou demandes des mairies (maire, adjoints, services administratifs ou techniques) soit 8 de moins qu'en 2019.
- 33 informations ou demandes de particuliers soit autant qu'en 2019.
- 14 informations ou demandes de la CCPM (services administratifs, agents de collecte ou de déchèterie) soit 11 de moins qu'en 2019.
- 6 informations des services de police municipale de deux communes.
- 2 informations diverses (Véolia et ONF).
- 149 patrouilles et 79 passages soit 37 de moins qu'en 2019.

Suite aux différents dépôts constatés, 243 ramassages (sauf les dépôts de gravats et les dépôts de déchets verts) ont été effectués par l'agent et à de rares exceptions par les services de la commune concernée ou les services techniques de la CCPM (15).

10 interventions ont été effectuées suite à des brûlages dans des propriétés soit 3 de moins qu'en 2019. Ce chiffre ne représente pas vraiment la réalité des choses car de nombreux habitants de la communauté de commune nous signalent que les feux se font maintenant en fin de journée ou le week-end (les contrevenants sachant que l'agent n'est pas présent à ces moments).

L'agent a verbalisé 22 contrevenants (stationnement irrégulier, zone bleue et défaut d'assurance), un pour récurrence de feu et adressé une soixantaine de courriers pour un simple avertissement (dont feux et stationnements irréguliers).

Une dizaine d'informations a été transmise au service de gendarmerie lors de constats d'accidents ou de véhicules suspects à l'abandon.

Le service d'enlèvement des véhicules (service gratuit proposé par l'agent) par un casseur agréé continue de bien fonctionner avec 13 épaves enlevées et 6 retirées directement par les propriétaires après prise de contact avec l'agent soit 2 de moins qu'en 2019.

Le brigadier de police intervient également pour assurer la sécurité des usagers de la route lorsqu'il constate des dangers pour ceux-ci lors de ses patrouilles (pierres ou branches sur la route, chaussées dégradées) ainsi que pour la régulation de la circulation lors d'accident ou d'incendie. Il a également procédé à deux contrôles routiers afin d'empêcher les poids lourds d'accéder à la commune de Noirefontaine pendant les travaux du centre bourg en les renvoyant sur l'itinéraire de déviation.

L'agent est également intervenu à la déchèterie pour remplacer des agents manquants (6 jours), désengorger le site, participer au contrôle des rendez-vous (période COVID) ou renforcer le personnel (période des fêtes de fin d'année).

L'agent a continué son rôle de médiateur lors de certains problèmes entre administrés.

L'agent a participé au titre de consultant à la refonte des tournées de collecte pour les écarts.

3 interventions ont été effectuées pour divagation de bovidés et les animaux ont été ramenés dans leurs pâturages.

Une opération tranquillité commerce a été effectuée lors des deux veilles de fêtes dans la commune de St-Hippolyte (surveillance à la fermeture et présence visible avec le véhicule de service).

Lors de la période estivale, l'agent a disposé à titre d'essai des conteneurs poubelle à titre expérimental aux deux aires de pique-nique le long du Dessoubre. Ces conteneurs étaient ramenés chaque lundi à la pisciculture par l'agent pour être collectés. La réussite de l'opération a été totale puisque les deux sites sont restés ainsi relativement propres et donc accessible à de nombreux touristes. Une réflexion sera menée avec le service tourisme en vue de la prochaine saison touristique.

En conclusion, il ressort que le service a connu moins d'interventions qu'en 2019. Cela s'explique par l'arrêt du service pendant la période de confinement aussi bien pour l'agent que pour les éventuels contrevenants.

## 8 Indicateurs financiers

### **Tarifification du service**

Les tendances 2020 et années suivantes pour le recyclage matière ne sont pas bonnes.

Les cours s'écroulent pour l'ensemble des matériaux depuis la fin de second trimestre 2019.

Florissant durant les dernières décennies, le secteur du recyclage connaît des difficultés depuis quelques années : baisse des volumes, chute des cours des matières premières, tension sur les prix, dégradations des marges, apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles règles, intensification de la concurrence à tous les niveaux ...

Directement corrélé à la bonne santé économique des industries et des ménages, le secteur souffre incontestablement du ralentissement de l'activité lié à la crise survenue en 2008.

Conséquence également d'un prix du pétrole bas qui conduit à revenir à une économie linéaire dans la mesure où il est moins coûteux d'acquérir de la matière première primaire plutôt que de la matière recyclée.

Baisse du prix de reprise sur tous les matériaux (plastiques, métaux, papiers/cartons)

#### - **Causes**

- Fermeture des frontières de plusieurs pays asiatique
- Stocks importants chez les recycleurs
- Déséquilibre entre offre et demande
- Baisse de l'activité économique de certains secteurs

#### - **Conséquences**

Pour information :

- Le prix du carton brun était à 145€ tonne en octobre 2017. Il est en décembre 2020 à 81.38€.
- Le prix du gros de magasin était à 118€ en octobre 2017. Il est en décembre 2020 à 49.91€.
- Le prix des JRM était en octobre 2017 à 118€ tonne. Il est en décembre 2020 à 50€.
- La ferraille qui était en mars 2018 à 155€ tonne et il est en décembre 2020 à 81€.
- Le cours des flacons et bouteilles plastiques était de 206€ en décembre 2018. Il est en décembre 2020 à 90€.

A cela vient s'ajouter l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Compte tenu de ces informations et afin d'éviter une hausse brutale dans les années à venir, les tarifs applicables pour la redevance ont été modifié au 1<sup>er</sup> décembre 2019 comme suit :

Accès au service : passant de 71.50 € par an à 76.50€ par an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019

Part fixe « collecte des OM »

Volume du bac	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Tarif pour les zones collectées toutes les semaines	33 €	49.5 €	74.25 €	99 €	140.25 €	68,97 €
Tarif pour les zones collectées toutes les 2 semaines	22 €	33 €	49.50 €	66 €	93.50 €	22,22 €
Tarif pour des usagers collectés de façon excentrée	0 € *	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Part variable « prix de la levée du bac gris »

Volume du bac	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Prix unitaire pour les 19 premières levées/an	3.30 €	4.40 €	5.61 €	6.82 €	8.91 €	24.21 €
Prix unitaire à partir de la 20 <sup>ème</sup> levée	4.62 €	6.16 €	7.85 €	9.55 €	12.47 €	24.21 €

Sacs prépayés (optionnel)

Afin de répondre à un surplus de déchets occasionnels ou imprévus

1.65 € le sac de 30L

2.75€ le sac de 50L

Gros apports

	Coût à la tonne Tarif 2019	Coût à la tonne Tarif 2020
Incinérables/Huisseries/ Plastiques souples	144 €	148 €
Non Valorisables	168 €	173 €
Plâtre	158 €	162 €
Déchets verts	42 €	43 €
Bois	69 €	90 €
Cartons	42 €	43 €
Gravats	5 €	6€

Les tarifs n'ont pas évolué en 2020.

**Facture Type :**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE  
Service déchets : 03.81.64.33.66 / dechet@ccpm-maiche.com

## ► Comprendre sa facture

Identifiants pour consulter votre espace personnel sur Internet : nombre de levées, passages en déchèterie, factures...

Attention, identifiants valables uniquement pour votre première connexion. Utilisez ensuite votre adresse mail et le mot de passe communiqué.

Rappel du volume de votre bac gris d'ordures ménagères

Semestre concerné



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE  
24 RUE MONTALEMBERT  
25120 MAÏCHE

**Suivre votre production**  
Accédez à notre site internet <http://www.ccaymaiche.fr>  
rubrique déchets.  
Votre identifiant : xxxx  
Votre mot de passe : xxxx

**Voie de recours :**  
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire compétent selon la nature de la créance. Pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L 321-2 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 10 000 euros).  
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

**Effet du non paiement :**  
Toute somme non acquittée dans un délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au verso (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels).

**Loi Informatique et Liberté :**  
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du service de gestion de la redevance de la Communauté de Communes du Pays de Maîche

**DETAIL FACTURE N° 19/0195101**  
*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

N° de Titre : \_\_\_\_\_ N° avis paiement : xxxx  
Période : 01/06/2019 AU 30/11/2019 Date émission : xx/11/2019  
Ref producteur : xxxx Votre SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse(s) ou établissement(s) desservi(s)	Qté	Prix U (EUR)	Total (EUR)
xxxx Zone collectée toutes les semaines NOM - ADRESSE Part fixe : Accès au service Part fixe : Collecte (120 l. OM)	157/365(*)	71,50	30,75
Part variable : Bac gris(120 l. OM) nombre de présentations Présentations du bac jaune(180 l. TR) pour information	157/365(*) 5	49,50 4,40	21,29 22,00
incluant 5 (*) obligatoires	3		

Activité déchèterie  
Détail consultable sur le site de la Communauté des Communes du Pays de Maîche

*Pour les usagers ayant utilisé les 4.5 accès en déchèterie du forfait semestriel (9 accès annuels), le montant dû apparaît à cet endroit avec la mention "activité de déchèterie".*

*Pour tous les nouveaux arrivants, une facturation de 20 € s'applique pour l'ouverture du compte. Cette somme est remboursable en cas de départ de la CCPM.*

(\*) calculé sur les périodes d'utilisation du service

**Total à régler : 74,04**

Nombre de jours réels d'utilisation du service facturés en fonction de votre date d'arrivée ou de départ à cette adresse.

Nombre de levées de votre bac gris effectuées durant cette période, qui permet de calculer le montant de la part variable.

Nombre de levées de votre bac jaune, qui n'influe pas le montant de votre facture.

Conception : Prével Haut-Doubs / Décembre 2019

**Effectif du service**

Les collectes des ordures ménagères résiduelles, du tri et le gardiennage de la déchèterie sont réalisés en régie. Le service de gestion des déchets comprend :

18.18 Equivalent temps plein ETP, répartis de la manière suivante :

- 1 Responsable de pôle à 0.15 ETP
- 1 Responsable de service à 0.65 ETP
- 1 Chef d'équipe collecte à 1 ETP
- 6 agents de collecte à 6 ETP
- 3 agents de déchèterie à 2.5 ETP
- 5 agents chargés des relations usagers à 2.47 ETP
- 1 agent de police intercommunale à 0.90 ETP
- Des services administratifs : DGS, les services ressources humaines, comptabilité, marchés publics représentant globalement 1.46 ETP.
- 1 conseiller Tri Prévention mis à disposition par PREVAL
- Equipe technique polyvalente pour 2.95 ETP
- Renfort de l'équipe randonnée pour 0.10 ETP

**Les composantes du budget**

En France, dans un contexte où les coûts de gestion des déchets sont en augmentation, les élus de la Communauté de Communes souhaitent que la gestion des déchets soit réalisée dans un souci de coûts maîtrisés.

Issue du compte administratif, est résumé ci-après les grandes composantes du budget :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 986 925 € dont :

- 602 410 € de frais de personnel au chapitre 012
- 856 387 € de charge au chapitre 65, payé à Préval pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des déchets de déchèterie (bois, cartons, huisseries, non valorisable, communication, déchets verts, encombrant, huiles, plâtre...)
- 47 967 € pour la collecte du verre au chapitre 011.

Les recettes de fonctionnement qui s'élève à 2 346 732 € proviennent essentiellement de :

- La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères pour 1 807 686 € au chapitre 70.
- La vente et des soutiens des éco-organisme pour 280 782 € au chapitre 74.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### CCPM sans secteur Lomont Exercice 2020

pour les communes de l'EX-Sivu de l'Eau et les communes intégrées au contrat de DSP (avenant N°3 -55  
du 14/06/2018)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.4.	Autres volumes.....	9
<b>1.6.5.</b>	<b>Volume consommé autorisé .....</b>	<b>9</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
1.8.	Modalités de tarification .....	10
1.9.	Facture d'eau type (D102.0) .....	11
1.10.	Recettes.....	13
2.	Indicateurs de performance .....	14
2.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
2.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	14
2.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
<b>2.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....</b>	<b>16</b>
<b>2.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....</b>	<b>16</b>
<b>2.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....</b>	<b>17</b>
<b>2.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....</b>	<b>17</b>
2.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
3.	Financement des investissements .....	19
3.1.	Branchements en plomb.....	19
3.2.	Montants financiers.....	19
3.3.	État de la dette du service .....	19
3.4.	Présentation des comptes administratifs et des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

• **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

• **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Battenans-Varin, Belfays, Bief, Burnevillers, Cernay-l'Église, Charmauvillers, Charquemont, Cour-Saint-Maurice, Courfontaine, Dampjoux, Damprichard, Ferrières-le-Lac, Fessevillers, Fleurey, Frambouhans, Glère, Goumois, Indevillers, Les Bréseux, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Terres-de-Chaux, Les Écorces, Mancenans-Lizerne, Maîche, Mont-de-Vougney, Montancy, Montandon, Montjoie-le-Château, Orgeans-Blanchfontaine, Rosureux, Saint-Hippolyte, Soultz-Cernay, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vaucluse, Vauclusotte, Vaufrey

• **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non

• **Existence d'un schéma de distribution**  Oui  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• **Existence d'un règlement de service**  Oui  Non

• **Existence d'un schéma directeur**  Oui  Non (en cours de réalisation)

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation par une entreprise privée

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Véolia
- Date de début de contrat : 01/01/2011
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4
  - Modification des modalités de facturation, reversement et actualisation des tarifs : 17/05/2012
  - Intégration nouveaux ouvrages – Programme de renouvellement des branchements : 29/12/17
  - Modification du périmètre, remise de biens en cours de contrat – achat et vente d'eau – Mise à jour du RS – Travaux de renouvellement : 04/07/2018
  - Modification régime de TVA : 01/01/2019
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 17 431 habitants au 31/12/2020.

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 805 abonnés au 31/12/2020.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 17.58 abonnés/km au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 131.85 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020.

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 394 202 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020.

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
VALOREILLE : la sincelle D	21213
VAUCLUSOTTE : Source petit Bray	965
VAUCLUSOTTE : Source le Touvet	4857
VAUFREY : Source "Roche à canon"	13121
MONTANCY : Source de Frenois	34935
BIEF : Source Gaudriot	6782
MONTJOIE : Sources Charbonnière 2	1523
FLEUREY : Source "au Village"	11239
Forage de la planche aux veaux	328274
COUR SAINT MAURICE : Sources Pont Neuf	730
ORGEANS : Source Orgeans	5042
ROSUREUX : Source Sous les rochers - Combe laurent	6037
COUR SAINT MAURICE : Source Saint Joseph	4715
COUR SAINT MAURICE : Sources Poyard Nord et Est - (La Craie)	7828
COUR SAINT MAURICE : Source Bout du Pont	137
SOULCE CERNAY : NOUVEAU PUIT	4230
Source Blanchefontaine	841680

GOUMOIS : Source Fays	25247
BURNEVILLERS : Source de l'Abreuvoir	19783
BATTENANS : Source de la Groisière et de la mairie	4030
BATTENANS : Source du château	1482
SAINT HIPPOLYTE : Source de la Chapelle (de la ville)	51082
<b>Total</b>	<b>1 394 202</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

### 1.5.2. Achats d'eaux

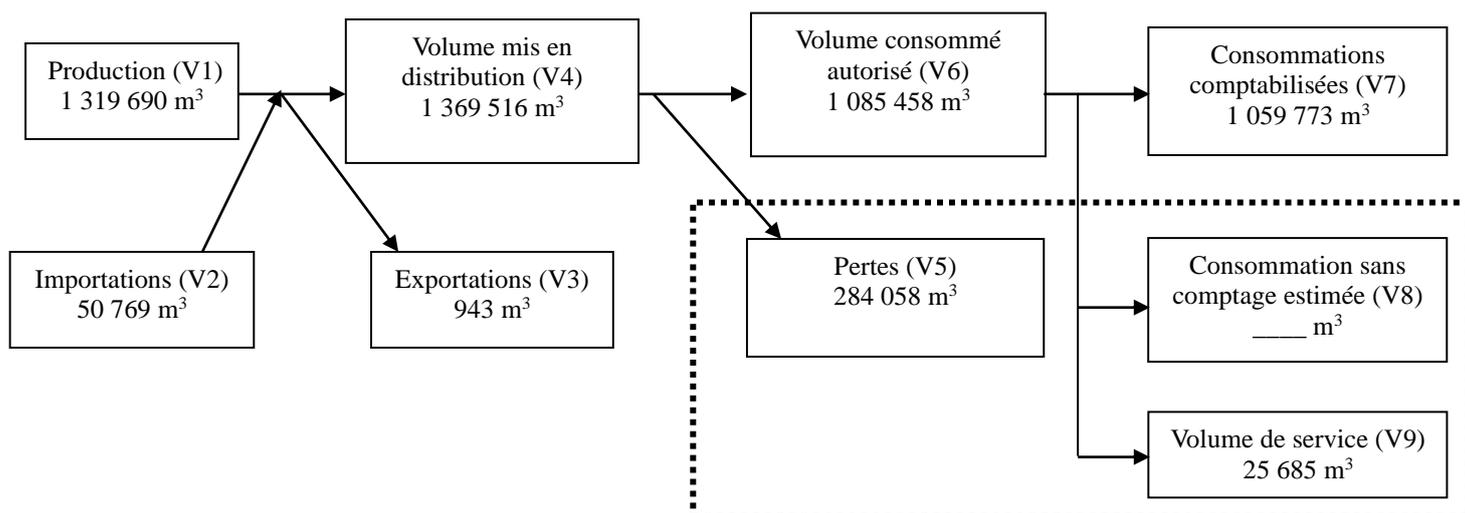


Le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur - Bénéficiaire	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Observations
SUISSE - Glère	11365	
SIEF – Vaucluse, Terres de Chaux, Rosureux	36510	
Les Fontenelles	2894	
<b>Total</b>	<b>50769</b>	

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### 1.6.2. Production



Le service a 18 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Battenans Réservoir	Chloration
Varin	Chloration
Bief	UV
Burnevillers	Chloration
Fleurey	Chloration
Glère	Chloration
Goumois	UV
Montancy Bremoncourt	UV
Montancy les Montagnes	UV
Montjoie	UV
Rosureux	UV
Saint Hippolyte	UV
Soulce Cernay	UV
Valoreille	Chloration
Vauchusotte Village	UV
Vauchusotte Petit Bray	UV
Vaufrey	UV
Blanchefontaine	Décantation lamellaire et floculation, filtration sur sable, désinfection au charbon actif, ultra violets, chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2020
VALOREILLE : la Sincelle	20453	80
VAUCLUSOTTE : Source petit Bray		80
VAUCLUSOTTE : Source le Touvet	6 140	80
VAUFREY : Source "Roche à canon"		80
MONTANCY : Source de Frenois		40
BIEF : Source Gaudriot 1		80
BIEF : Source Gaudriot 2	0	80
MONTJOIE : Sources Charbonnière 2		80
FLEUREY : Source "au Village"	11239	80
Forage de la planche aux veaux		60
COUR SAINT MAURICE : Sources Pont Neuf		20
ORGEANS : Source Orgeans		80
ROSUREUX : Source Sous les rochers - Combe laurent		80
COUR SAINT MAURICE : Source Saint Joseph		80
COUR SAINT MAURICE : Sources Poyard Nord et Est - (La Craie)		80
COUR SAINT MAURICE : Source Bout du Pont	137	20
SOULCE CERNAY : NOUVEAU PUITS	4230	80
Source Blanchefontaine	1 097 044	80
GOUMOIS : Source Fays		80
BURNEVILLERS : Source de l'Abreuvoir	18941	40
BATTENANS : Source de la Groisière et de la mairie		40
SAINT HIPPOLYTE : Source de la ville et Plaimchamps		20
BATTENANS : Source du château		40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 298 727</b>	—

### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	917 277
Abonnés non domestiques	49 714
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>967 934</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>943</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an
Volume consommation sans comptage (V8)	—
Volume de service (V9)	25 685

### 1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an
Volume consommé autorisé (V6)	1 085 458

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 444 kilomètres au 31/12/2020

## 1.8. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	22.61	€ au 01/01/2020
	23.90	€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	24.18	24.18
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____	24.18	24,18
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 500 m <sup>3</sup>	0,77 €/m <sup>3</sup>	0,77 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 500 m <sup>3</sup>	0,693 €/m <sup>3</sup>	0.693 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	34,58 €	35.85 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,79 €/m <sup>3</sup>	0.819 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m <sup>3</sup>	0,06 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	____ €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 1.9. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	24,18	24,18	
Part proportionnelle	92,40	92,40	
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b>	<b>116,58</b>	<b>116,58</b>	
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	34,58	35,85	
Part proportionnelle	94,80	98,28	
<b>Montant HT de la facture de 120 m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b>	<b>129,38</b>	<b>134,13</b>	
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,4	33,6	
VNF Prélèvement : .....	---	---	
Autre : .....	---	---	
TVA	15,71	16,03	
<b>Montant des taxes et redevances pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>55,31</b>	<b>56,83</b>	
<b>Total</b>	<b>301,27</b>	<b>307,54</b>	
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,51</b>	<b>2,56</b>	<b>+0.199 %</b>

*ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.*

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2020 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2021 en €/m<sup>3</sup></b>
Battenans-Varin	2.51	2.56
Belfays	2.51	2.56
Bief	2.51	2.56
Burnevillers	2.51	2.56
Cernay-l'Église	2.51	2.56
Charmauvillers	2.51	2.56
Charquemont	2.51	2.56
Cour-Saint-Maurice	2.51	2.56
Courtefontaine	2.51	2.56
Dampjoux	2.51	2.56
Damprichard	2.51	2.56
Ferrières-le-Lac	2.51	2.56
Fessevillers	2.51	2.56
Fleurey	2.51	2.56
Frambouhans	2.51	2.56
Glère	2.51	2.56
Goumois	2.51	2.56
Indevillers	2.51	2.56
Les Bréseux	2.51	2.56
Les Plains-et-Grands-Essarts	2.51	2.56
Les Terres-de-Chaux	2.51	2.56
Les Écorces	2.5	2.56
Mancenans-Lizerne	2.51	2.56
Maîche	2.51	2.56
Mont-de-Vougney	2.51	2.56
Montancy	2.51	2.56
Montandon	2.51	2.56
Montjoie-le-Château	2.51	2.56
Orgeans-Blanchefontaine	2.1	2.56
Rosureux	2.51	2.56
Saint-Hippolyte	2.51	2.56
Soulce-Cernay	2.51	2.56
Thiébouhans	2.51	2.56
Trévillers	2.51	2.56
Urtière	2.51	2.56

Valoreille	2.51	2.56
Vaucluse	2.51	2.56
Vauclusotte	2.51	2.56
Vaufrey	2.51	2.56

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 967 934 m<sup>3</sup>/an.

## 1.10. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Total recettes de vente d'eau	1 180 872	1 120 584
Recettes liées aux travaux	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0
Total autres recettes	0	0
<b>Total des recettes</b>	<b>1 180 872</b>	<b>1 120 584</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Total recettes de vente d'eau	1 180 872	1 120 584
Recettes liées aux travaux	231 642	146001
Produits et accessoires	20 292	24 686
Agence de l'eau et collectivité	1 805 409	1 238 357
<b>Total des recettes</b>	<b>3 238 215</b>	<b>2 821 533</b>

## 2. Indicateurs de performance

### 2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	151	5
Paramètres physico-chimiques	75	8

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	97,5%	96.79 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,,8%	90.36 %

### 2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points es plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points 2020
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>		14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	119

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

## 2.3. Indicateurs de performance du réseau

### 2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020
Rendement du réseau	79.3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6.7
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80,8%

### 2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.31 m<sup>3</sup>/j/km (2,1 en 2017).

### 2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 m<sup>3</sup>/j/km (1,4 en 2017).

### 2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020
Taux moyen de renouvellement	0,46

## 2.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, les indices globaux d'avancement de protection des ressources sont les suivants :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2016	2017	2018	2019	2020
CAPTAGE BATTENANS Mairie					50 %
CAPTAGE BATTENANS Source Varin					50 %
CAPTAGE BATTENANS ST Claude					50 %
CAPTAGE COUR ST MAURICE Cour					100 %
CAPTAGE COUR ST MAURICE Joseph					100 %
CAPTAGE GOUMOIS Village					100 %
CAPTAGE MONTJOIE Montabry					20 %
CAPTAGE ORGEANS BLANCHEFONTAINE					100 %
CAPTAGE ROSUREUX					100 %
CAPTAGE ST HIPPOLYTE Chapelle					50 %
CAPTAGE VALOREILLE Sincelle					100 %
FOR SOULCE CERNAY Nappe doubs					100 %
GOUM FORAGE Planches aux Veaux					100 %
UP BIEF Station UV					100 %
UP BURNEVILLERS St pompage					100 %
UP FLEUREY St trait et pompage					100 %
UP GOUMOIS Blanche Fontaine	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
UP MONTANCY BREMONC Station UV					100 %
UP MONTANCY St UV Les Montagne					100 %
UP MONTJOIE Station UV					100 %
UP ST HIPPOLYTE Blanche Terre					50 %
UP VAUCLUSOTE Petit Bray					100 %
UP VAUCLUSOTTE Station village					100 %
UP VAUFREY Station UV					100 %

## 3. Financement des investissements

### 3.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	4488	4488
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	0%

### 3.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	721391	1 865 126
Montants des subventions en €	116975	142 090
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 3.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 820 020	1 752 857,05
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	235 715,80
	en intérêts	36 551,97

### 3.4. Présentation des comptes administratifs et des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

**INVESTISSEMENTS ANNEE 2020 -EAU**

OPERATION	LIBELLE OPERATION	AXE ANALYTIQUE	PREVU BP 2020	REGLE EN 2020	CREDITS REPORTES SUR 2021	TOTAL REGLE + REPORT
17	PPC - DUP Battenans varin	E17L1	791.67 €	- €	791.67 €	791.67 €
18	Télégestion, anti intrusion, DUP, PPC Bief	E18L1	5 646.00 €	- €	625.00 €	625.00 €
34	Programme Station et Traitement eau	E34L1	114 213.51 €	74 933.27 €	15 186.86 €	90 120.13 €
<b>35</b>	<b>Programme Travaux sur réseaux d'eau</b>	<b>E35L1</b>	<b>282 973.35 €</b>	<b>244 352.00 €</b>	<b>29 317.61 €</b>	<b>273 669.61 €</b>
36	Mise en place traitement sur les différentes ressources en eau suite MO	E36L1	504 532.00 €	7 508.00 €	441 900.30 €	449 408.30 €
36	Raccordement ENEDIS différents sites	E36L2	50 000.00 €	- €	91 908.41 €	91 908.41 €
36	Maîtrise d'oeuvre accords cadre unité de traitement	E36L3	40 000.00 €			- €
<b>36</b>	<b>Travaux sur les ressources 2020</b>		<b>594 532.00 €</b>	<b>7 508.00 €</b>	<b>533 808.71 €</b>	<b>541 316.71 €</b>
37	Maitrise d'oeuvre accord cadre réseau	E37L1	27 450.00 €	20 416.31 €	17 102.91 €	37 519.22 €
37	Maiche rue du Stade	E37L10	70 000.00 €	49.89 €	58 993.67 €	59 043.56 €
37	Maiche parking square	E37L11	- €	11 500.00 €	- €	11 500.00 €
37	Maiche Rue Courbet	E37L12	- €	49.88 €	39 444.12 €	39 494.00 €
37	Cour St Maurice réseau Pont neuf	E37L2	40 000.00 €	199.57 €	32 385.40 €	32 584.97 €
37	Goumois compteurs	E37L3	385 000.00 €	80 834.05 €	415 448.85 €	496 282.90 €
37	Indevillers- canalisation hameau des Plain	E37L4	50 000.00 €	- €	- €	- €
37	Mancenans Lizeme : tout le hameau de la Lizeme	E37L5	160 000.00 €	199.57 €	168 194.50 €	168 394.07 €
37	Damprichard rue Leclerc	E37L6	100 000.00 €	- €	- €	- €
37	Damprichard rue du cotard	E37L7	50 000.00 €	- €	- €	- €
37	Indevillers Impasse de la grande fin	E37L8	60 000.00 €	- €	- €	- €
37	Fessevillers Raccordement réseaux R. Eglise	E37L9	- €	2 542.45 €	- €	2 542.45 €
<b>37</b>	<b>Travaux sur les réseaux 2020</b>		<b>942 450.00 €</b>	<b>115 791.72 €</b>	<b>731 569.45 €</b>	<b>847 361.17 €</b>
38	Ballons anti bélier : Acc Indevillers, Reprise Combe St Pierre, Surpresseur	E38L1	6 705.00 €	- €	6 470.00 €	6 470.00 €
38	Réfection périmètre de protection Orgeans.	E38L10	5 000.00 €	4 425.00 €		4 425.00 €
38	Mise en place tampons fougue	E38L11	5 586.00 €	- €	5 452.32 €	5 452.32 €
38	Renouvellement des portes des ouvrages	E38L12	7 860.00 €	- €	6 450.00 €	6 450.00 €
38	Renouvellement système UV Soulce	E38L2	10 000.00 €	- €	7 416.00 €	7 416.00 €
38	Pose d'analyseurs de chlore : réservoir le Châtelard, Valoreille haut, Fleury	E38L3	5 000.00 €	- €	- €	- €
38	Echelles stations et réservoirs divers	E38L4	10 000.00 €	- €	9 916.51 €	9 916.51 €
38	Barreaudage et garde corps (cf tableau récap)	E38L5	7 500.00 €	- €	4 916.03 €	4 916.03 €
38	Armoires électriques : Stations Burnevillers	E38L6	8 200.00 €	- €	7 349.82 €	7 349.82 €
38	Javellisation relais réservoir de Mont de Vougnay	E38L7	2 060.00 €	- €	- €	- €
38	Station Blanche Fontaine isolation canalisation	E38L8	3 000.00 €	2 978.00 €	- €	2 978.00 €
38	Burnevillers remplacement tuyauterie inox et équipement hydraulique	E38L9	4 358.00 €	4 358.00 €	- €	4 358.00 €
<b>38</b>	<b>Travaux sur les ouvrages 2020</b>		<b>75 269.00 €</b>	<b>11 761.00 €</b>	<b>47 970.68 €</b>	<b>59 731.68 €</b>
39	SIG relevés réseaux	E39L1	20 000.00 €	5 000.00 €	10 000.00 €	15 000.00 €
39	Schéma distribution d'eau potable	E39L2	200 000.00 €	900.00 €	- €	900.00 €
39	DUP ( Montjoie Montabry, Glere Courclavon, Cour St maurice Pont neuf,	E39L3	50 000.00 €	812.40 €	23 800.00 €	24 612.40 €
39	Acquisition parcelle Fleurey + signature servitude chez notaire	E39L4	8 450.00 €	- €	1 950.00 €	1 950.00 €
39	Recherche solution durable - autonomie ressources	E39L5	30 000.00 €	- €	9 047.00 €	9 047.00 €
39	Communication sur ouvrages	E39L6	9 000.00 €	- €	- €	- €
<b>39</b>	<b>Travaux divers 2020</b>		<b>317 450.00 €</b>	<b>6 712.40 €</b>	<b>44 797.00 €</b>	<b>51 509.40 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 333 325.53 €</b>	<b>461 058.39 €</b>	<b>1 404 066.98 €</b>	<b>1 865 125.37 €</b>

		Dépenses			
N° OPERATION	Travaux TTC	Crd report	Nouv cred	Total Dépenses	2021
12	Travaux protection forage ancien SIVU	0.00			0 €
	<b>Programme travaux Ancien SIVU</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
17	PPC - DUP	791.67		792 €	792 €
	<b>Programme travaux BATTENANS VARIN</b>	791.67	0 €	792 €	792 €
					0 €
18	télégestion, anti intrusion, DUP, PPC	625.00	0 €	625 €	625 €
	<b>Programme travaux BIEF</b>	625.00	0 €	625 €	625 €
				0 €	0 €
34	Battenans varin - DUP	2 650.00		2 650 €	2 650 €
34	Liebvillers - DUP	2 900.00		2 900 €	2 900 €
34	Blanchefontaine- Etude hydraulique	9 570.00		9 570 €	9 570 €
34	Valoreille - réhabilitation Drains captage	66.86		67 €	67 €
	<b>34 Travaux sur Station et traitement Eau</b>	15 186.86	0 €	15 187 €	15 187 €
				0 €	0 €
	<b>Travaux sur réseaux</b>	0.00	0 €	0 €	0 €
					0 €
36	Mise en place traitement sur les différentes ressources en eau suite MO JDBE	441900.30		441900 €	441900 €
36	Raccordement ENEDIS différents sites	91908.41		91908 €	91908 €
	<b>Programme Ressources</b>	533 808.71	0 €	533 809 €	533 809 €
				0 €	0 €
37	Maîtrise d'œuvre accord cadre réseau	17 102.91		17 103 €	17 103 €
37	Cour St Maurice réseau Pont neuf	32 385.40		32 385 €	32 385 €
37	Goumois compteurs	4 15 448.85		4 15 449 €	4 15 449 €
37	Mancenans Lizerne : tout le hameau de la Lizerne	168 194.50		168 195 €	168 195 €
	Maiche rue du Stade	58 993.67		58 994 €	58 994 €
37	Maiche Rue Courbet	39 444.12		39 444 €	39 444 €
	<b>37 Programme Réseaux</b>	731569.45	0.00	731569.45	731569.45
				0 €	0 €
38	Ballons anti béliér	6 470.00		6 470 €	6 470 €
38	Renouvellement système UV Soulce	7 416.00		7 416 €	7 416 €
38	Echelles stations et réservoirs divers	9 916.51		9 917 €	9 917 €
38	Barreaudage et garde coprs	4 916.03		4 916 €	4 916 €
38	Armoires électriques : Stations Burnevillers	7 349.82		7 350 €	7 350 €
38	Mise en place tampons fougue	5 452.32		5 452 €	5 452 €
38	Renouvellement des portes des ouvrages	6 450.00		6 450 €	6 450 €
	<b>38 Programme Ouvrages</b>	47 970.68	0.00	47 971	47 970.68
<b>39</b>	<b>rachat du réseau SIE FROIDEFONTAINE 0€(voir note du 11/05/2020</b>		0 €	0 €	0 €
39	SIG relevés réseaux	10 000.00		10 000 €	10 000 €
39	DUP ( Montjoie Montabry, Glere Courclavon, Cour St maurice Pont neuf, les Rochaules Valoreille)	23 800.00		23 800 €	23 800 €
39	Acquisition parcelle Fleurey +signature servitude chez notaire	1950.00		1950 €	1950 €
39	Recherche solution durable - autonomie ressources - AMO	9 047.00	30 000.00	39 047 €	39 047 €
	<b>39 Programme divers</b>	44 797.00	30 000.00	74 797	74 797.00
36	PROGRAMME REGLEMENTAIRE /nouv 2021-2024		585 000 €	585 000 €	385 000 €
37	PROGRAMME RESEAUX /nouv 2021-2024		2 754 000 €	2 754 000 €	801000 €
38	PROGRAMME OUVRAGES / nouv 2021-2024		988 700 €	988 700 €	253 700 €
39	PROGRAMME DIVERS / nouv 2021-2024		94 000 €	94 000 €	13 000 €
40	PROGRAMME SECURISATION / nouv 2021-2024		2 032 500 €	2 032 500 €	167 000 €
	<b>Programme travaux généraux réseaux eaux / sig + relevé de réseau /Véhicule matériel</b>	0.00	6 454 200 €	6 454 200 €	1619 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 374 749 €</b>	<b>6 484 200 €</b>	<b>7 858 949 €</b>	<b>3 024 449 €</b>

## **4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 9 demandes d'abandon de créance.  
223,30 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.

### **4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
-	-

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 431
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,56
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96.79 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90.36 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	119
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2.31
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.46 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	223.3 €